



# Ce qu'on récolte

Les déterminants sociaux de la santé  
des travailleurs étrangers temporaires  
en agriculture au Québec



**Véronique Tessier, Danièle Bélanger et Benoît Lalonde**

Département de géographie, Université Laval  
avec le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec

# Les déterminants sociaux de la santé des travailleurs étrangers temporaires en agriculture au Québec

## Conception et rédaction

Véronique Tessier, Danièle Bélanger et Benoît Lalonde

## Graphisme et mise en page

Sylvie St-Jacques

## Conseiller en analyse statistique

Benoît Lalonde

## Révision linguistique

Raphaëlle Raymond-Jetté

## Collecte de données

Véronique Tessier, Malika Gabaj-Castrillo,  
Caroline Tapia, Josiane Grenier, Lou Manuel Arsenault  
et Geneviève Fournier

## Photographies

Felippe Martín

## Modèle

Henry Medina



Le projet a été financé par la Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), l'organisme MITACS et l'Équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec (ÉDIQ), en collaboration avec le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) et le PARTenariat sur les migrants Temporaires en EMPloi dans la grande région de Québec (PARTEMP). Le rapport est publié par la Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales de l'Université Laval.

Il a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval  
(numéro d'approbation : 2022-030 A-2 / 06-06-2022)

## Mai 2025

Le mémoire de maîtrise duquel est tiré ce rapport est disponible au lien suivant :  
<https://corpus.ulaval.ca/entities/publication/1dd75795-867d-4648-a528-2bb7563ab0f0>

**Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.**

ISBN 978-2-925526-10-0

# Faits saillants

- 01 Diversité des profils et des milieux de travail**

L'étude a sondé 200 travailleurs étrangers temporaires (TET) agricoles œuvrant dans 13 régions du Québec et dans 13 types de production. Cette diversité permet une analyse fine des conditions de vie et de travail selon les milieux.
- 02 Conditions d'emploi et de travail physiquement exigeantes**

Une part importante des répondants est exposée à des contraintes physiques, comme le travail le dos penché (74,5%) et les longues heures de travail (plus de 60 h/semaine pour 29,5%). Ces conditions augmentent les risques de douleurs et de présentéisme.
- 03 Santé mentale fragilisée par l'isolement**

34,5% des répondants estiment que leur santé mentale s'est détériorée au Québec. La séparation familiale, la solitude et la pression au travail sont des facteurs évoqués par plusieurs répondants. Près de 30%, déclare vivre un sentiment de désespoir.
- 04 Inégalités selon le pays d'origine**

Les travailleurs mexicains rapportent plus de contraintes psychosociales et de détérioration de leur santé que les Guatémaltèques. Cela pourrait s'expliquer par des différences dans les types d'emplois, l'ancienneté et les attentes des travailleurs.
- 05 Déficit de prévention en santé et sécurité**

Peu de TET interrogés reçoivent une formation sur les risques chimiques et plusieurs ne savent pas reconnaître les produits dangereux. L'utilisation d'équipements de protection est souvent insuffisante.
- 06 Connaissance limitée des soins de santé**

Malgré leur admissibilité à la RAMQ et à une assurance privée, 61% des répondants ne connaissent pas le numéro d'urgence (911) et 52% jugent leur connaissance du système de santé québécois mauvaise.
- 07 Harcèlement au travail préoccupant**

Près de 17% des répondants ont été victimes de harcèlement psychologique ou sexuel, souvent de la part de leur supérieur. La moitié d'entre eux n'ont entrepris aucune démarche pour y mettre fin.
- 08 Contraintes psychosociales et santé**

Un tiers des répondants est exposé à plusieurs contraintes psychosociales comme l'excès de travail et le manque de reconnaissance. Ces facteurs sont liés à une détérioration de la santé perçue et à un taux élevé de présentéisme.
- 09 Cumul des risques dans les grandes entreprises**

Les répondants travaillant dans des fermes de plus de 50 employés sont plus exposés aux contraintes chimiques, météorologiques et psychosociales. Ils rapportent aussi plus de douleurs et de détérioration de leur santé physique.
- 10 Connaissance du système de santé peu reliée à la santé perçue**

Contrairement aux attentes, une meilleure connaissance du système de santé n'est pas associée à une meilleure santé perçue. Cela s'expliquerait par la dépendance des TET à leur employeur pour accéder aux soins.
- 11 Recommandations concrètes pour améliorer la situation**

Le rapport propose des mesures comme des formations en début de contrat, un meilleur accès aux soins en espagnol, des inspections plus fréquentes et une meilleure documentation des risques au travail chez les TET agricoles.

# Table des matières

<b>Faits saillants</b> .....	1
<b>Remerciements</b> .....	5
<b>Veiller au grain : introduction</b> .....	6
<b>CHAPITRE 1 Revue de la littérature et cadre théorique</b>	
1.1 Revue de la littérature.....	8
1.1.1 Le contexte de migration et de travail précaires.....	8
1.1.2 Les facteurs de risque pour la santé des TET agricoles .....	10
1.1.3 Les barrières d'accès aux soins .....	11
1.2 Problématique et objectifs .....	12
1.3 Cadre conceptuel.....	13
<b>CHAPITRE 2 Méthodologie</b>	
2.1 Approche méthodologique.....	17
2.2 Population à l'étude, échantillonnage et recrutement.....	17
2.2.1 La population à l'étude .....	17
2.2.2 L'échantillonnage.....	17
2.2.3 Le recrutement.....	18
2.3 Le questionnaire.....	18
2.4 Déroulement de la collecte de données.....	19
2.4.1 Le mode de la collecte .....	19
2.4.2 La compensation.....	19
2.4.3 L'utilisation des outils de recherche.....	19
2.5 Biais et considérations éthiques.....	19
2.5.1 Les biais.....	19
2.5.2 Les considérations éthiques .....	20
2.6 Analyses et présentation des variables .....	20
<b>CHAPITRE 3 TET des fermes du Québec : le profil des répondants et de leur lieu de travail</b>	
3.1 Caractéristiques démographiques.....	23
3.2 Caractéristiques socioéconomiques .....	25
3.3 Caractéristiques professionnelles et caractéristiques du milieu de travail .....	25
3.4 Conclusion .....	30
<b>CHAPITRE 4 État de santé des TET agricoles au Québec</b>	
4.1 Santé physique perçue .....	31
4.2 Santé mentale perçue .....	35
4.3 Conclusion .....	38

## **CHAPITRE 5 Conditions d'emploi, conditions de travail et connaissance du système de santé**

5.1	Conditions d'emploi .....	39
5.2	Contraintes physiques, météorologiques, chimiques et sanitaires.....	41
5.2.1	Les contraintes physiques.....	41
5.2.2	Les contraintes météorologiques, chimiques et sanitaires.....	43
5.2.3	Synthèse .....	48
5.3	Environnement organisationnel.....	49
5.3.1	Les contraintes psychosociales.....	49
5.3.2	Le harcèlement psychologique et sexuel .....	54
5.3.3	Synthèse .....	57
5.4	Connaissance du système de santé .....	57
5.5	Conclusion .....	63

## **CHAPITRE 6 Déterminants sociaux de la santé perçue des TET agricoles**

6.1	Santé perçue et conditions d'emploi.....	64
6.2	Santé perçue et conditions de travail .....	65
6.2.1	Contraintes physiques, météorologiques, chimiques et sanitaires.....	65
6.2.2	Environnement organisationnel.....	67
6.3	Connaissance du système de santé.....	70
6.4	Conclusion .....	71

## **CHAPITRE 7 Discussion**

7.1	Principaux constats.....	72
7.1.1	Une exposition aux risques différenciée selon les groupes de travailleurs.....	72
7.1.2	Les conditions d'emploi et la connaissance du système de santé : une influence limitée sur les indicateurs de santé.....	74
7.1.3	Le déficit de prévention et de recours .....	75
7.1.4	L'influence du travail : pour le meilleur et pour le pire.....	76
7.2	Apport de l'enquête sur les plans scientifiques et sociaux.....	77
7.3	Limites.....	77

**Du grain à moudre : conclusion et pistes de recherche.....** 79

**Recommandations .....** 81

**Bibliographie.....** 83

**Annexe 1 .....** 88

## Liste des acronymes

CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
DSS	Déterminants sociaux de la santé
EMCONET	Employment Conditions Knowledge Network
EPI	Équipement de protection individuelle
EQCOTESST	Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail
HP	Harcèlement psychologique
HS	Harcèlement sexuel
OMS	Organisation mondiale de la santé
PTAS	Programme des travailleurs agricoles saisonniers
PTET	Programme des travailleurs étrangers temporaires
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RATTMAQ	Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec
SST	Santé et sécurité au travail
TET	Travailleur étranger temporaire

## Remerciements

La réalisation de cette recherche a mobilisé une grande équipe aux talents variés. Nous remercions les membres du comité de supervision du mémoire de maîtrise de Véronique Tessier pour leurs conseils judicieux : Shelley-Rose Hyppolite (codirectrice), Benoît Lalonde, Daniel Côté et Daniel Vergara. Nous remercions également tous ceux ayant contribué à la collecte de données à l'été 2022 : Malika Gabaj-Castrillo, Caroline Tapia, Josiane Grenier, Lou Manuel Arsenault et Geneviève Fournier. Nous remercions Michel Pilon et Mélanie Gauvin, du Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ), d'avoir cru au projet et d'avoir facilité notre accès au terrain. Enfin, nous remercions chaleureusement tous les travailleurs étrangers temporaires ayant accepté de nous accorder leur temps de nous partager leurs espoirs.

# Veiller au grain

## Introduction

Au Canada, l'industrie agricole a recours à la main-d'œuvre étrangère depuis plusieurs dizaines d'années. Le premier programme fédéral de travail temporaire, le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), remonte à 1966 lors de la mise sur pied d'une entente entre les gouvernements jamaïcain et canadien (Satzewich, 1991). Depuis, les initiatives du genre se sont multipliées : plusieurs autres pays des Amériques se sont ajoutés au PTAS et la création du volet des postes à bas salaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a ensuite donné de nouvelles possibilités aux employeurs, notamment celle d'offrir des permis de travail d'une durée plus longue. En 2023, 23 295 travailleurs temporaires sont venus au Québec pour permettre aux entreprises agricoles de combler leurs importants besoins de main-d'œuvre (Statistique Canada, 2024). De nombreux facteurs structureaux, tels que le permis de travail nominatif, l'hébergement fourni par l'employeur et la peur du renvoi, limitent la possibilité pour ces travailleurs d'accorder l'attention nécessaire à leur santé pendant leur séjour de travail. Leur mode de vie comporte de nombreux facteurs de risque, tant au niveau de leur santé physique que de leur santé mentale. En l'absence d'un portrait statistique, il s'avère impossible de mesurer l'ampleur, probablement sous-estimée, des problématiques vécues par ces travailleurs essentiels et d'orienter les actions des pouvoirs publics.

**L'objectif de cette recherche** consiste à analyser certains déterminants sociaux de la santé (DSS) des travailleurs étrangers temporaires (TET) en agriculture au Québec et leurs associations avec l'état de santé perçu des TET agricoles. Cet objectif se divise en trois (3) sous-objectifs qui visent respectivement (1) la documentation de l'état de santé perçu des TET agricoles; (2) la documentation de trois catégories de DSS, soit les conditions d'emploi, les conditions de travail et la connaissance du système de santé québécois; et (3) l'analyse des associations entre l'état de santé perçu et les DSS de ces travailleurs. Pour ce faire, nous avons développé un questionnaire de recherche original d'une centaine de questions. En collaboration avec le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ), une équipe d'enquêtrices a administré ce questionnaire à 200 TET agricoles en 2022.



**Le premier chapitre** présente une revue de la littérature ainsi que le cadre conceptuel de la recherche. La revue de la littérature montre le contexte de travail précaire auquel les TET agricoles sont soumis au Canada. Plusieurs aspects qui se cumulent et contribuent à cette précarité sont expliqués et documentés. Le cadre conceptuel mobilise le concept des déterminants sociaux de la santé (DSS), permettant de s'intéresser à plusieurs aspects de la vie des TET pour documenter les risques auxquels ils font face pendant leur séjour au Québec. Un modèle développé par l'*Employment Conditions Knowledge Network* (EMCONET) a été mobilisé à la lumière du contexte de vie et de travail des TET agricoles.

**Le deuxième chapitre** porte sur la méthodologie mixte du projet. Il décrit la population à l'étude, les critères d'admissibilité des participants, les stratégies de recrutement, les outils et le déroulement de la collecte de données ainsi que les biais, les considérations éthiques et l'analyse des résultats.

**Le troisième chapitre** expose les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et professionnelles de l'échantillon. Quelques analyses bivariées sont également présentées pour mieux cerner le profil des participants.

**Le quatrième chapitre** répond au premier sous-objectif de l'enquête, soit celui de documenter l'état de santé perçu des TET agricoles du Québec. Il présente des indicateurs décrivant l'état de santé mentale et physique des répondants.

**Le cinquième chapitre** se concentre quant à lui sur le deuxième sous-objectif de cette enquête, c'est-à-dire la documentation des conditions d'emploi, des conditions de travail et de la connaissance du système de santé québécois de la population à l'étude.

**Le sixième chapitre** se rapporte au troisième sous-objectif de l'enquête. Nous y présentons les liens entre les déterminants sociaux de la santé (DSS) présentés au chapitre cinq et l'état de santé perçu des TET agricoles qui fait l'objet du chapitre quatre.

Finalement, **la discussion** fera état des principaux constats de la recherche, de sa contribution scientifique et sociale, de ses limites et des pistes pour la recherche future.



# CHAPITRE 1

## Revue de la littérature et cadre théorique

### 1.1 Revue de la littérature

#### 1.1.1 Le contexte de migration et de travail précaires

Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) a été créé en 1966 par la signature d'une entente entre le Canada et la Jamaïque. Ce programme s'est ensuite élargi par la conclusion d'autres accords avec le Mexique et 12 pays des Caraïbes dans l'objectif de fournir des TET aux industries saisonnières. Par la suite, en 2002, la création du volet des postes à bas salaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a ouvert la porte aux industries non saisonnières afin de leur permettre de recruter des TET pour des périodes plus longues (Noiseux, 2012). Finalement, un volet spécifique aux emplois agricoles s'est ajouté au PTET en 2011. Cette diversification des voies d'entrée des TET agricoles au Canada concorde avec une constante augmentation du nombre de ces travailleurs depuis une vingtaine d'années en réponse aux impératifs croissants de productivité et de flexibilité du marché agricole (Statistique Canada, 2020). Les TET agricoles sont particulièrement présents dans les industries à forts besoins de main-d'œuvre telles que les productions maraîchères, mais ils sont également à l'emploi dans les autres industries agricoles comme celles des productions animales. Le Québec, qui a reçu 23 295 TET agricoles en 2023 (Statistique Canada, 2024), est la deuxième province d'embauche de ces travailleurs au pays après l'Ontario.

Selon la chercheuse ontarienne Tanya Basok, le recours à la main-d'œuvre étrangère en agriculture serait devenu une nécessité structurelle au Canada (2002). Elle soutient que les caractéristiques propres à cette main-d'œuvre provoquent une distorsion du fonctionnement du marché du travail dans cette industrie. En effet, comme le mentionne le rapport publié par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) en 2011, « la vulnérabilité dans laquelle se retrouvent les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires exerce une pression à la baisse sur les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs des secteurs dans lesquels ils œuvrent » (Carpentier, 2011, p. 70). Ces caractéristiques des TET agricoles, qui se traduisent en de nombreuses précarités, sont décrites dans les paragraphes suivants.

Les programmes d'embauche de TET en agriculture concourent à faire de ces travailleurs la main-d'œuvre la plus productive et la plus soumise possible (Basok, 1999; Castracani, 2019; McLaughlin, 2010; Valenzuela Moreno, 2018). Tout d'abord, les travailleurs sont recrutés dans des pays où les besoins socioéconomiques et les inégalités de revenus sont très grands. Au Canada, les trois principaux pays d'origine des TET agricoles sont le Mexique, le Guatemala et la Jamaïque (Statistique Canada, 2023). Ces individus migrent à défaut de trouver un moyen décent de gagner leur vie dans leur pays d'origine. Le salaire minimum gagné en travaillant au Canada est beaucoup plus élevé que les salaires offerts chez eux. La nécessité économique est donc le moteur de cette migration de travail et elle peut amener des travailleurs à endurer des conditions d'emploi et de vie qu'aucun travailleur local n'accepterait au Canada (Basok, 2002). C'est ce que l'anthropologue Leigh Binford nomme le « double cadre de référence » (*dual frame of reference*) : « Chaque fois qu'un travailleur rentre chez lui à la fin de la saison contractuelle, il ou elle reçoit une leçon concrète sur la gravité de la situation économique dans sa communauté ou son pays d'origine. [traduction libre] » (Binford, 2019, p. 352). C'est cet écart entre l'économie canadienne et celle de leur pays d'origine qui encourage les TET agricoles à revenir année après année.

Un autre élément central de la précarité des TET agricoles a trait à leur permis de travail. Ce dernier, dit « fermé », les lie à un seul employeur. Il leur est donc difficile de changer d'employeur lorsque leurs conditions sont jugées insatisfaisantes ou abusives, puisqu'un changement d'employeur requiert aussi un changement de permis. Comme énoncé par Carpentier, « la faculté pour un travailleur de quitter son employeur constitue un des éléments permettant d'équilibrer le pouvoir de négociation entre les deux parties » (2011, p. 61). Cette faculté s'avère inaccessible pour cette classe de travailleurs en raison de la nature du permis qui leur est délivré par le Canada. Le recours aux permis fermés est d'ailleurs dénoncé par de nombreux experts et organisations syndicales qui arguent que ce lien d'emploi fixe génère de nombreuses violations aux droits des TET (Bélangier et Candiz, 2015; Binford, 2019; Depatie-Pelletier et Robillard, 2013; Hennebry et Preibisch, 2012; Obokata, 2023; TUAC Canada et Alliance des travailleurs agricoles, 2020).

Le permis de travail fermé contribue fortement à la précarité en emploi des TET agricoles. En effet, leur autorisation de séjour au Canada et la possibilité d'y être réembauché à la fin d'un contrat dépendent presque uniquement de la volonté de l'employeur. Han parle d'une « dichotomie du pouvoir » (*power dichotomy*), dans laquelle les « employeurs agissent en réalité comme des agents d'immigration » [traduction libre] (2020, p. 2). Ce pouvoir démesuré de l'employeur peut engendrer une insécurité en emploi et une crainte de renvoi, qualifiées par des chercheurs de régime de déportabilité (Binford, 2019; De Genova, 2002). Des travaux tels que ceux de Basok et de Bélangier démontrent que la déportabilité est utilisée comme outil de contrôle des TET agricoles et qu'elle favoriserait la productivité, la discipline et la docilité des travailleurs qui se savent comparés aux autres (Basok *et al.*, 2014; Basok et Bélangier, 2016; Vosko, 2016).

Ensuite, un autre facteur relié au statut migratoire limite les possibilités d'émancipation des TET agricoles : l'accès extrêmement limité à la résidence permanente (Lu et Hou, 2024; Xu *et al.*, 2024). Le taux de transition vers la résidence permanente demeure en effet plus faible pour les TET agricoles que pour ceux exerçant dans d'autres secteurs, notamment en raison de critères d'immigration sévères reliés à la maîtrise de la langue et au niveau de compétence. Bien que les besoins en main-d'œuvre des fermes se maintiennent d'année en année, la force de travail demeure en majorité sous statut temporaire, au gré du renouvellement des contrats de travail (Prokopenko et Hou, 2018; Satzewich, 1991). C'est dans cette optique de non-intégration à la société canadienne que les candidats préférés du PTAS/PTET sont les pères de famille : des ouvriers dont le retour dans le pays d'origine est presque garanti en raison des attaches familiales (Gesualdi-Fecteau, 2014; McLaughlin, 2010).

Les travailleurs agricoles temporaires ne peuvent généralement pas non plus migrer avec leur famille au Canada et sont donc contraints de passer plusieurs mois loin des leurs durant leur contrat (Gouvernement du Canada, 2025d). Cette séparation familiale représente deux importants avantages économiques au Canada. Premièrement, la séparation du travailleur et de sa famille augmente la productivité du travailleur par l'externalisation de ses liens sociaux (Preibisch, 2004). Deuxièmement, cette séparation permet également d'éviter les coûts sociaux qu'entraînerait l'intégration des familles des TET à la société d'accueil. Le difficile accès à la résidence permanente et l'impossibilité d'être accompagné de sa famille assurent donc un contrôle de la mobilité des TET agricoles afin qu'elle demeure circulaire (Bélangier et Candiz, 2025; Satzewich, 1991).

D'autres facteurs qui rendent les TET agricoles particulièrement dépendants de l'employeur sont le logement et l'isolement géographique. En effet, comme il est prévu au contrat des TET agricoles qu'ils soient logés par leur employeur (Gouvernement du Canada, 2024, 2025a), leur logement se situe généralement directement sur les lieux de leur travail ou à proximité. Cet emplacement du logement, au choix de l'employeur, peut se traduire par un manque d'accès aux services et par des dynamiques de surveillance des travailleurs, et ce, même en dehors des heures de travail (Bélangier et Candiz, 2015). En outre, les TET possèdent rarement un moyen de transport autonome et peuvent être littéralement confinés à leur lieu de travail. Le logement fourni par l'employeur fait ainsi des TET agricoles une main-d'œuvre presque toujours disponible à l'emploi, qui ne dispose que de peu d'intimité et qui est exposée aux conflits entre collègues, du fait de la promiscuité (Perry, 2018). La CDPDJ dénonce cette obligation de résidence chez l'employeur qui peut entraîner la violation de droits fondamentaux (Carpentier, 2011).

Les facteurs présentés ci-dessus engendrent ce que des chercheurs nomment un « cumul des précarités » (Basok et Bélanger, 2016). Ces précarités ont un effet indéniable sur la possibilité pour ces individus de revendiquer leurs droits, mais nuisent aussi à leur santé et à leur accès aux soins au Canada.

### 1.1.2 Les facteurs de risque pour la santé des TET agricoles

La possibilité pour les TET agricoles de prendre soin de leur santé dans ce contexte de marchandisation de leur force de travail est très limitée (Castracani, 2019; Hennebry *et al.*, 2016). Les dures conditions de vie et de travail de ces travailleurs ainsi que leur dépendance envers leur employeur représentent des facteurs de risque aussi bien pour leur santé physique que pour leur santé mentale. Plusieurs chercheurs américains et canadiens documentent d'ailleurs les effets néfastes du régime de travail agricole temporaire sur la santé et le bien-être des TET (Amar *et al.*, 2009; Brower *et al.*, 2009; Pysklywec *et al.*, 2011). Dans la présente section, nous décrivons les risques pour la santé physique et mentale des TET agricoles.

L'agriculture est reconnue au Canada comme étant l'une des industries les plus dangereuses en termes de décès (Pickett *et al.*, 1999). Selon les compilations de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), le regroupement « agriculture, foresterie, pêche et chasse » arrivait en second rang en ce qui concerne les décès reliés au travail au Canada en 2022 avec 147 décès (2023). Les TET agricoles sont particulièrement à risque de souffrir de lésions et de maladies professionnelles. La nature des tâches effectuées et l'intensité du rythme de travail contribuent aux risques physiques (Gallié *et al.*, 2017). Les TET agricoles peuvent enchaîner 12 heures ou plus de travail par jour et ont souvent moins d'une journée de congé par semaine (Hennebry *et al.*, 2016; Otero et Preibisch, 2010). La crainte de non-rappel et la volonté des TET de maximiser leurs gains permettent parfois de leur imposer des rythmes de travail intenses. Dans le cadre d'une enquête ethnographique, le chercheur Lucio Castracani a travaillé comme journalier dans quatre fermes aux environs de Montréal en 2014 et a pu constater que les attentes des employeurs diffèrent selon le groupe d'employés concerné. Castracani affirme que « lors de la répartition des tâches, les employeurs assignent toujours à la main-d'œuvre migrante temporaire [les] activités demandant une grande intensité de travail, alors que la main-d'œuvre locale ou urbaine embauchée à la journée se retrouve souvent à accomplir des tâches où les rythmes sont moins intenses » (2019, p. 121).

Le rythme de travail intense se conjugue à d'autres facteurs pouvant fragiliser la santé des TET comme les gestes répétitifs, les positions peu ergonomiques, l'utilisation de produits chimiques, le manque d'accès à de l'eau potable et aux installations sanitaires sur les lieux de travail, les moyens de transport risqués et les conditions météorologiques extrêmes (Otero et Preibisch, 2010).

Qui plus est, les TET agricoles sont également vulnérables aux problématiques de santé mentale. Les facteurs de risque sont nombreux : séparation familiale, barrière de la langue, travail sous pression et insécurité d'emploi peuvent causer des symptômes anxieux ou dépressifs (Arcury et Quandt, 2007; Gravel *et al.*, 2014; Mysyk *et al.*, 2008). Comme l'exprime Amar : « Le désir de ne pas perdre sa place dans le programme [...] crée un fardeau mental et affectif majeur qui influence l'état de santé des travailleurs migrants et leur réponse à la maladie » (2009, p. 45).

### 1.1.3 Les barrières d'accès aux soins

À cette vulnérabilité aux problèmes de santé s'ajoutent plusieurs barrières d'accès aux soins. En effet, même si la plupart des TET agricoles au Québec sont admissibles à la couverture de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) dès le début de leur contrat (Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec. RLRQ, c A-29, r. 1) et qu'ils bénéficient d'une assurance privée, qui inclut une assurance médicaments et une assurance d'invalidité de courte durée (Groupe Assurance Cowan, s. d.), plusieurs chercheurs démontrent qu'il faut aller au-delà de l'admissibilité aux soins des TET pour analyser leur accès réel à ces soins étant donné que celui-ci est limité par plusieurs barrières (Amar *et al.*, 2009; Pysklywec *et al.*, 2011).

Selon le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR), l'employeur de TET est tenu de faire « des efforts raisonnables pour fournir à l'étranger l'accès à des soins de santé lorsque celui-ci se blesse ou devient malade sur le lieu de travail » (DORS/2002-227, art. 209.2 (1) a) (viii)). L'obligation légale de l'employeur est plutôt floue et semble se limiter aux problèmes survenant pendant les heures de travail. Cependant, compte tenu du fort lien de dépendance du TET envers son employeur, les entreprises sont souvent responsables de toutes les étapes d'accès aux soins des TET, et ce, peu importe la nature du problème (inscription aux assurances, prise de rendez-vous, accompagnement et traduction, etc.) (Amar *et al.*, 2009; Preibisch et Otero, 2014).

Cet accès aux soins contrôlé par l'employeur comporte plusieurs risques pour les TET (McGrady et O'Hagan, 2015). Parce que la prise en charge des problèmes de santé par les employeurs est exigeante en ressources, ces derniers peuvent tarder à diriger les TET vers des soins et le faire seulement en cas d'urgence. Les producteurs de l'Île-d'Orléans interrogés par Amar *et al.* déclaraient que la consultation médicale est leur ultime solution lorsqu'un travailleur se plaint d'une douleur. Ils optent d'abord pour un changement dans les tâches effectuées, ensuite pour un court arrêt de travail aux frais du TET et enfin pour un accompagnement à la pharmacie (2009). Bien que les employeurs s'engagent implicitement à prendre en charge les tâches liées à la santé des TET, tous ne s'en acquittent pas adéquatement et les répercussions de leur négligence peuvent être délétères pour la santé des travailleurs. Ainsi, plusieurs TET relatent des délais inadéquats entre la déclaration du problème et la réaction de l'employeur (Champagne, 2023; Gallié *et al.*, 2017).

Par ailleurs, la prise en charge de l'accès aux soins par l'employeur soulève d'importants enjeux éthiques en ce qui a trait au respect de la vie privée des TET : « La vie privée et l'anonymat sont des attentes apparemment irréalistes pour de nombreux migrants en quête de soins, quand les employeurs — parfois dans une volonté d'aider en l'absence d'autres soutiens — insistent pour intervenir ou même traduire lors de la consultation. [traduction libre] » (Hennebry *et al.*, 2016, p. 532). Ce contrôle exercé par l'employeur peut le placer en position de conflit d'intérêts, surtout en cas d'accident de travail.

Le contrôle de l'accès aux soins contribue au caractère paternaliste de la relation employeur-employé. Dans ce contexte, les TET sont peu enclins à communiquer leurs maux à leur employeur, car ils peuvent craindre des représailles, le renvoi ou le non-rappel (Bélanger et Candiz, 2015; Gravel *et al.*, 2014). Un enjeu de santé chez un travailleur peut en effet être perçu comme un frein à sa productivité et représenter un élément de disqualification du programme. À ce sujet, Hennebry *et al.* relèvent un paradoxe des programmes de travail temporaire : « De telles pratiques envoient clairement le message que seuls les travailleurs en bonne santé sont jugés désirables, même si c'est le travail lui-même qui a causé ou aggravé leurs problèmes de santé. [traduction libre] » (2016, p. 533). Ainsi, plusieurs endurent et continuent le travail malgré leurs blessures ou leur épuisement afin de rentabiliser leur contrat et de conserver leur place dans le programme (Arcury et Quandt, 2007). Ils emploient des stratégies dites d'autodiscipline, comme le fait d'endurer la douleur (Anthony *et al.*, 2010; Labrecque, 2016). Par ailleurs, plusieurs TET amènent dans leurs bagages leur propre « pharmacie » en vue d'une automédication en cas de besoin. Comme le résume Amar, « la gratuité des soins au Québec ne semble pas avoir d'incidence sur le choix des travailleurs migrants rencontrés d'attendre afin de pouvoir consulter librement dans leur pays » (2009, p. 43).

L'évitement de la consultation médicale, le manque d'accès aux services et la médiation par l'employeur sont susceptibles d'entraîner une aggravation des blessures et des maladies dont souffrent des TET, laquelle pourrait être évitée ou atténuée par un traitement plus précoce.

## 1.2 Problématique et objectifs

L'objectif de cette recherche est d'analyser certains DSS des TET agricoles au Québec. Comme nous l'avons détaillé dans la recension des écrits, plusieurs facteurs propres aux programmes d'immigration temporaire mettent ces travailleurs à risque de souffrir de problèmes de santé physique et mentale et de ne pas bénéficier d'un accès optimal au système de soins de la société d'accueil. Ces constats nous amènent à formuler les trois questions de recherche suivantes :

- **Quel est l'état de santé perçu des TET agricoles au Québec ?**

Cette question est traitée dans le chapitre 4, qui présente un portrait de l'état de santé physique et mentale perçu des TET agricoles. En recherche, il est admis que « l'auto-évaluation de l'état de santé est un indicateur bien validé de l'état de santé et un fort prédicteur de la mortalité » (Vézina *et al.*, 2011, p. 402). L'état de santé physique perçu a été évalué à l'aide de trois indicateurs : (1) la comparaison entre l'état de santé physique dans le pays d'origine et celui au Canada, (2) le niveau de douleur et (3) le présentisme au travail<sup>1</sup>. Le premier indicateur a été conçu dans le cadre de cette recherche et les deux autres ont été empruntés à des travaux antérieurs (OMS 2002; Vézina *et al.*, 2011). L'état de santé mentale perçu a également été évalué au moyen de trois indicateurs : (1) la comparaison entre l'état de santé mentale dans le pays d'origine et celui au Canada, (2) le niveau de désespoir et (3) le niveau d'anxiété. Encore une fois, le premier indicateur a été conçu dans le cadre de cette recherche et les deux autres ont été empruntés à des travaux antérieurs (Kessler *et al.*, 2002; Vézina *et al.*, 2011).

- **Quels sont les conditions d'emploi, les conditions de travail et l'état de connaissance du système de santé québécois des TET agricoles ?**

Cette deuxième question est traitée dans le chapitre 5, qui présente un portrait de l'exposition des TET à plusieurs facteurs de risque reliés au travail et à la littératie en santé. Nous analyserons plusieurs variables associées aux conditions d'emploi, aux contraintes physiques, météorologiques, chimiques, sanitaires et organisationnelles de même qu'à la connaissance du système de santé.

- **Quelles associations pouvons-nous faire entre l'état de santé des TET agricoles et leurs conditions d'emploi, leurs conditions de travail et leur connaissance du système de santé québécois ?**

Cette dernière question sera traitée dans le chapitre 6 et permettra de mesurer les associations entre les indicateurs de santé présentés au chapitre 4 et les conditions d'emploi, les conditions de travail et la connaissance du système de santé, présentées au chapitre 5.

---

1. Le fait de travailler avec un problème de santé qui nécessiterait normalement de s'absenter.

## 1.3 Cadre conceptuel

Afin de réaliser une contribution empirique à l'analyse des risques auxquels sont exposés les TET agricoles pendant leur séjour de travail au Québec, nous utiliserons le concept des déterminants sociaux de la santé (DSS). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit les DSS comme « les facteurs structurels et les conditions de vie quotidiennes qui sont à l'origine d'une grande partie des inégalités en santé entre pays et dans les pays. Ils englobent la répartition du pouvoir, des revenus, des biens et des services, les conditions de vie des individus (accès aux soins, scolarisation et éducation, conditions de travail, loisirs, habitat et environnement) » (2009, p. 1).

Le concept de DSS est utilisé dans les recherches auprès de groupes marginalisés dont les membres peuvent avoir une espérance de vie plus courte que la moyenne du fait de leur appartenance sociale. Au début des années 2000, un groupe de chercheurs a été mandaté par l'OMS pour étudier les liens entre les conditions d'emploi et les inégalités sociales de santé dans le monde : l'Employment Conditions Knowledge Network (EMCONET). L'EMCONET a développé un modèle explicatif d'ordre macrosocial qui conceptualise les DSS ayant trait aux conditions d'emploi et aux conditions de travail des individus (Benach *et al.*, 2010) (annexe 1). Ce modèle a guidé notre projet de recherche et nous l'avons adapté à la situation particulière des TET agricoles, puisque certains DSS qui ne sont généralement pas reliés à l'emploi le sont pour les TET. La figure 1 (à la page 18) schématise notre adaptation du modèle de l'EMCONET, qui servira de base à l'analyse des DSS des TET agricoles.

À la gauche du modèle (en vert), les politiques migratoires s'ajoutent aux politiques sociales et aux politiques d'emploi déjà conceptualisées dans l'EMCONET. Commentons d'abord les réglementations en matière de travail. On qualifie d'exceptionnalisme agricole « l'idée selon laquelle l'agriculture est une activité sociale et économique particulière qui ne peut être soumise aux mêmes règles que les autres secteurs » (Replinger, 2017, p. 133). Autrement dit, dans une volonté de préserver l'autonomie alimentaire d'une nation et de protéger les petits producteurs, les travailleurs de cette industrie se voient bénéficier de protections moindres. Ainsi, jusqu'à tout récemment, l'agriculture n'était pas un secteur priorisé par les obligations de prévention en SST au Québec (Gravel *et al.*, 2014). De plus, le droit des travailleurs agricoles à la négociation collective est restreint par le Code du travail du Québec puisque les salariés des fermes embauchant moins de trois personnes à l'année ne peuvent se syndiquer (Code du travail. RLRQ, c C-27). D'autres règlements en matière de travail ont des impacts sur les TET agricoles du Québec (p. ex. les heures supplémentaires ne sont pas payables à temps et demi).

Les réglementations en matière d'immigration sont également à prendre en compte dans l'analyse des DSS des TET agricoles. Ces réglementations façonnent le caractère fortement utilitaire des programmes PTAS/PTET, définis comme une solution à une pénurie « temporaire » de main-d'œuvre. Dans le cas du PTAS, par exemple, les ressortissants mexicains doivent avoir quitté le Canada au plus tard le 15 décembre de chaque année. Le lien fixe entre les employeurs et les travailleurs, engendré par le permis de travail fermé, résulte aussi des réglementations fédérales en matière d'immigration.

Ensuite, les politiques sociales étatiques visent à « protéger la main-d'œuvre des insécurités notoires du marché du travail » [traduction libre] dans une optique de démarchandisation (Muntaner *et al.*, 2010, p. 219). Les politiques sociales québécoises et canadiennes semblent avoir un impact limité sur la vulnérabilité des TET agricoles, bien qu'ils contribuent par leurs impôts au financement des programmes sociaux. En effet, le modèle de redistribution de la richesse est conçu principalement au bénéfice des citoyens et des résidents permanents (p. ex. l'aide de dernier recours et l'assurance médicaments publique leur sont exclusivement réservées). Une autre politique de démarchandisation importante est celle de l'assurance-emploi. Même si les TET ne sont pas officiellement exclus de cette protection, ils doivent être reconnus disponibles à l'emploi pour en bénéficier, ce qui s'avère difficile en raison de leur permis de travail fermé et de leur retour dans leur pays d'origine entre leurs contrats (Gouvernement du Canada, 2021, 2025).

Les conditions d'emploi (en jaune), au cœur des travaux effectués par l'EMCONET, se définissent quant à elles comme : « L'organisation de l'emploi en termes de contrat, de rémunération et d'autres attentes mutuelles entre les travailleurs et les employeurs. [traduction libre] » (Benach *et al.*, 2010, p. 270). Le groupe de recherche a identifié cinq conditions d'emploi qui éloignent les travailleurs de la stabilité historiquement assurée par les emplois permanents à temps plein : l'emploi précaire, le chômage, l'emploi informel, l'esclavagisme et le travail des enfants. Le contexte d'emploi des TET agricoles les place dans la catégorie de l'emploi précaire. La précarité en emploi est un continuum qui éloigne les travailleurs de la stabilité (Benach *et al.*, 2007, p. 22). Cette notion a été théorisée par Rodgers et Rodgers, qui lui attribuent quatre dimensions : le caractère temporaire du lien d'emploi et l'incertitude quant à sa durée, le faible niveau de contrôle du travailleur sur ses conditions d'emploi et de travail, le manque de protections sociales et les faibles revenus d'emploi (1989).

Les conditions d'emploi des TET agricoles correspondent en plusieurs aspects à cette définition de l'emploi précaire. Premièrement, les dimensions de la temporalité et de l'incertitude sont au cœur de leur réalité, puisqu'ils obtiennent des contrats à durée déterminée sans savoir si la durée du contrat sera respectée par l'employeur ou si un nouveau contrat leur sera offert (Gallié *et al.*, 2017). Deuxièmement, le statut migratoire précaire des TET, leur peur du renvoi et les entraves à la négociation collective ont pour effet de restreindre leur contrôle sur leurs conditions de travail et d'emploi, ce qui correspond à une deuxième dimension de la précarité. Troisièmement, la protection sociale offerte aux TET agricoles est limitée, car les programmes canadiens et québécois de démarchandisation leur sont très peu accessibles. Quatrièmement, en ce qui a trait à la dernière dimension de l'emploi précaire, même si les TET peuvent se sentir satisfaits de leurs revenus s'ils les comparent à ce qu'ils gagneraient pour un emploi similaire chez eux, ils peuvent également être mécontents de constater que peu d'occupations sont aussi mal rémunérées que la leur au Canada. Des chercheurs s'étant intéressés aux revenus des TET du PTAS stipulent que, « dans un contexte d'extrême pauvreté, ces revenus constituent une contribution importante, mais néanmoins précaire, à la survie continue des familles » [traduction libre] (Wells *et al.*, 2014, p. 146). Ils prétendent que dans la plupart des cas, les revenus générés au Canada permettent aux familles des TET de répondre à leurs besoins de base, mais ne suffisent pas à investir dans des activités génératrices de revenus (Candiz, 2013).

L'EMCONET comporte également un axe d'enjeux transversaux (*cross-cutting issues*). Il s'agit de DSS qui expliquent que la santé des individus et leur exposition aux risques peuvent être influencées différemment selon leurs conditions d'emploi et leur appartenance sociale. Rappelons que le PTAS/PTET « accorde aux employeurs l'accès à un groupe de travailleurs très vulnérables, qui incarnent la marginalisation économique, sociale et politique dans leur pays d'origine » [traduction libre] (Preibisch et Encalada Grez, 2010, p. 291). Ces axes transversaux de vulnérabilité sont analysés dans la section ci-dessous.

**Classe sociale** : La plupart des TET agricoles proviennent de régions rurales, vivent avec de faibles revenus et ont un faible niveau d'éducation (McLaughlin, 2010). Ces caractéristiques sont d'ailleurs prises en compte lors du recrutement au Mexique pour le PTAS, qui favorise les candidats les plus démunis.

**Sexe** : Les hommes représentent la grande majorité des participants au PTAS/PTET (Preibisch et Encalada Grez, 2010). Le recrutement de TET est genré, puisque l'employeur a le choix quant au sexe des ouvriers qu'il embauche et que l'agriculture est « un domaine où l'idéologie patriarcale des fermiers [...] considère que l'agriculture est essentiellement masculine » (Labrecque, 2016, p. 81).

**Âge** : Ce critère est pris en compte lors du recrutement dans les pays d'origine : le Secrétariat des relations extérieures du Mexique affiche sur son site web que seul(e)s les candidat(e)s ayant entre 22 et 45 ans sont éligibles au PTAS (2023). L'âge des travailleurs n'a pas beaucoup été documenté dans la littérature canadienne, mais l'a été dans le cadre de cette enquête.

**Ethnicité** : Historiquement, les politiques migratoires canadiennes ont établi une distinction entre les personnes dont l'origine ethnique était perçue comme un atout pour la nation (les « immigrants ») et celles dont l'origine était moins valorisée (les « migrants »), qui étaient admises sur le territoire pour leur force de travail (Satzewich, 1991).

Le sociologue Vic Satzewich décrit comment les négociations précédant la création du PTAS ont été teintées de racisme à l'égard des communautés noires des Caraïbes : « La principale préoccupation de l'État dans le cadre de l'entrée, du recrutement et de l'emploi de la main-d'œuvre migrante caribéenne au Canada [...] était que ce groupe puisse en venir à constituer une population qui s'installe de manière permanente dans le pays. [traduction libre] » (1991, p. 179).

La majorité des TET agricoles embauchés au Québec sont originaires de l'Amérique latine ou centrale et leur recrutement est motivé par les caractéristiques leur étant attribuées dans une logique racialisante. Le discours véhiculé par les employeurs et les agences de recrutement est que l'homme mexicain, caribéen ou centraméricain possède les qualités physiques nécessaires à l'agriculture (Bauder, 2008; Labrecque, 2016; Roberge, 2008). Au Québec, une proportion importante des TET agricoles sont originaires de communautés autochtones et ont l'espagnol comme langue seconde. Les TET autochtones viennent généralement de communautés marginalisées et pauvres.

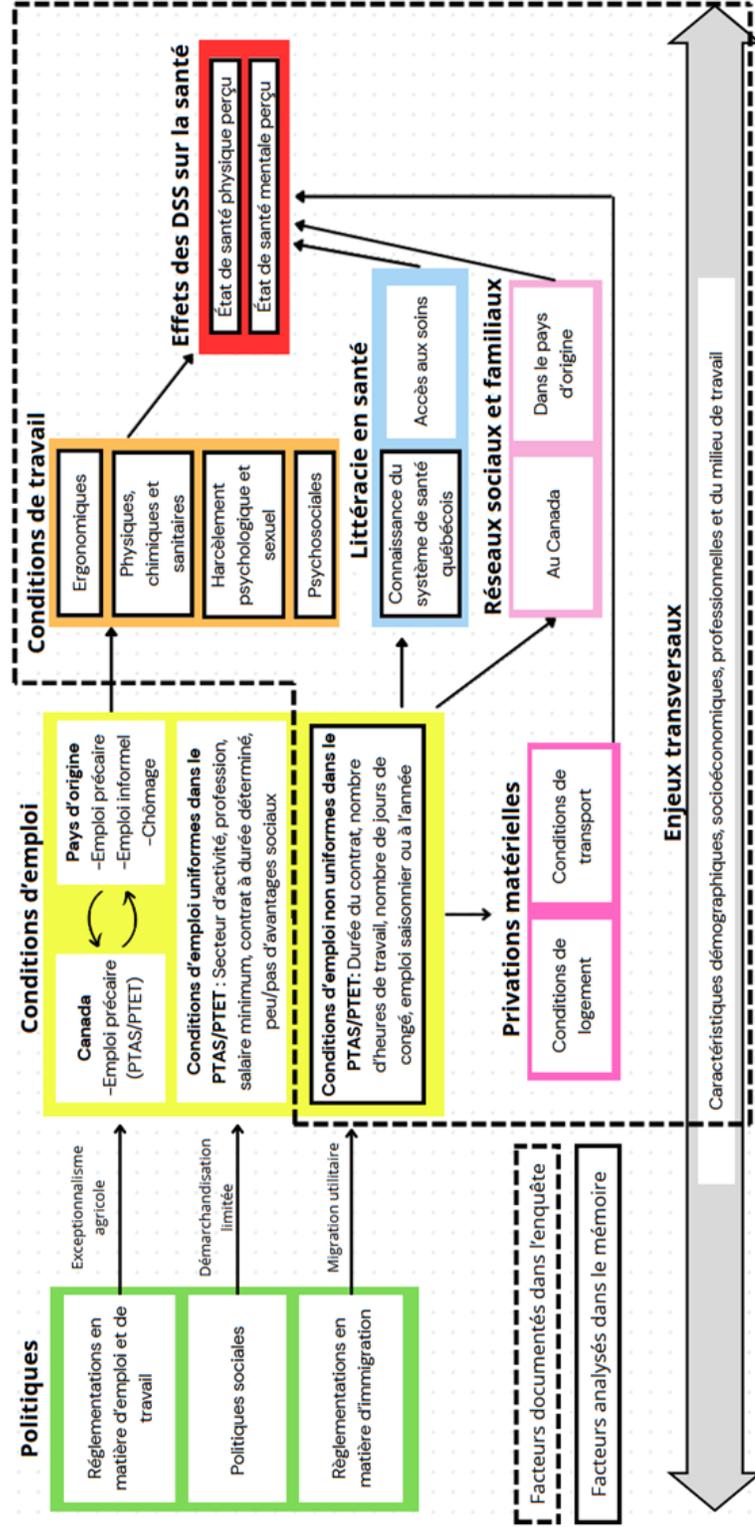
**Statut migratoire** : La population à l'étude est homogène en ce qui a trait au statut migratoire, puisqu'elle est constituée de TET dits non qualifiés qui détiennent une autorisation de séjour liée à un contrat de travail. Leur statut d'immigration est considéré comme précaire : ils séjournent et travaillent légalement, mais sont exposés à une perte de leur statut ou à un rapatriement en cas de congédiement ou de non-renouvellement de leur contrat (Goldring et al., 2009).

Dans le modèle de l'EMCONET, les conditions de travail (en orange) sont reconnues comme des DSS majeurs et font référence à tout ce qui a trait aux tâches d'un travailleur. Selon la description de Renahy *et al.*, elles englobent l'« environnement physique et chimique, [les] conditions ergonomiques, [les] facteurs psychosociaux, [la] pénibilité et [la] technologie utilisée » (2015, p. 96). Dans le cadre de cette étude, les conditions de travail ont été opérationnalisées en plusieurs variables documentant les risques auxquels les TET peuvent être exposés. Elles seront présentées au chapitre 5.

Les systèmes de santé de l'EMCONET (en bleu) représentent pour les TET agricoles les systèmes de santé de leur pays d'origine et ceux de leur société d'accueil ainsi que les liens pouvant exister entre les deux. Cette sphère a été opérationnalisée dans notre questionnaire en deux catégories, soit celle de la connaissance du système de santé et celle de l'accès aux soins de santé. Seule la première sera analysée dans le présent rapport.

Finalement, à la droite de notre modèle, se trouve le concept de l'état de santé perçu, qui englobe la santé physique et mentale (en rouge). Dans notre modèle reproduit à la page suivante, les DSS qui ont fait l'objet de mesures dans notre questionnaire d'enquête sont encadrés par une ligne pointillée. L'analyse présentée dans ce rapport ne couvre cependant pas l'ensemble de ces variables. Les déterminants qui feront l'objet d'une analyse dans les prochains chapitres sont mis en évidence par un encadré noir.

Figure 1 : Cadre conceptuel de notre recherche (inspiré du modèle de l'EMCONET)



# CHAPITRE 2 Méthodologie

Ce chapitre est dédié à la description et à la justification de la méthodologie employée dans cette recherche, laquelle a permis de récolter des données auprès d'une population difficile à joindre, de constituer un échantillon de 200 TET agricoles et d'adapter nos approches à leurs réalités.

## 2.1 Approche méthodologique

La méthodologie choisie pour répondre à nos questions de recherche est mixte. Notre recherche a été conçue de manière à ce que les collectes quantitative et qualitative soient réalisées simultanément. L'équipe a donc choisi de laisser s'entrecroiser les récits personnels des répondants et leurs réponses aux items du questionnaire dans un va-et-vient entre les données quantitatives et qualitatives. Ces données qualitatives sont valorisées dans ce rapport et viennent enrichir les données quantitatives. Deux outils de recherche ont été utilisés par les membres de l'équipe : un questionnaire et une fiche de notes qualitatives.

Un autre élément phare de la méthodologie employée est le partenariat établi avec le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) pour la réalisation de la collecte. Le RATTMAQ est un organisme de défense de droits des TET agricoles qui accueille plusieurs milliers d'entre eux chaque année à leur arrivée à l'aéroport de Montréal (RATTMAQ, 2024). Ce partenariat a été essentiel au déploiement d'une méthodologie quantitative.

## 2.2 Population à l'étude, échantillonnage et recrutement

### 2.2.1 La population à l'étude

La population à l'étude se constitue d'hommes ayant migré au Québec avec un statut de TET pour travailler dans le domaine de l'agriculture par le biais d'un des deux programmes d'immigration distincts, le PTAS et le PTET (volet agricole). Voici les trois critères de sélection retenus pour le choix des participants :

- Être un homme;
- Avoir participé au PTAS ou au PTET (volet agricole) pendant au moins une saison de travail ou huit mois de travail continu;
- Séjourner au Québec au moment de l'enquête ou dans le mois précédent.

### 2.2.2 L'échantillonnage

L'échantillonnage était non probabiliste. Des stratégies ont malgré tout été utilisées pendant la collecte afin d'inclure des participants ayant des contextes de travail et de vie diversifiés. À mi-parcours de la collecte, l'équipe a notamment constaté que les travailleurs maraîchers étaient fortement sous-représentés dans l'échantillon, alors qu'ils composent le groupe majoritaire au Québec (Statistique Canada, 2024). Ils ont effectivement été relativement peu nombreux à répondre à l'appel de recrutement, car ils ne disposaient pas toujours des conditions idéales pour participer à un tel projet, comme d'un lieu calme où répondre aux questions. Pour redresser minimalement ce déséquilibre, plus d'efforts ont été investis par la suite dans le recrutement de TET de cultures.

### 2.2.3 Le recrutement

Le recrutement a été laborieux et a exigé un important investissement en temps et une grande flexibilité d'horaire. Plusieurs facteurs expliquent la difficulté de cette étape : les horaires de travail chargés des TET, les conditions défavorables à leur participation (chambre partagée ou mauvaise connexion internet) et la méfiance ou le désintérêt de certains. L'équipe a été en contact avec plusieurs centaines de TET avant de former un échantillon de 200 participants et a dû développer des techniques afin d'entrer efficacement en contact avec eux. Nous avons employé les trois grandes méthodes de recrutement suivantes :

- **La sollicitation à distance** : L'accès à la liste des numéros de téléphone de travailleurs agricoles du RATTMAQ a permis à l'équipe de recherche d'envoyer l'affiche de recrutement à plusieurs centaines de participants potentiels sur Whatsapp. Cette méthode de recrutement a permis une diffusion massive, mais elle n'a pas été la plus efficace.
- **La sollicitation en personne** : L'équipe a effectué 11 sorties pour aller à la rencontre de participants potentiels. Elles se sont déroulées dans des cadres propices au recrutement, par le moyen d'activités destinées aux TET. Les sorties ont eu des résultats variables, mais globalement efficaces, puisque les rencontres en présentiel ont permis d'établir un lien de confiance.
- **Le référencement par boule de neige** : Certains répondants ayant vécu une expérience de participation positive et ayant adhéré aux objectifs du projet ont recommandé d'autres TET à notre équipe. Le référencement par boule de neige est d'ailleurs fréquemment utilisé pour recruter des individus de populations difficiles à joindre (Candiz *et al.*, 2023 ; Perry, 2018).

## 2.3 Le questionnaire

Le volet quantitatif de la recherche s'est inspiré de l'Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST). Cette enquête publiée en 2011 a été réalisée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Elle visait à « produire une meilleure connaissance des conditions de travail, d'emploi et de santé et sécurité du travail (SST) des travailleurs québécois ainsi que des facteurs de risque auxquels ils sont exposés » (Fortin *et al.*, 2011, p. V). Plusieurs items de notre questionnaire ont été empruntés à l'EQCOTESST.

Un questionnaire original a été créé pour répondre aux objectifs de notre enquête, c'est-à-dire pour analyser des DSS des TET agricoles en nous basant sur le modèle conceptuel développé par l'EMCONET. Le questionnaire de recherche a été développé grâce à la consultation de plusieurs enquêtes statistiques québécoises, canadiennes et américaines portant sur des enjeux populationnels variés. Certaines questions empruntées à ces enquêtes ont été reformulées afin d'être plus facilement comprises par les répondants et plus adaptées à leur contexte. Le questionnaire a été conçu pour être administré par une enquêtrice et compte 131 questions, dont 46 sont originales. La majorité de ces questions sont de type fermé et utilisent des échelles de réponse dichotomique (oui/non), de fréquence ou de Likert (accord/désaccord). Le questionnaire est reproduit intégralement dans le mémoire de maîtrise de Véronique Tessier, qui est disponible en ligne.

## 2.4 Déroulement de la collecte de données

### 2.4.1 Le mode de la collecte

Environ le quart des questionnaires a été administré en personne et les trois quarts restants ont été administrés à distance. La distance n'a pas nui aux interactions avec les participants ni à leur intérêt, puisque la majorité des TET communiquent fréquemment avec leur famille par appel vidéo. Cette modalité s'est avérée moins coûteuse, plus adaptée à l'horaire des TET et plus discrète. Quelques participants ont cependant préféré nous rencontrer en personne, car ils avaient un accès limité à internet, vivaient dans un logement bondé ou étaient à la recherche d'interactions sociales.

### 2.4.2 La compensation

Une compensation d'une valeur de 20 \$ était offerte sous forme de carte-cadeau de supermarché aux répondants. Elle était remise en personne ou envoyée par la poste.

### 2.4.3 L'utilisation des outils de recherche

Lors de la passation du questionnaire, les enquêtrices se sont assurées de lire les questions mot à mot. Elles pouvaient expliquer ou reformuler un item lorsque le répondant semblait hésiter ou ne pas comprendre le sens de la question. Contrairement aux pratiques d'autres enquêtes populationnelles, cette décision méthodologique a assuré une plus grande qualité des données en maximisant la compréhension des répondants. Pour appliquer la méthodologie mixte de l'étude, les enquêtrices ont régulièrement relancé les participants en leur offrant d'approfondir leurs réponses aux questions, en particulier lorsque ces réponses leur semblaient intéressantes ou qu'elles réfèrent à des facteurs de risque reliés aux DSS. Les items du questionnaire ont souvent provoqué des conversations lors desquelles nous avons laissé place à l'expression de propos moins structurés. La fiche de notes qualitatives était remplie par les enquêtrices après chaque rencontre avec les répondants et servait à annoter les expériences individuelles vécues par les participants et reliées aux DSS.

## 2.5 Biais et considérations éthiques

Cette section présente quelques types de biais ayant pu affecter la qualité des données récoltées pendant l'enquête et les considérations éthiques qui ont guidé le processus.

### 2.5.1 Les biais

- **Biais de mémoire** : Bien que la période d'étude était relativement courte (de 30 jours à 12 mois, selon les items), les répondants ont pu éprouver de la difficulté à porter un regard rétrospectif sur leur dernière année. Cela est d'autant plus vrai pour ceux ayant été à l'emploi de plus d'une entreprise.
- **Biais de compréhension et biais culturels** : Ces biais représentent une limite importante pour certains items du questionnaire. En effet, étant donné que plusieurs répondants n'avaient pas l'habitude de penser leur réalité en termes d'échelle, il leur a été difficile de se positionner sur les échelles de réponse. Par ailleurs, la présence de concepts inconnus pour certains répondants (p. ex. le syndicat) et leurs différentes représentations de certains concepts selon leur culture (p. ex. la santé) ont pu générer un biais de compréhension.

- **Biais de perception** : Les indicateurs d'exposition sont basés sur la perception des répondants ; leurs réponses peuvent donc différer de leur exposition réelle. Ainsi, deux répondants réalisant exactement les mêmes tâches au travail ont pu répondre différemment à certains items.

## 2.5.2 Les considérations éthiques

Une grande attention a été accordée au respect du consentement libre et éclairé des participants, car ce dernier aurait pu être compromis pour différents motifs. En effet, l'enquête s'intéresse à une population reconnue comme étant vulnérable et en situation de soumission face à l'autorité (Bélangier et Candiz, 2015). La conscience qu'ont les TET de leur position dans la hiérarchie est donc susceptible de brouiller leur consentement (Cooper *et al.*, 2004). D'une part, ils pourraient consentir à participer en raison d'une impression de contrainte générée par la position d'autorité du chercheur. D'autre part, les TET pourraient refuser de participer par peur de représailles en provenance d'acteurs reliés à leur emploi. Quelques études ont d'ailleurs recruté des TET agricoles par le biais de leur employeur (Amar *et al.*, 2009 ; Brower *et al.*, 2009). Cette méthode se justifie par la difficulté d'entrer en contact avec les TET, mais elle entrave leur consentement. Nous n'avons pas usé de cette stratégie : les employeurs n'ont pas été sollicités et le recrutement n'a pas été mené sur les lieux du travail. La sollicitation directe des TET a évité un biais engendré par le regard réel ou perçu de l'employeur.

De plus, afin de rendre le recrutement plus adapté à la population cible, nous avons choisi d'utiliser le consentement verbal plutôt qu'écrit, car ce dernier aurait pu être perçu négativement par les participants. En effet, plusieurs TET agricoles possèdent un bas niveau de littératie et la signature d'un document écrit aurait pu générer de la crainte. Comme l'expliquent Cooper *et al.* : « Les chercheurs travaillant avec des ouvriers agricoles semi-létrés ou non scolarisés doivent mettre l'accent sur une bonne communication lors du processus de consentement, plutôt que de se concentrer sur le formulaire de consentement. [traduction libre] » (2004, p. 35).

Finalement, le principe du respect des personnes vulnérables a guidé notre équipe en prévision d'éventuelles confidences délicates ou de réactions émotives de la part des répondants. Nous avons préparé une liste de ressources d'aide, qui pouvait être remise aux répondants, le cas échéant. Aussi, les enquêtrices dirigeaient automatiquement tout travailleur ayant un besoin d'accompagnement vers le RATTMAQ.

## 2.6 Analyses et présentation des variables

Après la collecte, les réponses au questionnaire ont été importées dans le logiciel R et recodées selon les besoins de l'enquête (R Core Team, 2022). Des statistiques descriptives ont été calculées pour plusieurs des variables. Le test du chi-deux de Pearson ( $\chi^2$ ) a été utilisé afin d'estimer la présence d'associations statistiques significatives entre les variables catégorielles (Pearson, 1900). Le niveau de confiance retenu dans l'application du test est de 95 %. Les analyses bivariées présentées dans le rapport sont celles pour lesquelles l'association est statistiquement significative. De plus, les données qualitatives consignées dans les fiches de notes ont été codées par thèmes associés aux différents DSS. Cela a permis la mise en lumière d'expériences exemplifiant l'exposition à certains risques, qui sont présentées en parallèle des analyses statistiques dans les prochains chapitres.

La méthodologie de l'enquête ne rend pas possible l'inférence statistique des résultats. Ces derniers n'ont donc pas été pondérés et sont présentés tels quels dans les prochains chapitres. Les pourcentages présentés sont arrondis au dixième près. Les représentations graphiques ont été réalisées dans R. Les chiffres inscrits dans les colonnes des graphiques représentent les fréquences.

Les prochains tableaux présentent les variables qui seront décrites dans le cadre de nos analyses. Le chapitre 3 présente le profil des participants à l'étude en utilisant des statistiques descriptives et des analyses bivariées. Les variables sont listées au [tableau 1](#).

**Tableau 1** : Variables présentées au chapitre 3

<b>Caractéristiques démographiques</b>	Pays d'origine Âge Langue(s) parlée(s)
<b>Caractéristiques socioéconomiques</b>	Nombre d'années d'étude Expérience(s) de travail en dehors de l'agriculture
<b>Caractéristiques professionnelles et caractéristiques du milieu de travail</b>	Ancienneté dans le PTAS/PTET Ancienneté chez l'employeur Région de travail Type de production agricole Nombre de TET à l'emploi chez l'employeur

Le chapitre 4 présente un portrait de l'état de santé perçu des répondants en utilisant les variables listées au [tableau 2](#).

**Tableau 2** : Variables présentées au chapitre 4

<b>État de santé physique perçu</b>	Comparaison entre l'état de santé physique au Québec et celui dans le pays d'origine Niveau de douleur physique Présentéisme au travail
<b>État de santé mentale perçu</b>	Comparaison entre l'état de santé mentale au Québec et celui dans le pays d'origine Indicateurs de détresse psychologique

Le chapitre 5 présente le portrait des conditions d'emploi, des conditions de travail et des indicateurs de connaissance du système de santé. L'exposition aux contraintes au travail a été jugée significative si elle arrivait « souvent » ou « toujours » et non significative si elle arrivait « rarement » ou « jamais » (Vézina *et al.*, 2011). Les variables mesurant ces expositions ont été recodées en variables dichotomiques pour les analyses bivariées. Ces variables sont présentées au [tableau 3](#).

**Tableau 3 :** Variables présentées au chapitre 5

<b>Conditions d'emploi</b>	Durée du contrat Nombre d'heures travaillées
<b>Contraintes ergonomiques</b>	Travail avec le dos penché ou tordu Travail avec les bras levés Maniement de charges lourdes
<b>Contraintes physiques, chimiques et sanitaires</b>	Exposition aux conditions météorologiques extrêmes Exposition aux produits chimiques Utilisation de mesures de protection Accès aux installations sanitaires
<b>Conditions de travail</b>	Latitude décisionnelle Demande psychologique élevée Soutien social au travail Reconnaissance au travail Satisfaction avec les conditions salariales
<b>Facteurs reliés au harcèlement psychologique et sexuel</b>	Fréquence du harcèlement Auteur du harcèlement Démarches entreprises pour dénoncer le harcèlement
<b>Connaissance du système de santé</b>	Auto-évaluation de la connaissance du système de santé Possession des cartes d'assurance maladie Réception d'informations sur les cartes d'assurance maladie Connaissance du 911



## CHAPITRE 3

# TET des fermes du Québec : le profil des répondants et de leur lieu de travail

Au total, 200 travailleurs de sexe masculin ont été sondés dans le cadre de ce projet. L'échantillon correspond à un peu moins de 1 % de la population d'intérêt, qui s'élevait à 23 295 TET agricoles au Québec en 2023 (Statistique Canada, 2024). Ce chapitre a pour objectif de décrire les caractéristiques des participants et de leur lieu de travail. Certaines caractéristiques présentées dans ce chapitre serviront de variables explicatives dans les analyses des chapitres 4 et 5, dans le but d'identifier les DSS pouvant exercer une influence sur la santé. En s'inspirant de l'EQCOTESST, les caractéristiques des TET sont classées en trois (3) catégories : (1) les caractéristiques démographiques, (2) les caractéristiques socioéconomiques, (3) les caractéristiques professionnelles et les caractéristiques du milieu de travail (Fortin *et al.*, 2011).

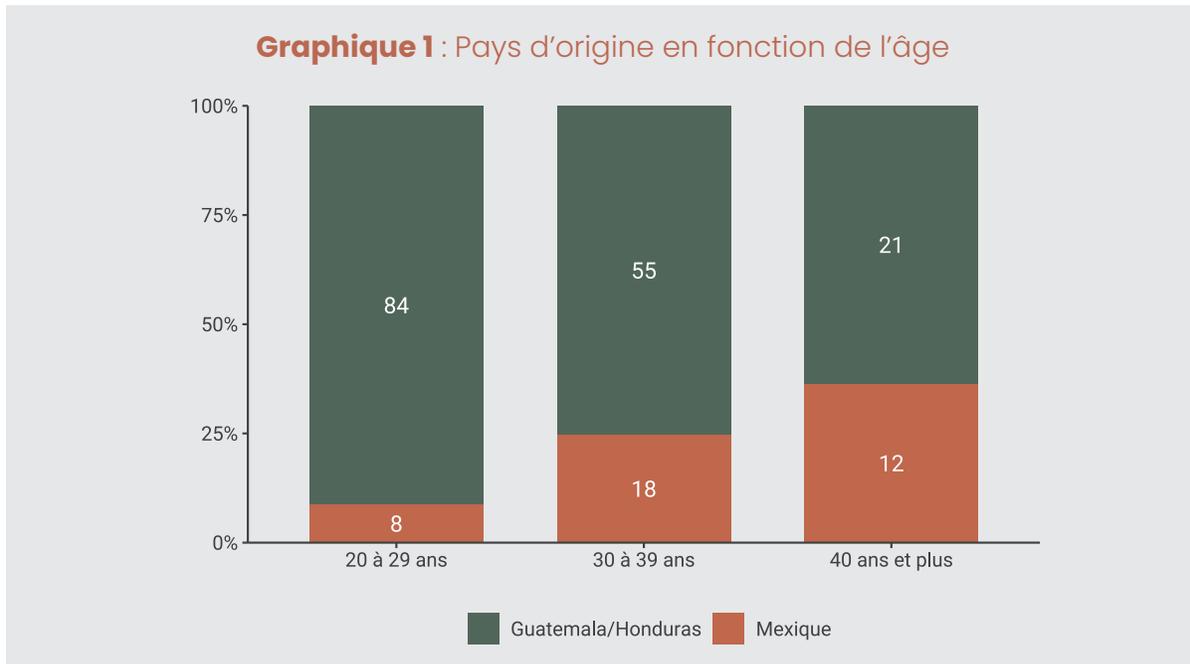
### 3.1 Caractéristiques démographiques

**Tableau 4** : Distribution des caractéristiques démographiques

	Fréquence (%)		Fréquence (%)
<b>Pays d'origine</b>		<b>Langue(s) parlée(s)</b>	
Guatemala/Honduras	160 (80,0 %)	Espagnol	143 (71,5 %)
Mexique	38 (19,0 %)	Espagnol et langue autochtone	46 (23,0 %)
Autres	2 (1,0 %)	Espagnol et anglais	5 (2,5 %)
Total	200 (100 %)	Espagnol et français	1 (0,5 %)
<b>Âge</b>		Autres	
20 à 29 ans	92 (46,0 %)	Total	200 (100 %)
30 à 39 ans	73 (36,5 %)	<b>Locuteur d'une langue autochtone</b>	
40 ans et plus	35 (17,5 %)	Oui	48 (24,2 %)
Total	200 (100 %)	Non	150 (75,8 %)
		Total	198 (100 %)

**Pays d'origine** : Les participants sont originaires de cinq pays, soit le Guatemala, le Mexique, le Honduras, la Jamaïque et un pays du Maghreb (tableau 4). En comparaison avec la population totale des TET agricoles en 2022 au Québec, les TET guatémaltèques de notre échantillon sont surreprésentés (79% vs 63% de la population) et les TET mexicains sont sous-représentés (19% vs 29 % de la population) (Statistique Canada, 2023). À des fins d'analyses, les TET du Guatemala et du Honduras ont été regroupés en raison de leur voie de recrutement similaire et du très faible nombre de Honduriens dans l'échantillon.

**Âge** : L'âge moyen des répondants de l'étude est de 32 ans. Les répondants ont été regroupés en trois groupes, soit les 20-29 ans, les 30-39 ans et les 40 ans et plus (tableau 4). Les travailleurs mexicains de l'échantillon sont proportionnellement plus âgés que les travailleurs centraméricains et la différence est statistiquement significative (graphique 1).



Cette tendance s'explique par un phénomène déjà connu : le recours croissant aux travailleurs guatémaltèques au Québec (Preibisch, 2012). Les ressortissants du Guatemala peuvent migrer pour travailler dans des postes à bas salaire au Canada depuis 2002, alors que l'accord avec le Mexique dans le cadre du PTAS a été signé en 1974. La demande des employeurs pour des travailleurs originaires du Guatemala a ainsi fortement augmenté depuis 2002, alors que les Mexicains étaient jusqu'alors le groupe majoritaire au Québec. À titre d'exemple, entre 2017 et 2022, la proportion des Guatémaltèques parmi les TET agricoles du Québec est passée de 47,4 % à 63,2 %, tandis que celle des Mexicains est passée de 45,5 % à 28,8 % (Statistique Canada, 2023). Des chercheurs ont émis l'hypothèse que ce remplacement ethnique s'explique aussi par une croyance des employeurs voulant que les Guatémaltèques soient des travailleurs plus dociles que les Mexicains (Candiz *et al.*, 2023; Valarezo et Hughes, 2012). Dès lors, il est probable que les Mexicains de l'échantillon sont proportionnellement plus vieux, car ils travaillent au Québec depuis plus longtemps et que le recrutement de nouveaux candidats est maintenant plus rare dans ce pays.

**Langue(s) parlée(s)** : Les travailleurs originaires du Guatemala, du Mexique et du Honduras ont tous déclaré parler l'espagnol (n = 198). Parmi eux, 48 travailleurs ont également déclaré parler une langue autochtone (46 Guatémaltèques et 2 Mexicains) (tableau 4). Des sept langues autochtones recensées, une langue maya du Guatemala, le cakchikel (kaqchikel), est la plus courante avec 38 locuteurs. Les Guatémaltèques de l'échantillon sont proportionnellement plus nombreux à parler une langue autochtone (29 %) que les Mexicains (5 %) et la différence est statistiquement significative.

## 3.2 Caractéristiques socioéconomiques

**Tableau 5** : Distribution des caractéristiques socioéconomiques

	Fréquence (%)
<b>Nombre d'années d'étude</b>	
0 à 6 ans	59 (29,5 %)
7 à 12 ans	122 (61,0 %)
13 et plus	19 (9,5 %)
Total	200 (100 %)
<b>Expérience de travail non agricole</b>	
Non	45 (22,5 %)
Oui	155 (77,5 %)
Total	200 (100 %)

**Nombre d'années d'étude** : La majorité des répondants a déclaré avoir entre 7 et 12 années de scolarité, soit l'équivalent d'une scolarité secondaire entamée ou terminée (tableau 5). Le nombre d'années d'étude est associé à l'âge des répondants : les répondants de 20-29 ans sont proportionnellement plus nombreux à avoir étudié sept ans ou plus que les deux autres groupes. Ce gradient pourrait s'expliquer par une avancée des taux de fréquentation scolaire dans les pays d'origine ces dernières années. Il existe également une association statistiquement significative entre le pays d'origine et le nombre d'années d'étude des répondants : les Guatémaltèques sont proportionnellement plus nombreux à avoir étudié six années ou moins que les Mexicains.

**Expérience de travail non agricole** : Les réponses à cette question ouverte permettent de mieux comprendre le profil professionnel des répondants et de vérifier s'ils sont exclusivement des agriculteurs, comme c'était théoriquement le cas à l'origine du programme PTAS (Basok, 2000). Les données mettent en lumière les expériences variées des répondants dans des domaines non reliés au travail de la terre. En effet, 77,5% des répondants ont indiqué avoir de telles expériences (tableau 5). Ils ont entre autres mentionné avoir travaillé dans le domaine de la construction, de la conduite de camions, de l'informatique et de la mécanique. Quelques-uns ont souligné qu'ils avaient entamé des études universitaires ou collégiales, mais qu'ils avaient dû les interrompre par nécessité économique.

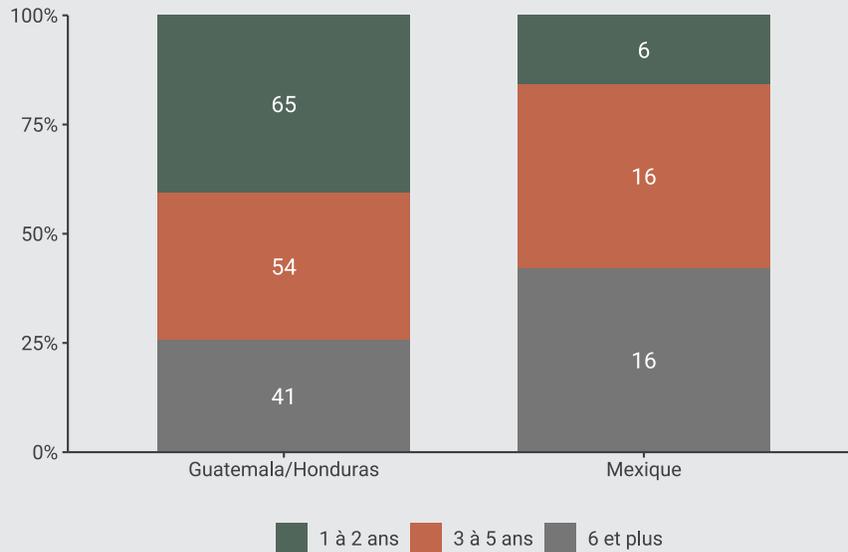
## 3.3 Caractéristiques professionnelles et caractéristiques du milieu de travail

**Tableau 6** : Distribution des caractéristiques professionnelles et des caractéristiques du milieu de travail

	Fréquence (%)
<b>Ancienneté dans le PTAS/PTET</b>	
1 à 2 ans	71 (35,5 %)
3 à 5 ans	71 (35,5 %)
6 ans et plus	58 (29,0 %)
Total	200 (100 %)
<b>Ancienneté chez l'employeur</b>	
1 à 2 ans	99 (49,5 %)
3 à 5 ans	62 (31,0 %)
6 ans et plus	39 (19,5 %)
Total	200 (100 %)
<b>Type de production agricole</b>	
Cultures	112 (56,0 %)
Production animale	45 (22,5 %)
Production laitière	43 (21,5 %)
Total	200 (100 %)

**Ancienneté dans le PTAS/PTET** : Les 200 répondants travaillaient au Canada depuis cinq ans (ou cinq saisons de travail) en moyenne au moment de l'enquête. Le pays d'origine des répondants est associé de manière statistiquement significative à leur ancienneté comme TET (graphique 2). Les Mexicains cumulent en moyenne plus d'années de travail au Canada que les Guatémaltèques, pour les raisons mentionnées précédemment.

**Graphique 2 : Ancienneté dans le PTAS/PTET en fonction du pays d'origine**



**Ancienneté chez l'employeur :** En moyenne, les répondants cumulaient quatre années (ou saisons) d'ancienneté chez leur employeur au moment de répondre au questionnaire (tableau 6). Les variables « ancienneté dans le PTAS/PTET » et « ancienneté chez l'employeur » suggèrent que les répondants ont été relativement peu mobiles sur le marché de travail canadien et qu'ils retournent généralement chez le même employeur pendant plusieurs années. En effet, l'ancienneté moyenne au Canada (cinq ans) est proche de l'ancienneté moyenne chez l'employeur (quatre ans).

**Région de travail :** Les TET agricoles sondés étaient à l'emploi dans 13 des 17 régions administratives du Québec. Les quatre régions administratives arrivant en tête de liste sont la Montérégie (26 %), la Capitale-Nationale (22,5 %), la Chaudière-Appalaches (15 %) et l'Estrie (12,5 %).

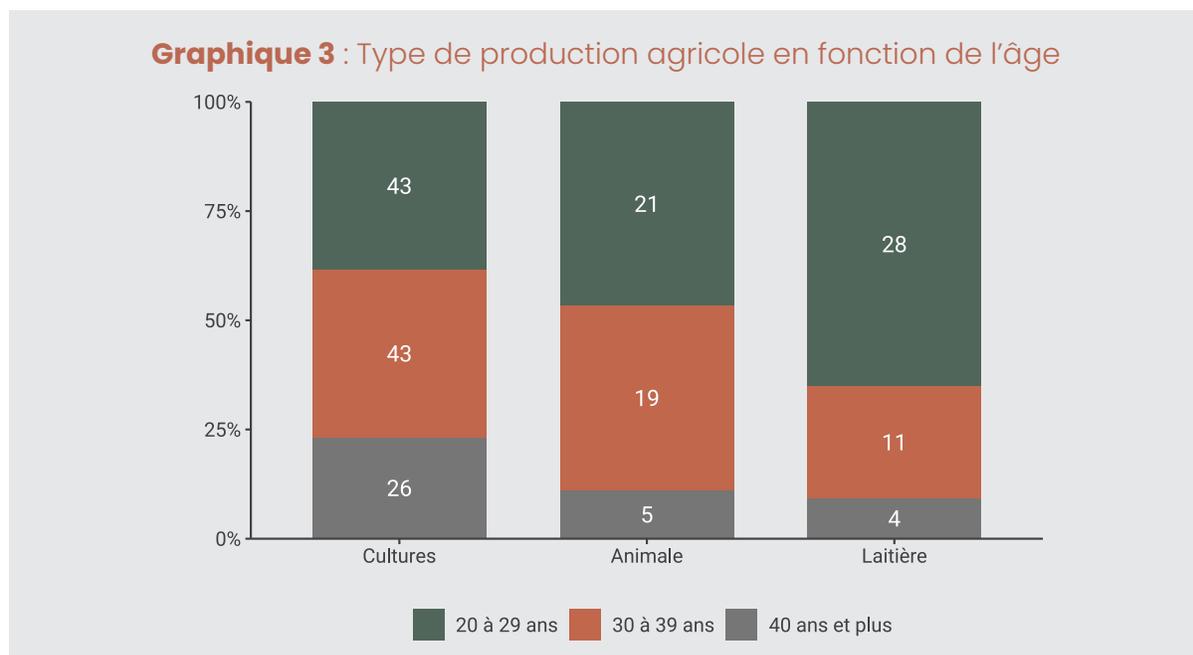
**Type de production agricole :** Une caractéristique professionnelle primordiale à l'analyse des DSS des TET agricoles est le type d'activité agricole de l'employeur. La gamme des entreprises agricoles qui embauchent des TET s'est diversifiée dans les dernières années, tout comme les conditions de vie et d'emploi des TET. C'est particulièrement le cas au Québec qui est, parmi les trois principales provinces d'accueil de TET agricoles au Canada, celle qui reçoit la plus grande proportion de TET dans les industries d'élevage (20 % des TET agricoles au Québec, contre seulement 6 % en Ontario et en Colombie-Britannique) (Statistique Canada, 2024).

Au Canada, les secteurs d'agriculture primaire sont répertoriés dans la Liste nationale des secteurs agricoles. Les emplois offerts dans le cadre du PTAS/PTET-volet agricole doivent correspondre à l'un de ces 20 secteurs (Gouvernement du Canada, 2025b). Nos répondants étaient à l'emploi dans 13 de ces secteurs. Trois (3) regroupements ont été effectués à des fins d'analyse : (1) la catégorie « cultures », qui regroupe notamment la production de fruits et légumes, de fleurs et d'arbres cultivés en serres; (2) la catégorie « élevage », qui rassemble l'élevage de porcs, de volailles, de bovins et de canards; et (3) la catégorie « production laitière ».

En comparant notre échantillon à la population totale des TET agricoles du Québec, on constate une sous-représentation des travailleurs de cultures et une surreprésentation des travailleurs d'élevage et de production laitière (tableau 6). En 2022, 75 % des TET agricoles du Québec travaillaient dans les cultures, 14 % à l'élevage bovin (incluant la production laitière) et 5 % à l'élevage porcin (Statistique Canada, 2024). Une cause possible de ces écarts est que les travailleurs de cultures ne disposaient pas d'autant de conditions favorables à leur participation que les travailleurs d'élevage et de production laitière.

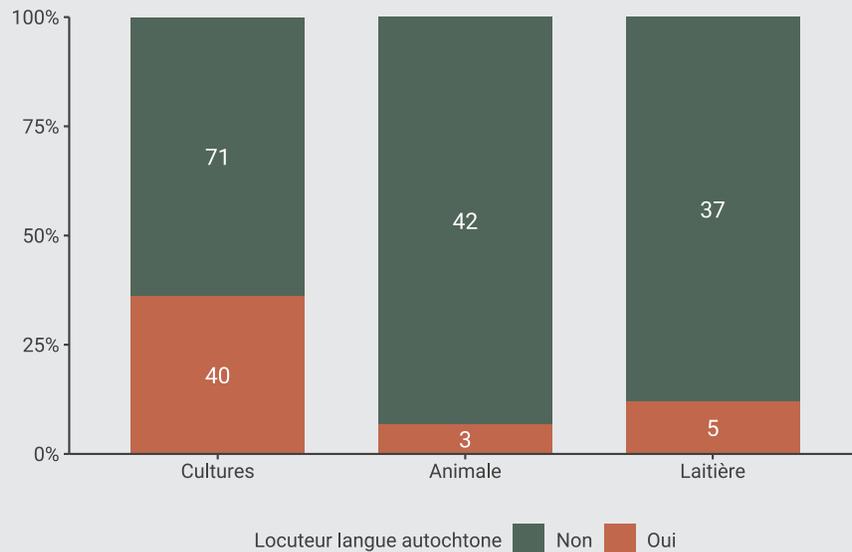
La composition de l'échantillon par type d'industrie agricole constitue une force de l'étude, par le fait même qu'elle permet une comparaison entre les DSS des travailleurs de différentes industries. À notre connaissance, cette analyse ne semble jamais avoir été faite au Canada et les rares études sur le sujet se sont plutôt intéressées à une majorité de TET maraîchers (Bellerose et Yorn, 2013; Gallié *et al.*, 2017; Kang *et al.*, 2016).

Quelques analyses bivariées démontrent le caractère distinctif des trois groupes de TET. D'abord, le type de production agricole est associé de manière statistiquement significative à l'âge des répondants ([graphique 3](#)). Les travailleurs de cultures sont proportionnellement plus âgés que ceux des autres industries, probablement puisqu'ils ont intégré le marché du travail canadien il y a plus longtemps que les autres. Notons également que la majorité des travailleurs de fermes laitières sont âgés de moins de 30 ans, ce qui est unique à ce groupe.



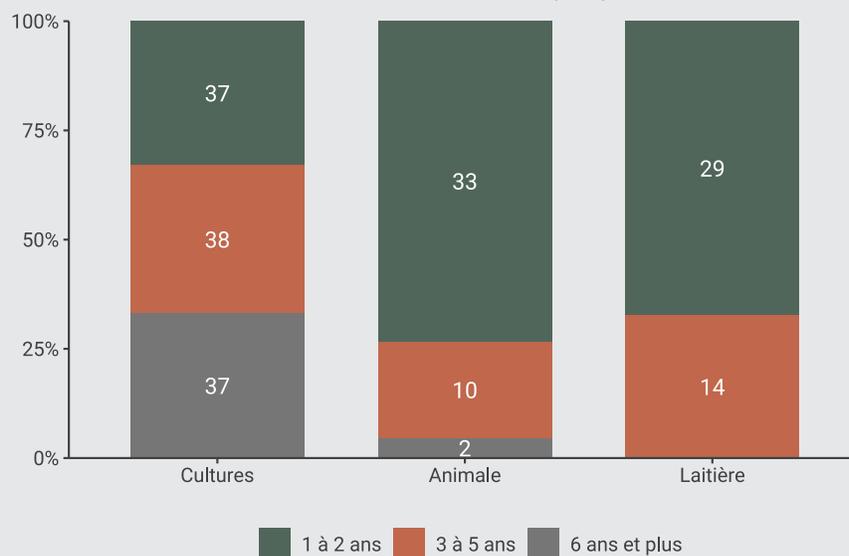
Ensuite, la répartition des travailleurs par production est différenciée selon le pays d'origine (non montré). Tous les travailleurs laitiers sont d'origine guatémaltèque et les travailleurs mexicains ne représentent que 11 % des travailleurs d'élevage. Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux dans les industries de cultures (30 %), puisque le PTAS facilite leur migration pour des contrats saisonniers. Ensuite, le [graphique 4](#) montre que les locuteurs de langue autochtone, presque tous d'origine guatémaltèque, travaillent essentiellement dans les cultures (association statistiquement significative). Cela s'explique peut-être par les qualifications exigées par les industries laitières ou d'élevage, par les préférences des employeurs ou par les pratiques des recruteurs.

**Graphique 4** : Type de production agricole en fonction du statut du locuteur de langue autochtone



L'association entre le type de production et l'ancienneté chez l'employeur est également notoire<sup>2</sup>. Nous constatons au [graphique 5](#) que les TET ayant cumulé six ans et plus d'ancienneté chez leur employeur sont proportionnellement plus nombreux chez les travailleurs de cultures. Aucun travailleur de l'industrie laitière ne travaille chez son employeur depuis au moins six ans.

**Graphique 5** : Type de production agricole en fonction de l'ancienneté chez l'employeur



2. Les postulats de base du test du  $\chi^2$  n'étant pas respectés, nous ne pouvons conclure à une association statistiquement significative en fonction de ce test.

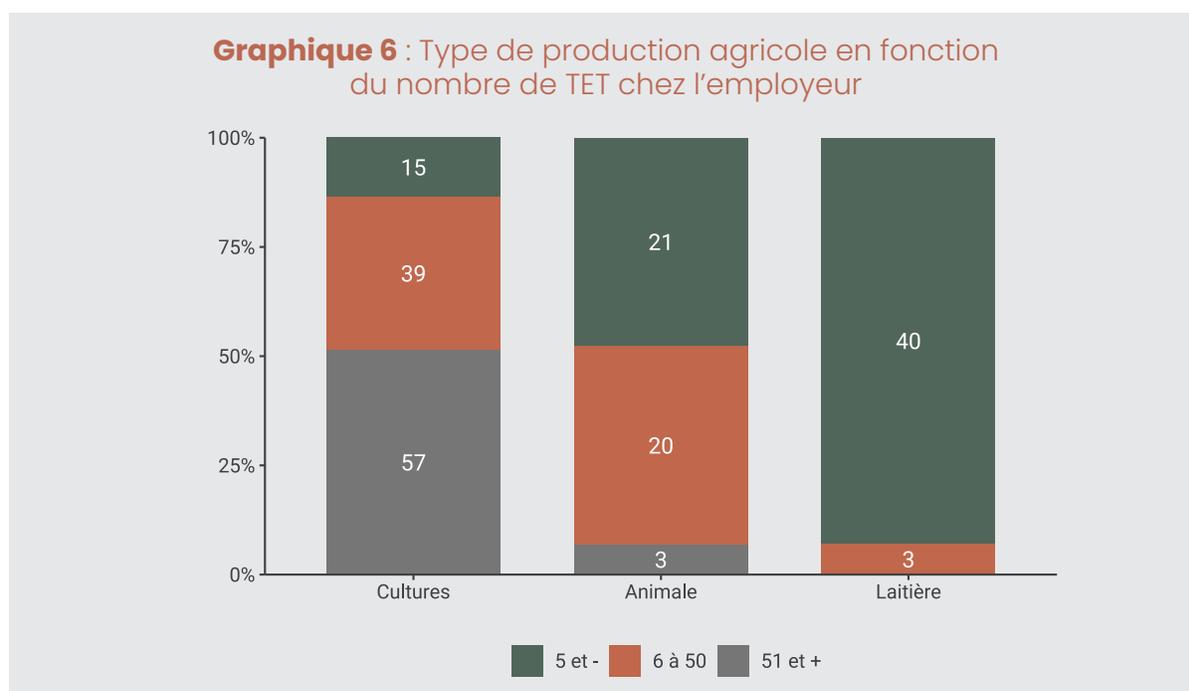
Finalement, nos conversations avec les répondants nous révèlent l'existence potentielle d'un attrait différencié pour les secteurs agricoles. Des répondants nous ont en effet confié que leur expérience de travail dans une ferme maraîchère avait été trop pénible pour y accepter un nouveau contrat. L'un d'eux avait donc cherché à obtenir un poste de chauffeur de tracteur dans une autre ferme tandis qu'un autre avait attendu qu'une opportunité se présente dans une ferme laitière pour revenir au Canada.

**Nombre de TET dans l'entreprise** : Afin d'évaluer la taille approximative des entreprises embauchant les répondants, ces derniers devaient indiquer combien de TET agricoles y étaient embauchés au pic de la saison (tableau 7). Cette variable permet d'établir un ordre de grandeur.

**Tableau 7** : Distribution de l'échantillon selon le nombre de TET dans l'entreprise

Nombre de TET dans l'entreprise	
5 et -	76 (38,0 %)
6 à 50	62 (31,0 %)
51 et +	60 (30,0 %)
Données manquantes	2 (1 %)
Total	200 (100 %)

Le graphique 6 illustre que le nombre de TET à l'emploi varie fortement selon le type de production<sup>3</sup>. La majorité des fermes laitières embauchent moins de cinq TET, ce qui n'est le cas que pour la moitié des fermes de production animale. La moitié des fermes de cultures en employent plus de 50.



3. Les postulats de base du test du  $\chi^2$  n'étant pas respectés, nous ne pouvons conclure à une association statistiquement significative en fonction de ce test.

## 3.4 Conclusion

Les données présentées dans ce chapitre permettent de décrire certaines caractéristiques démographiques, socioéconomiques et professionnelles des TET agricoles de notre échantillon. Les diverses stratégies de recrutement employées ont permis la constitution d'un échantillon de participants aux profils variés, ce qui représente l'une des forces du projet. À l'été 2022, les répondants étaient à l'emploi dans 13 des 17 régions administratives du Québec et de 13 différents types de production agricole. Certaines caractéristiques présentées dans ce chapitre seront mobilisées dans les prochains chapitres pour analyser des DSS par sous-groupe de travailleurs.



## CHAPITRE 4

# État de santé des TET agricoles au Québec

Ce chapitre de résultats présente des indicateurs nous informant sur la santé des répondants et permet de répondre à la première question de recherche : « **Quel est l'état de santé perçu des TET agricoles au Québec ?** » Il se divise en trois sections : la santé physique perçue, la santé mentale perçue et les liens existant entre ces deux sphères. Certaines caractéristiques décrites dans le chapitre précédent sont mobilisées pour analyser l'état de santé perçu par sous-groupe de TET. Par la suite, c'est l'état de santé perçu que nous mettrons en relation avec les variables analysées dans le chapitre 5.

### 4.1 Santé physique perçue

L'état de santé physique perçue est analysé à partir de trois indicateurs, présentés dans le [tableau 8](#).

**Tableau 8** : Distribution des indicateurs de l'état de santé physique perçue

	Fréquence (%)
<b>Comparaison entre la santé physique au Canada et dans le pays d'origine</b>	
Pire	52 (26,0 %)
Égal	79 (39,5 %)
Mieux	64 (32,0 %)
Données manquantes	5 (2,5 %)
Total	200 (100 %)
<b>Niveau de douleur</b>	
Aucun	60 (30,0 %)
Léger	61 (30,5 %)
Moyen	71 (35,5 %)
Grave	3 (1,5 %)
Extrême	1 (0,5 %)
Données manquantes	4 (2,0 %)
Total	200 (100 %)
<b>Présentisme au travail</b>	
Non	135 (67,5 %)
Oui	60 (30,0 %)
Données manquantes	5 (2,5 %)
Total	200 (100 %)

**Comparaison entre l'état de santé physique au Canada et dans le pays d'origine** : Nous avons demandé aux répondants de comparer leur état de santé physique au Canada par rapport à celui dans leur pays d'origine. Cette variable permet une évaluation intéressante des impacts potentiels de la migration sur l'état de santé perçu. Le groupe le plus important est celui des répondants jugeant leur état de santé physique inchangé d'un pays à l'autre. Cela étant, davantage de travailleurs ont indiqué voir leur santé physique s'améliorer lors de leur séjour de travail comparativement à ceux ayant indiqué la voir se détériorer (tableau 8).

Une question ouverte a permis aux répondants d'expliquer leur réponse à cet item : nous leur avons demandé les raisons pour lesquelles ils considéraient leur état de santé physique « pire », « inchangé » ou « meilleur » pendant leur séjour au Canada. Les réponses des 155 répondants, qui représentaient les trois différentes catégories de réponse, ont été codées en cinq nœuds parents et en une vingtaine de nœuds enfants. Les explications fournies par certains répondants comportaient parfois plus d'un élément de réponse, ce qui explique qu'un total de 235 codages ont été effectués. Le tableau 9 présente la codification développée et le nombre de codages par nœud parent.

**Tableau 9** : Facteurs explicatifs de la comparaison entre l'état de santé physique au Canada et dans le pays d'origine

Nœuds parents	Codages
<i>Conditions d'emploi et de travail</i>	97 codages
<i>Problème de santé (ou absence de)</i>	56 codages
<i>Habitudes de vie</i>	46 codages
<i>Facteurs économiques, sociaux et environnementaux</i>	25 codages
<i>Système de santé</i>	14 codages

Nous remarquons qu'au moment d'évaluer leur état de santé physique, les répondants ont mentionné des facteurs appartenant à différents DSS. Certains de ces facteurs, de niveau macrosocial, sont attribuables aux politiques publiques telles que les protections sociales et le système de santé de la société d'accueil, qui ont été comparés par les répondants à ceux de leur pays d'origine. D'autres facteurs, d'ordre microsociaux, concernent plutôt les opportunités et les choix individuels tels que les habitudes alimentaires et l'exercice physique.

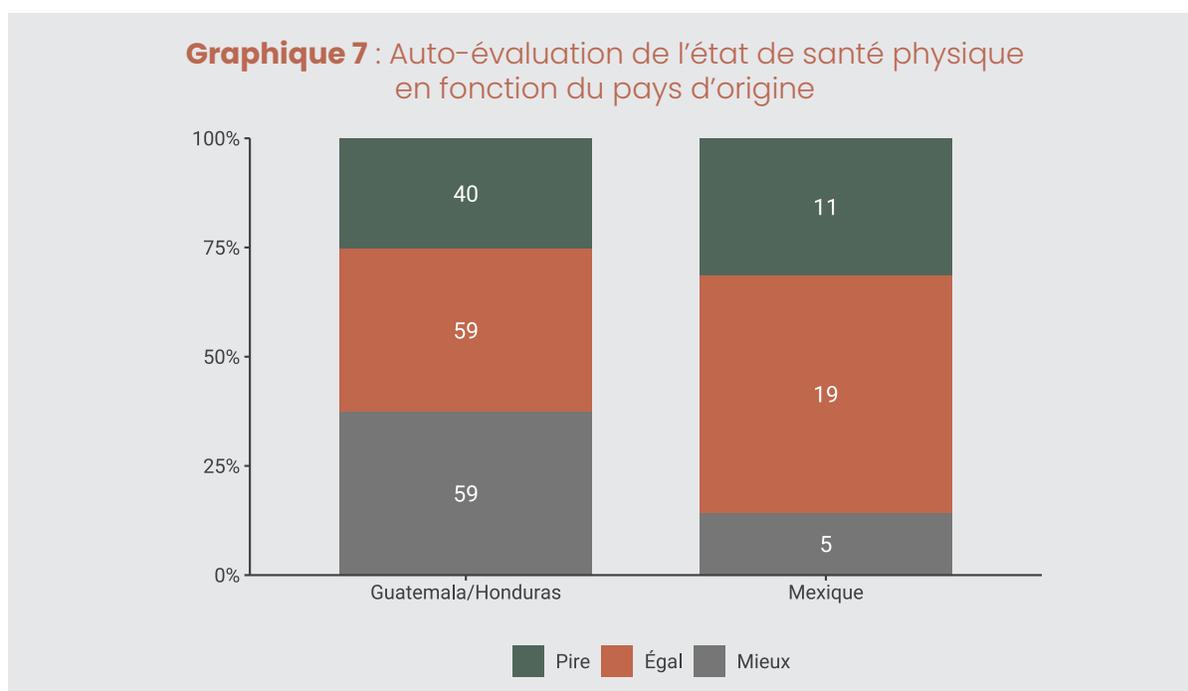
La fréquence des codages indique à quel point les conditions de travail et d'emploi occupent une place centrale dans l'auto-évaluation de la santé physique des TET. Cette constatation renforce la pertinence du modèle de l'EMCONET pour notre enquête, puisqu'il suppose que la sphère de l'emploi est un DSS primordial dans l'étude des inégalités en santé (Benach *et al.*, 2010). D'ailleurs, au moment d'expliquer l'auto-évaluation de leur santé physique au Canada, plusieurs répondants ont comparé leurs conditions d'emploi et de travail à celles qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Certains répondants ont mentionné que leurs conditions de travail étaient plus difficiles dans leur pays d'origine qu'au Canada, ce qui explique en partie le sentiment de plusieurs d'être en meilleure santé physique au Québec. Certains travailleurs ont attribué ces meilleures conditions à la mécanisation plus grande des opérations agricoles au Canada comparativement à celle de leur pays d'origine. À l'inverse, d'autres répondants ont mentionné que leur travail au Canada était plus dur que dans leur pays. Par exemple, certains d'entre eux se sont déclarés plus exposés à la chaleur et aux poussières sur leur lieu de travail au Québec. D'autres expliquent qu'en tant que travailleurs autonomes dans leur pays, ils ont plus de flexibilité dans leur horaire qu'au Québec, où ils sont exposés au surmenage en raison des longues heures de travail et des horaires parfois contraignants. Un répondant mentionne que les TET font les tâches les plus dures, celles que les Québécois refusent de réaliser, au détriment de leur santé physique :

« *Uno deja su piel aquí en Québec. (On y laisse notre peau ici au Québec.)* »

Finalement, certains répondants remarquent que des facteurs sociaux propres à leur accès aux services au Québec peuvent avoir une influence sur leur santé et leur qualité de vie, comme l'exprime l'un d'entre eux :

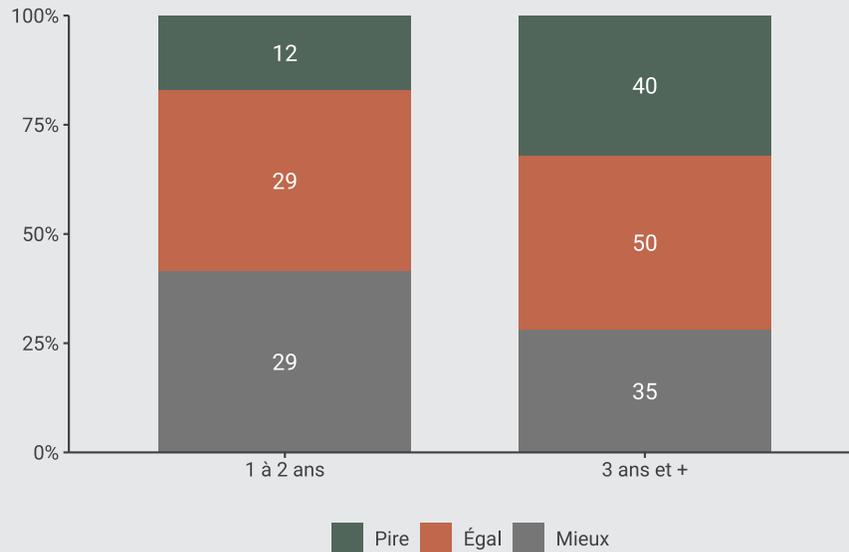
*« Sentimos que nuestra salud no es importante para el sistema. (Nous sentons que notre santé n'est pas importante pour le système.) »*

Pour comprendre comment se décline cette auto-évaluation de la santé selon les caractéristiques des répondants, nous présentons ci-dessous quelques analyses bivariées. Premièrement, les Guatémaltèques ont été proportionnellement plus de deux fois plus nombreux à se juger en meilleure santé physique au Canada que les Mexicains (association confirmée par le test du  $\chi^2$ ) (graphique 7).



Deuxièmement, le nombre d'années d'ancienneté dans le PTAS/PTET représente une autre caractéristique associée de manière statistiquement significative à l'auto-évaluation de la santé physique (graphique 8). Les TET n'ayant cumulé qu'une ou deux années d'ancienneté se sont avérés moins susceptibles de percevoir une dégradation de leur santé physique au Canada et plus susceptibles d'en percevoir une amélioration. Cette tendance pourrait être reliée au pays d'origine des répondants, puisque les Mexicains cumulant peu d'ancienneté sont peu nombreux dans l'échantillon (voir section 3.3). Une autre piste explicative pourrait être qu'il s'écoule un certain nombre d'années avant que les TET ne ressentent une influence négative du mode de vie de travailleur migrant sur leur santé physique. Mentionnons par ailleurs que l'association de cette variable avec l'âge des répondants n'est pas concluante.

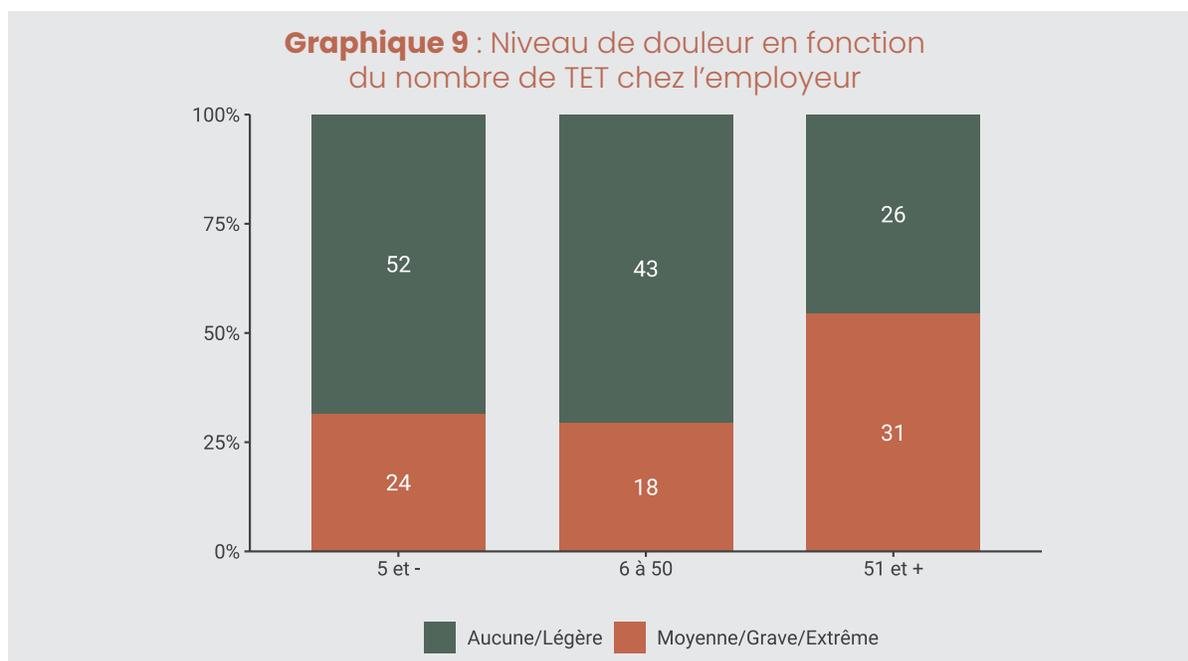
**Graphique 8** : Auto-évaluation de l'état de santé physique en fonction de l'ancienneté dans le PTAS/PTET



Troisièmement, l'auto-évaluation de la santé physique est différenciée selon la taille relative de l'entreprise. Les répondants à l'emploi d'une entreprise embauchant plus de 50 TET ont été proportionnellement deux fois plus nombreux que les autres à percevoir une dégradation de leur état de santé physique au Québec (association significative selon le test du  $\chi^2$ , non montrée).

**Niveau de douleur** : Cet indicateur contribue également à offrir une vue d'ensemble de l'état de santé physique perçu des répondants. Ces derniers devaient indiquer le niveau de douleur qu'ils avaient ressenti dans les 30 jours précédant leur participation. Le groupe le plus important est celui des répondants ayant ressenti un niveau de douleur «moyen». Très peu de répondants ont mentionné avoir ressenti un niveau de douleur «grave» ou «extrême» (tableau 8). Les répondants à l'emploi d'une ferme embauchant plus de 50 TET se sont déclarés sensiblement plus exposés à un niveau de douleur significatif que les TET à l'emploi d'une plus petite ferme (association confirmée par le test du  $\chi^2$ ) (graphique 9).

**Présentéisme au travail** : Le présentéisme est le dernier indicateur choisi pour évaluer l'état de santé physique perçu des répondants. Il se définit comme le fait de se présenter au travail malgré un problème de santé qui nécessiterait normalement de s'en absenter. Selon Vézina *et al.*, «ce comportement est considéré comme malsain, car il peut être lourd de conséquences en ne permettant pas à l'organisme de se reposer lorsqu'il en a besoin» (2011, p. 402). La problématique du présentéisme chez les TET agricoles a déjà été documentée dans des études qualitatives au Canada (Amar *et al.*, 2009; Preibisch et Hennebry, 2011). Un peu moins du tiers des répondants a indiqué avoir effectué du présentéisme dans les 12 derniers mois au cours de leur emploi au Canada (tableau 8).



## 4.2 Santé mentale perçue

L'état de santé mentale perçue est analysé à partir de trois indicateurs correspondant chacun à un item du questionnaire, dont les fréquences sont présentées dans le [tableau 10](#).

**Tableau 10** : Distribution des indicateurs de l'état de santé mentale perçue

	Fréquence (%)
<b>Comparaison entre la santé mentale au Canada et dans le pays d'origine</b>	
Pire	69 (34,5 %)
Égal	74 (37,0 %)
Mieux	53 (26,5 %)
Données manquantes	4 (2,0 %)
Total	200 (100 %)
<b>Sentiment de nervosité</b>	
Jamais/Rarement	125 (62,5 %)
Parfois/Majorité du temps/Toujours	71 (35,5 %)
Données manquantes	4 (2,0 %)
Total	200 (100 %)
<b>Sentiment de désespoir</b>	
Jamais/Rarement	138 (69,0 %)
Parfois/Majorité du temps/Toujours	58 (29,0 %)
Données manquantes	4 (2,0 %)
Total	200 (100 %)

**Comparaison entre l'état de santé mentale au Canada et dans le pays d'origine** : De la même manière que nous l'avons fait pour la santé physique, nous avons demandé aux répondants d'évaluer leur état de santé mentale au Canada par rapport à celui dans leur pays d'origine. Contrairement aux résultats pour la santé physique, les répondants ayant indiqué que leur santé mentale s'était détériorée lors de leur séjour au Canada étaient plus nombreux que ceux estimant qu'elle s'était améliorée (tableau 10).

Nous avons également demandé aux répondants de justifier leur réponse par l'entremise d'une question ouverte afin qu'ils puissent préciser les raisons pour lesquelles ils considéraient leur état de santé mentale « pire », « inchangé » ou « meilleur » pendant leur séjour au Canada. Tout comme pour la santé physique, les éléments de réponse donnés par les TET sont diversifiés. Les réponses qualitatives de 159 répondants, qui représentaient les trois catégories de réponse, ont été codées en six nœuds parents et en une vingtaine de nœuds enfants (tableau 11). Les explications fournies par certains répondants comportaient plus d'un élément de réponse, ce qui explique que 280 codages ont été effectués.

**Tableau 11** : Facteurs explicatifs de la comparaison entre l'état de santé mentale au Canada et dans le pays d'origine

Nœuds parents	Codages
<i>Vie sociale, vie familiale et temps libre</i>	89 codages
<i>Sentiments et aptitudes</i>	78 codages
<i>Conditions d'emploi et de travail</i>	67 codages
<i>Libertés et protections sociales</i>	32 codages
<i>Culture de la société d'accueil</i>	7 codages
<i>Climat et environnement</i>	7 codages

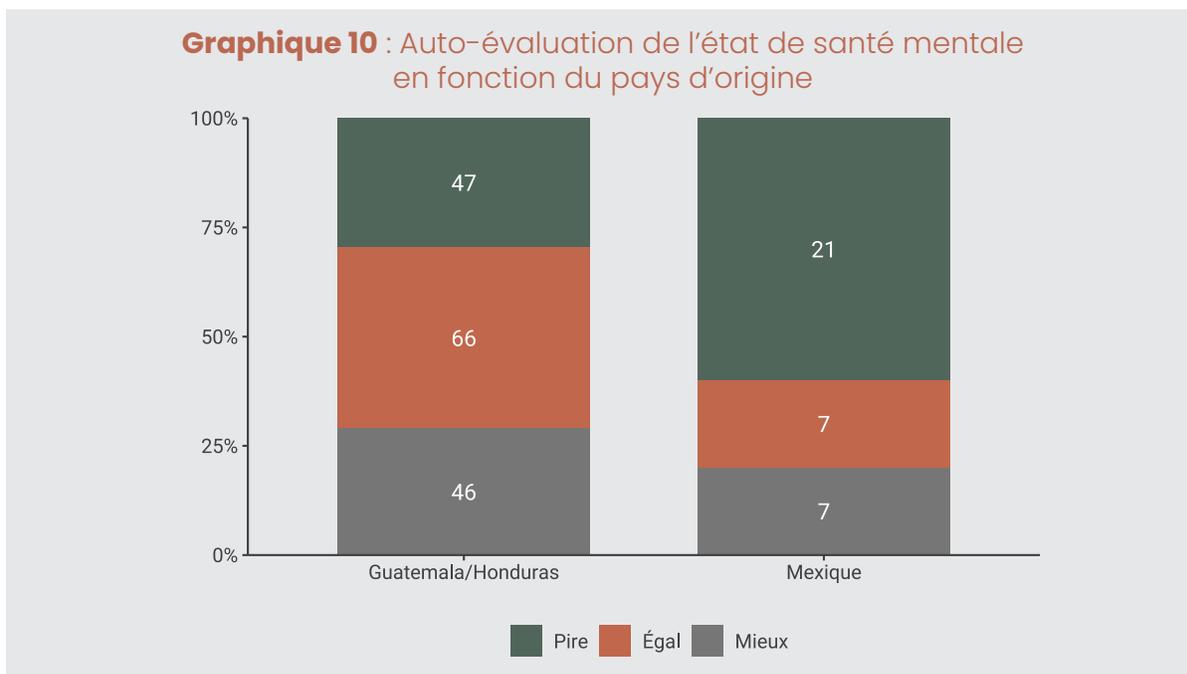
Le nœud « vie sociale, vie familiale et temps libres » est celui ayant regroupé le plus grand nombre de codes. Dans cette catégorie, le nœud enfant ayant été codé le plus grand nombre de fois est celui de la « séparation familiale », qui a été nommé par 76 TET. Il est intéressant de noter que la majorité des répondants de ce sous-groupe mentionne la séparation familiale comme nuisible à leur santé mentale. Cependant, quelques rares répondants considéraient plutôt cet éloignement comme salutaire, puisqu'il leur permettait de prendre de la distance avec leurs problèmes familiaux. Quant au nœud « sentiment et aptitudes », celui-ci a été codé 78 fois : 30 répondants ont fait référence à la tranquillité d'esprit ressentie pendant leur séjour au Québec, alors que plus de 20 autres ont affirmé ressentir de la solitude ou souffrir de la distance de leur pays. Les autres ont entre autres fait référence à l'anxiété ou au sentiment d'accomplissement. Un des répondants a également souligné le paradoxe de séjourner dans un beau pays, mais d'y souffrir mentalement :

*«Mira, aquí está todo bonito, pero es tristeza y sufrimiento. Se sufre mucho aquí. (Regarde, ici tout est beau, mais c'est de la tristesse et de la souffrance. On souffre beaucoup ici.)»*

Les « conditions d'emploi et de travail » occupent une place importante dans les explications des répondants sur leur état de santé mentale. Plus de 30 d'entre eux ont indiqué que les revenus et la stabilité économique générés par leur emploi au Québec étaient des facteurs contribuant à leur bien-être psychologique. Une vingtaine de répondants ont cependant fait mention du harcèlement, de la pression et/ou des conflits vécus dans leur milieu de travail comme des éléments nuisant à leur santé mentale. Plusieurs références ont également été faites aux « libertés et protections sociales » du Québec, qui ont été comparées avec celles du pays d'origine. Encore une fois, les expériences de certains répondants s'opposent : les répondants mentionnant se sentir plus libres au Canada et ceux affirmant le contraire sont en nombre similaire. Les premiers apprécient notamment le bas taux de criminalité du pays d'accueil, alors que les derniers mentionnent ressentir de l'enfermement ou de l'isolement lors de leur séjour de travail en raison du manque de mobilité, de l'exclusion sociale ou du contrôle imposé par l'employeur. C'est le cas d'un répondant qui mentionne l'état liminal dans lequel vivent plusieurs :

*«No te sientes bien ni aquí ni en Guatemala, porque te sientes excluido en Canadá.  
(Tu ne te sens bien ni ici ni au Guatemala, parce que tu te sens exclu au Canada.)»*

Tout comme pour la santé physique, il existe une différence statistiquement significative entre l'évaluation de la santé mentale chez les Guatémaltèques et les Mexicains. En effet, les Mexicains ont été proportionnellement deux fois plus susceptibles de voir leur santé mentale se détériorer pendant leur séjour au Québec que les Guatémaltèques (graphique 10).



**Sentiment de nervosité et de désespoir** : Pour compléter la vue d'ensemble de l'état de santé mentale perçu des répondants, nous avons posé deux questions en lien avec la détresse psychologique, qui est « un indicateur précoce d'atteinte à la santé mentale qui apprécie deux des plus fréquents syndromes observés à cet égard, soit la dépression et l'anxiété. Il ne s'agit pas d'un outil permettant de diagnostiquer ces pathologies, mais d'un indice qui identifie, dans une population, les personnes qui sont plus à risque d'en être atteintes » (Vézina *et al.*, 2011, p. 593).



Pour mesurer la détresse psychologique chez les travailleurs, l'EQCOTESST utilise l'indicateur K6, créé par Kessler et ses collaborateurs (2002). Cet indicateur comporte initialement six questions, mais nous avons seulement retenu celles appréciant les sentiments de nervosité/inquiétude et de désespoir. Les répondants se sont déclarés plus affectés par le sentiment de nervosité (35,5 %) que par celui du désespoir (29 %) (tableau 10).

## 4.3 Conclusion

Ce chapitre présentait l'auto-évaluation des répondants sur leur état de santé mentale et physique par le moyen de six indicateurs. La variable « comparaison entre l'état de santé physique au Canada et dans le pays d'origine » montre un portrait non uniforme de l'influence du séjour de travail des TET agricoles sur leur santé, puisque des groupes substantiels de répondants ont déclaré voir leur état de santé physique se détériorer, s'améliorer ou encore rester inchangé pendant leur séjour au Québec. Les facteurs explicatifs de la santé physique qui ont été mentionnés par le plus de répondants ont trait aux conditions d'emploi et de travail. Les analyses bivariées suggèrent que les TET mexicains, les TET à l'emploi d'une entreprise embauchant plus de 50 d'entre eux et les TET cumulant plus de deux ans dans le PTAS/PTET sont plus susceptibles de percevoir une dégradation de leur état de santé physique pendant leur contrat. Dans le même ordre d'idée, les TET les plus susceptibles de ressentir un haut niveau de douleur travaillent pour une entreprise embauchant plus de 50 TET.

Du côté de la santé mentale, les répondants étaient plus nombreux à affirmer que leur état de santé mentale était pire au Québec que dans leur pays d'origine comparativement à ceux ayant indiqué le contraire. Les facteurs explicatifs de la santé mentale qui ont été mentionnés par le plus de répondants avaient trait à leur vie sociale, à leur vie familiale et à leur usage de leur temps libre. Finalement, les répondants se sont davantage déclarés comme étant affectés par le sentiment de nervosité que par celui du désespoir.

## CHAPITRE 5

# Conditions d'emploi, conditions de travail et connaissance du système de santé

Ce chapitre répond à la deuxième question de recherche : « **Quels sont les conditions d'emploi, les conditions de travail et l'état de connaissance du système de santé québécois des TET agricoles ?** » Nous traiterons d'abord des conditions d'emploi et de travail des répondants. Celles-ci sont de première importance dans la vie des TET agricoles, puisque le travail est la raison de leur admission au Canada et que celui-ci occupe une place pouvant paraître disproportionnée pendant leur séjour de travail. Dans un tel contexte, il est indispensable de s'intéresser à ces conditions et à leur potentiel délétère sur la santé des TET. Nous présenterons ensuite un autre groupe de DSS qui concerne la connaissance du système de santé québécois en tant qu'élément pouvant influencer l'accès aux soins des TET pendant leur séjour de travail. Les variables feront l'objet d'une analyse approfondie qui permettra de vérifier la distribution des conditions d'emploi, des contraintes reliées aux conditions de travail et des indicateurs de connaissance du système de santé chez différents sous-groupes de TET. Des données qualitatives seront également mobilisées pour explorer davantage les variables étudiées.

### 5.1 Conditions d'emploi

**Tableau 12 :**  
Distribution des conditions d'emploi

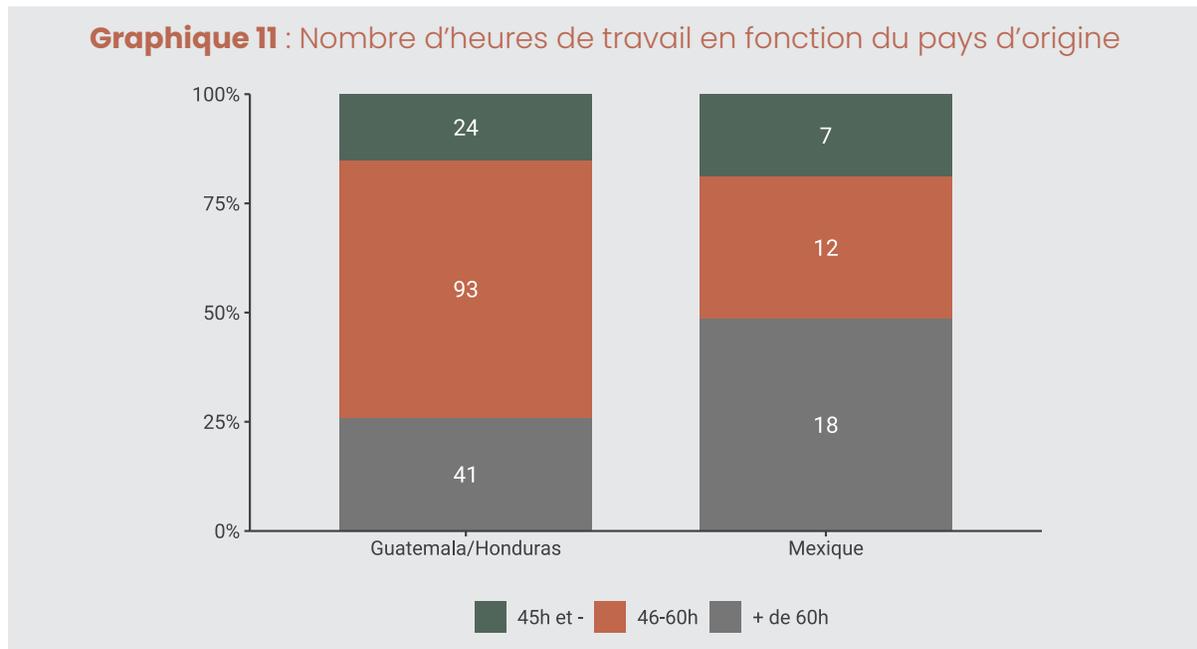
	Fréquence (%)
<b>Durée prévue du contrat</b>	
3 à 6 mois	67 (33,5 %)
7 à 12 mois	85 (42,5 %)
13 mois et +	46 (23,0 %)
Données manquantes	2 (1 %)
<b>Nombre d'heures de travail</b>	
45 h et -	31 (15,5 %)
46-60 h	106 (53,0 %)
+ de 60 h	59 (29,5 %)
Données manquantes	4 (2 %)

**Durée du contrat :** La durée d'un contrat dans le cadre du PTAS est de 6 semaines à 8 mois, alors que la durée maximale des contrats dans le cadre du PTET était de 24 mois au moment de l'enquête (Gouvernement du Canada, 2024, 2025c). Plus de 40 % des répondants prévoient que leur contrat aurait une durée de 7 à 12 mois au moment de leur participation (tableau 12).

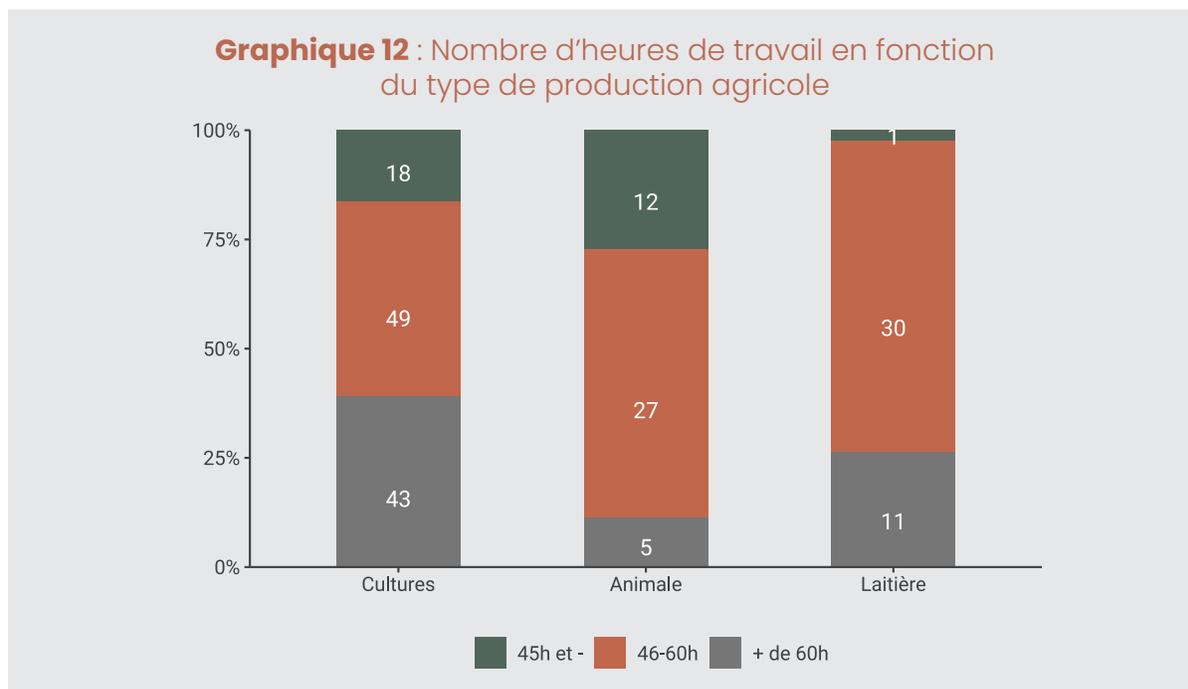
La durée du contrat est associée de manière statistiquement significative avec le pays d'origine. Les Mexicains, qui travaillent principalement dans le secteur agricole des cultures, déclarent pour la plupart avoir un contrat d'une durée de trois à six mois, alors que les Guatémaltèques sont plus nombreux à obtenir des contrats plus longs. La durée prévue du contrat est également associée avec le type de production agricole, tel que vient le confirmer le test du  $\chi^2$ . Une minorité des travailleurs dans le secteur des cultures déclarent avoir un contrat de 13 mois et plus, alors que cela s'avère être le cas pour la moitié des travailleurs dans le secteur de l'élevage. La majorité des travailleurs dans le secteur des cultures déclarent plutôt avoir un contrat de trois à six mois, ce qui est peu fréquent pour les deux autres groupes.

**Nombre d'heures travaillées :** Il ressort de la littérature que les TET agricoles au Canada effectuent en général plus d'heures de travail que la moyenne des travailleurs. L'EQCOTESST précise que la majorité des travailleurs québécois effectue entre 30 et 40 heures de travail par semaine (Cloutier *et al.*, 2011), alors que les 200 TET agricoles interrogés par Bellerose et Yorn au Québec ont déclaré travailler en moyenne 58 heures par semaine (2013). Si c'est ce qui est attendu d'eux, notamment dans le secteur des cultures où certaines périodes exigent un rythme de travail intense, c'est aussi ce que la plupart des TET désirent afin de maximiser leurs gains (Castracani, 2019; Otero et Preibisch, 2010). Malgré tout, certains affirment qu'ils effectuent trop d'heures de travail, comme l'ont fait publiquement les TET des Entreprises Pitre en 2021 (Le Duc, 2023; Meza, 2021). Lors de discussions informelles, deux répondants à notre enquête ont d'ailleurs mentionné être envieux des horaires de travail de leurs collègues québécois, plus stables et moins chargés que les leurs.

La majorité des répondants ont déclaré avoir travaillé entre 46 et 60 heures la semaine précédant la passation du questionnaire (tableau 12). Le nombre d'heures travaillées est associé de manière statistiquement significative avec le pays d'origine. Le graphique 11 illustre que les Mexicains sont proportionnellement deux fois plus nombreux à déclarer avoir travaillé plus de 60 heures que les Guatémaltèques, une différence qui s'explique probablement par la surreprésentation des Mexicains dans le secteur des cultures.



Cette hypothèse est d'ailleurs appuyée par le [graphique 12](#), qui montre que près de 40 % des travailleurs du secteur des cultures ont déclaré avoir travaillé plus de 60 heures la semaine précédant leur participation (association statistiquement significative selon le test du  $\chi^2$ )



En résumé, ce portrait de l'échantillon en ce qui a trait à certaines conditions d'emploi donne lieu à des associations bivariées qui détaillent ces conditions par sous-groupe de travailleurs, notamment en fonction des réalités spécifiques à chaque type d'industrie. Nous retenons notamment que les TET agricoles tendent à effectuer de longues heures de travail : la majorité des répondants ont déclaré avoir travaillé entre 46 et 60 heures la semaine précédant leur participation. Les sous-groupes les plus exposés à travailler plus de 60 heures par semaine sont les travailleurs dans le secteur des cultures, c'est-à-dire, essentiellement, les Mexicains, qui sont plus présents dans ces entreprises. La durée du contrat des répondants varie également selon le type de production agricole.

## 5.2 Contraintes physiques, météorologiques, chimiques et sanitaires

### 5.2.1 Les contraintes physiques

Selon la définition utilisée dans l'EQCOTESST, les contraintes physiques « réfèrent aux facteurs biomécaniques tels que les efforts physiques, le travail répétitif, les postures contraignantes, la manutention de charges lourdes, les vibrations, etc. pour lesquels des évidences scientifiques démontrent une relation avec diverses lésions musculo-squelettiques » (Vézina *et al.*, 2011, p. 234). Plusieurs caractéristiques sociodémographiques, professionnelles et liées aux conditions d'emploi des TET agricoles justifient l'intérêt d'étudier leur exposition aux contraintes physiques. En effet, les TET agricoles partagent plusieurs caractéristiques avec certains des groupes les plus à risque d'être exposés aux contraintes physiques, tels que les travailleurs exerçant des professions de type manuel, détenant les plus faibles revenus et niveaux d'éducation, œuvrant dans le secteur des industries primaires ou détenant des contrats temporaires (Vézina *et al.*, 2011).

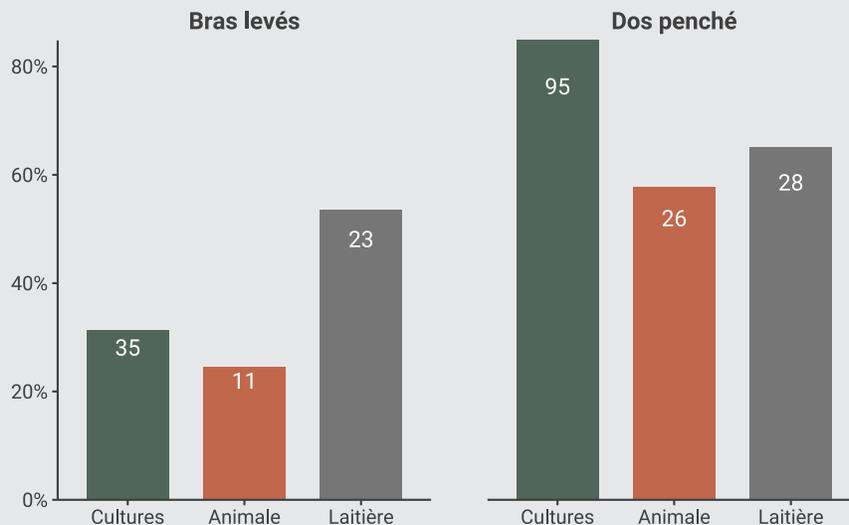
Dans le cadre de cette recherche, trois (3) contraintes physiques sont analysées : (1) le travail les bras levés au-dessus des épaules, (2) le travail le dos penché ou tordu et (3) le maniement de charges lourdes. La contrainte à laquelle une majorité des répondants se sont déclarés exposés est celle du travail le dos penché ou tordu (tableau 13).

**Tableau 13 :**  
Distribution des contraintes physiques

	Fréquence (%)
<b>Bras levés</b>	
Oui	69 (34,5 %)
Non	131 (65,5 %)
Total	200 (100 %)
<b>Dos penché ou tordu</b>	
Oui	149 (74,5 %)
Non	51 (25,5 %)
Total	200 (100 %)
<b>Maniement de charges lourdes</b>	
Oui	38 (19,0 %)
Non	162 (81,0 %)
Total	200 (100 %)

L'exposition à deux de ces contraintes est différenciée selon le type d'industrie (association confirmée par le test du  $\chi^2$ ) (graphique 13). D'abord, la majorité des travailleurs dans le secteur des cultures se déclare exposée au travail nécessitant d'avoir le dos penché. L'explication probable est que la plantation, l'entretien et la récolte de plusieurs plantes requièrent une position accroupie. D'ailleurs, 59,2 % des TET agricoles sondés par Hennebry *et al.* rapportaient souffrir de douleurs au dos (2016). Ensuite, travailler les bras levés au-dessus des épaules touche davantage les travailleurs laitiers, probablement en raison de la manipulation d'équipement de traite. Finalement, les travailleurs mexicains se sont déclarés proportionnellement deux fois plus exposés au maniement de charges lourdes que les travailleurs guatémaltèques (non montré) (association confirmée par le test du  $\chi^2$ ).

**Graphique 13 :** Exposition à deux contraintes physiques en fonction du type de production agricole



Lors des conversations informelles avec les répondants, plusieurs ont commenté les risques physiques auxquels ils étaient exposés au travail. Onze d'entre eux ont fait état des risques du travail auprès des animaux, tels que les coups de patte. Bien que ces dangers soient inhérents au travail d'élevage, des mesures peuvent être mises en place pour les limiter. Un des répondants a dénoncé en ce sens le manque de réactivité de son employeur lorsqu'il l'a informé du comportement agressif d'un animal. Sept autres travailleurs ont mentionné leurs craintes liées à la machinerie agricole, telles que les risques de chute, la vitesse du véhicule roulant derrière les travailleurs lors des récoltes et le comportement des conducteurs de machinerie. Par exemple, un répondant s'est dit inquiet lorsqu'il travaillait au champ, car il devait constamment s'assurer que le conducteur du tracteur ne s'était pas endormi. Un autre a raconté que le tracteur qui suivait les TET dans le champ allait trop vite et que le véhicule frappait parfois le dos des cueilleurs, les exposant ainsi à des risques de blessure.

## 5.2.2 Les contraintes météorologiques, chimiques et sanitaires

Dans cette section, nous nous intéressons à des contraintes météorologiques, à l'usage de produits chimiques et à des mesures de prévention pouvant exercer une influence sur la santé des TET. Les fréquences associées à ces contraintes sont détaillées au [tableau 14](#).

**Tableau 14** : Distribution des contraintes météorologiques et chimiques

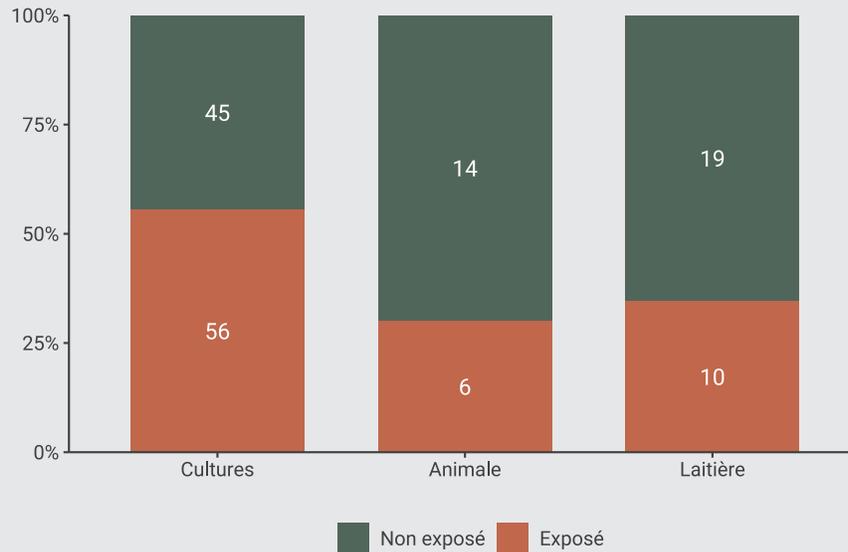
	Fréquence (%)
<b>Conditions météorologiques extrêmes</b>	
Non	78 (52,0 %)
Oui	72 (48,0 %)
Total	150 (100 %)
<b>Exposition à des produits chimiques</b>	
Non	87 (77,7 %)
Oui	25 (22,3 %)
Total	112 (100 %)
<b>Manipulation de produits chimiques</b>	
Non	101 (89,4 %)
Oui	12 (10,6 %)
Total	113 (100 %)
<b>Formation sur les risques chimiques</b>	
Non	26 (74,3 %)
Oui	9 (25,7 %)
Total	35 (100 %)

**Conditions météorologiques extrêmes** : Le travail agricole s'effectue à l'extérieur dans plusieurs industries et les activités sont parfois maintenues malgré des conditions météorologiques difficiles. Certains travailleurs sont exposés à la pluie, à de grandes chaleurs, à de grands froids ou à des orages. Les conditions météorologiques peuvent représenter un risque pour la santé. Pensons par exemple à la foudre, qui a causé la mort de deux TET agricoles au Québec récemment (CNESST, 2022; Dion, 2018).

La question sur ce risque a seulement été posée aux répondants effectuant des tâches à l'extérieur dans le cadre de leurs fonctions. Des 150 travailleurs y ayant répondu, près de la moitié a indiqué avoir été exposée à des conditions météorologiques extrêmes dans les 12 mois précédant l'enquête ([tableau 14](#)). Au cours des rencontres avec les enquêtrices, 19 travailleurs ont mentionné explicitement ressentir un danger ou un inconfort en lien avec la chaleur et cinq ont indiqué ressentir des désagréments reliés au froid sur leur lieu de travail. Un autre a rapporté la bonne pratique de son employeur de fournir aux TET des gourdes maintenant leur eau fraîche pendant la journée.

Deux caractéristiques du lieu de travail des répondants sont associées à leur exposition à ce risque. Plus de la moitié des travailleurs du secteur des cultures ont signalé une exposition aux conditions météorologiques extrêmes, les taux étant moins élevés pour les autres ([graphique 14](#)).

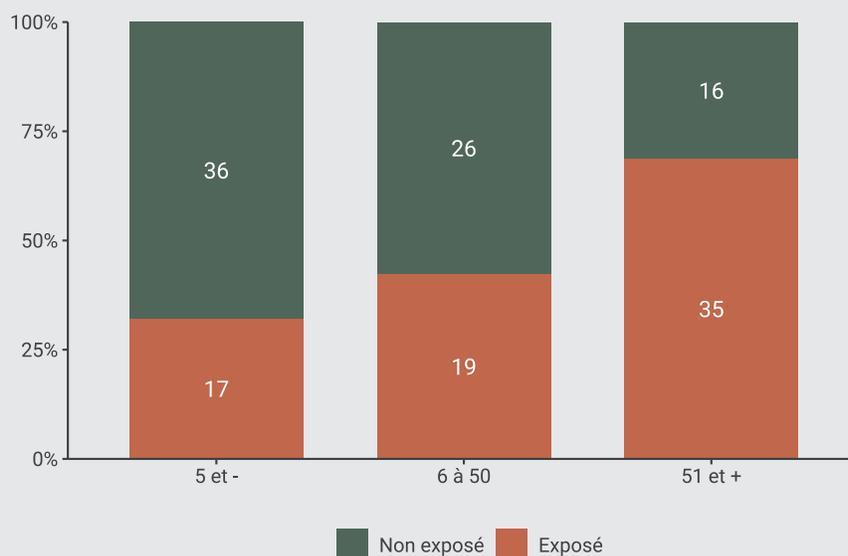
**Graphique 14 :** Exposition aux conditions météorologiques extrêmes en fonction du type de production agricole



Par ailleurs, plus une ferme embauche de TET, plus ces derniers semblent exposés aux aléas météorologiques (association statistiquement significative) (graphique 15). Presque 70 % des répondants qui travaillaient pour une ferme employant plus de 50 TET se sont déclarés exposés aux conditions météorologiques extrêmes, ce qui surpasse la proportion des travailleurs du secteur des cultures. Ce résultat s'explique probablement par le fait que les grandes fermes exploitent des surfaces plus grandes et que les TET qui y travaillent subissent davantage la pression de travailler, beau temps, mauvais temps.

**Exposition aux produits chimiques :** L'exposition aux substances chimiques est un facteur de risque bien documenté de l'agriculture. En effet, l'inhalation et le contact avec la peau de plusieurs substances peuvent avoir des effets nocifs sur la santé des travailleurs : problèmes cutanés, problèmes oculaires ou même développement d'un cancer (Anthony *et al.*, 2010; Arcury et Quandt, 2007; Champagne, 2022; Quandt *et al.*, 2013). Malgré cela, il existe au Québec un manque de données sur les maladies professionnelles causées par les substances chimiques, lesquelles sont probablement sous-estimées (Tuduri *et al.*, 2016). Par conséquent, nous avons voulu savoir si les répondants avaient été en contact dans la dernière année avec des plantes peu après un épandage, alors que l'humidité laissée par les produits chimiques était encore présente. Des 112 TET travaillant pour des industries de cultures, 22 % d'entre eux ont répondu à la positive (tableau 14). Lors de nos rencontres avec les répondants, quelques-uns nous ont indiqué ne pas savoir s'ils avaient été exposés aux produits chimiques, ne sachant pas distinguer l'humidité laissée par les produits de celle laissée par l'eau. Cette difficulté à reconnaître les produits chimiques pourrait avoir généré un biais dans les réponses.

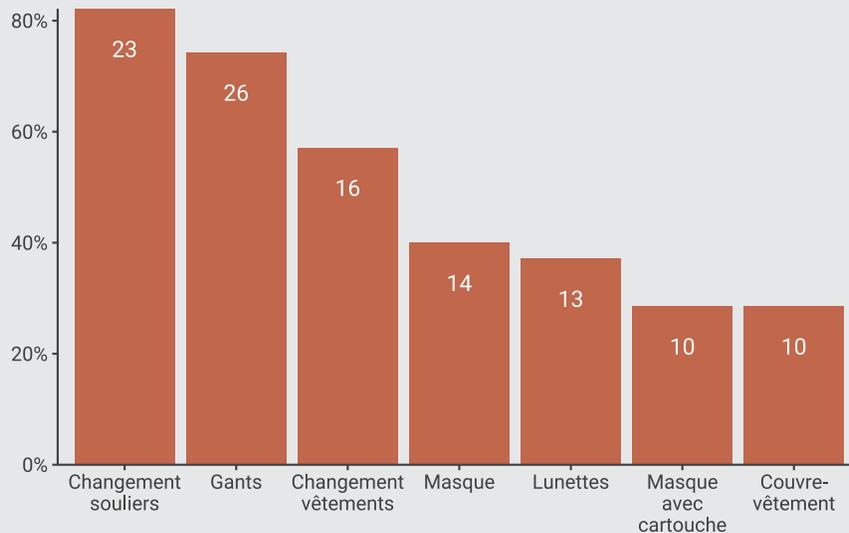
**Graphique 15 :** Exposition aux conditions météorologiques extrêmes en fonction du nombre de TET chez l'employeur



Lors de nos discussions avec les répondants, quelques-uns nous ont fait part de leurs expériences en ce qui concerne leur exposition aux risques chimiques. L'un d'entre eux nous a expliqué que lors des cinq jours dédiés à l'application des produits chimiques sur son lieu de travail, certains de ses collègues ont perdu leurs ongles. Un autre répondant a mentionné qu'il était parfois en contact avec des gouttelettes de produits chimiques sans porter d'équipement de protection lorsqu'il y avait du vent et que l'épandage était en cours dans un champ à proximité de son lieu de travail. Certains TET ont plutôt mentionné de bonnes pratiques qui étaient employées sur leur lieu de travail, comme l'affichage d'un plan sur lequel étaient identifiés les champs dans lesquels des produits chimiques avaient récemment été épandus, le respect d'une attente de quelques jours après l'épandage d'un champ avant d'y faire travailler les employés et l'accès à des douches pour permettre aux travailleurs de se laver avant de retourner dans leur logement.

**Manipulation de produits chimiques :** Les mêmes 112 répondants devaient ensuite indiquer s'ils avaient manipulé, mélangé ou transporté eux-mêmes des produits chimiques dans la dernière année et 10,6 % d'entre eux ont répondu à l'affirmative (tableau 14).

**Emploi de mesures de protection :** Les équipements de protection individuelle (EPI) sont des outils essentiels à la prévention des risques chimiques, mais ils sont trop peu utilisés dans certains milieux de travail (Tuduri *et al.*, 2016). Les 35 TET ayant répondu à l'affirmative à l'un et/ou l'autre des deux items précédents devaient préciser leur fréquence d'utilisation de sept mesures de protection lors de leur(s) contact(s) avec les produits (graphique 16). Les mesures de protection les plus utilisées sont le changement de chaussures avant d'entrer dans leur logement, l'usage de gants de protection et le changement de vêtements avant d'entrer dans leur logement. Cependant, une minorité a indiqué avoir utilisé fréquemment les autres mesures : un masque couvrant le nez et la bouche, des lunettes de protection, un masque doté de cartouche et une combinaison couvrant les vêtements. Par conséquent, même si une minorité des travailleurs sondés ont rapporté avoir été en contact avec des produits chimiques, ceux qui l'ont été ont potentiellement fait un usage insuffisant des mesures de protection reconnues comme diminuant les risques pour la santé.

**Graphique 16** : Utilisation de sept mesures de protection des risques chimiques


Ces résultats s'apparentent à ceux de Bellerose et Yorn : 26 % des TET sondés déclaraient avoir été en contact avec des pesticides dans le cadre de leur emploi, mais 86 % des TET sondés avaient à leur disposition des gants, 48 % des lunettes et 40 % un masque (2013).

**Formation sur les risques chimiques** : Les mêmes 35 répondants devaient indiquer s'ils avaient reçu lors des 12 derniers mois une formation sur l'usage sécuritaire des produits chimiques. Les trois quarts d'entre eux ont répondu ne pas avoir reçu une telle formation (tableau 14). Un répondant nous a raconté qu'il avait appris à se protéger contre les produits chimiques de manière autodidacte, en traduisant les informations inscrites sur leurs étiquettes avec son cellulaire. Un autre a déclaré avoir déjà été formé à l'utilisation des produits chimiques, mais huit années auparavant. Tandis qu'un autre encore a affirmé avoir bénéficié d'une telle formation à la suite de sa syndicalisation.

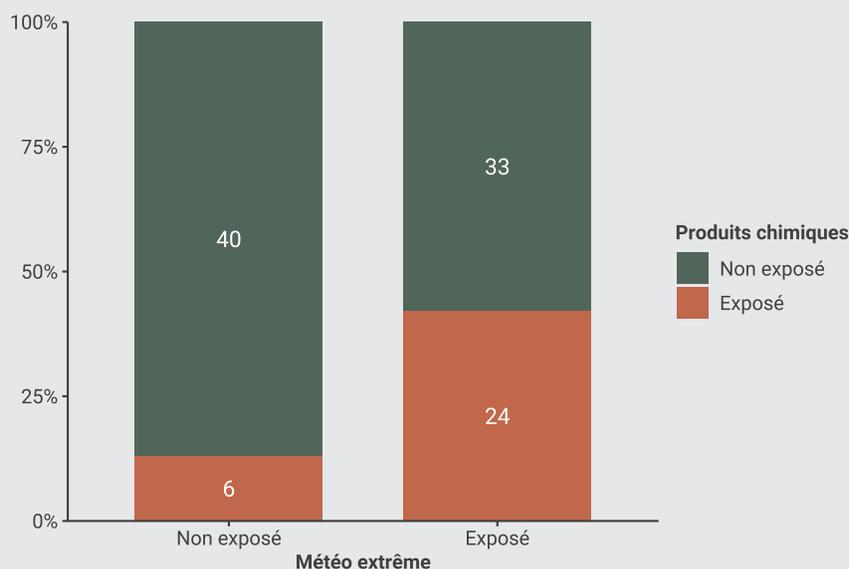
Nous observons une association statistiquement significative entre l'exposition aux conditions météorologiques extrêmes et l'exposition à des produits chimiques et/ou leur manipulation, indiquant que le cumul de ces deux risques est fréquent chez les TET agricoles de cultures (graphique 17).

**Installations sanitaires** : Les trois prochaines variables concernent les installations sanitaires disponibles sur les lieux de travail. Les répondants ont indiqué la fréquence à laquelle ils avaient accès à de l'eau potable en quantité suffisante, à de l'eau et à du savon (ou à du gel désinfectant) pour se laver les mains et à des toilettes. Les principaux risques à la santé associés à ces facteurs sont la déshydratation et la transmission de maladies infectieuses (Arcury et Quandt, 2009).

**Tableau 15** : Distribution des contraintes sanitaires

	Fréquence (%)
<b>Accès à de l'eau potable</b>	
Souvent/Toujours	181 (90,5 %)
Rarement/Jamais	18 (9,0 %)
Donnée manquante	1 (0,5 %)
<b>Accès au lavage des mains</b>	
Souvent/Toujours	176 (88,0 %)
Rarement/Jamais	24 (12,0 %)
<b>Accès aux toilettes</b>	
Souvent/Toujours	169 (84,5 %)
Rarement/Jamais	31 (15,5 %)

**Graphique 17** : Exposition aux produits chimiques en fonction de l'exposition aux conditions météorologiques extrêmes

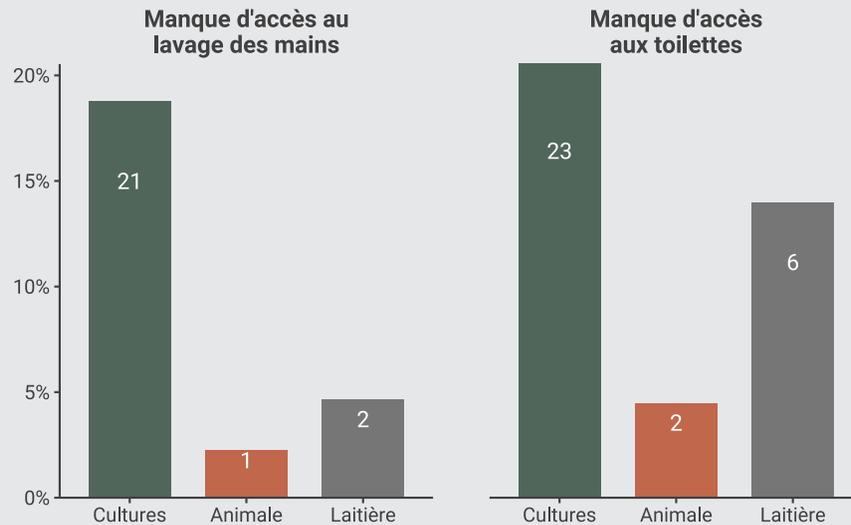


La majorité des répondants a indiqué avoir un accès significatif aux trois installations sanitaires sur le lieu de travail (tableau 15). Le taux d'accès aux toilettes est similaire à celui obtenu par Otero et Preibish dans une étude réalisée auprès de 200 travailleurs agricoles (dont la moitié étaient des TET) en Colombie-Britannique : 14 % des répondants avaient affirmé ne pas avoir accès à des toilettes sur leur lieu de travail (2010).

Quelques répondants nous ont confié leurs difficultés en lien avec les installations sanitaires. L'un d'eux nous a dit devoir perdre du temps de pause en raison de la distance entre son lieu de travail et les toilettes. Un autre répondant nous a expliqué que même s'il travaillait dans les champs à partir du mois d'avril, son employeur installait des toilettes dans les champs seulement au moment des récoltes en juin. Un autre répondant encore nous a raconté que son employeur mettait des toilettes, du savon et de l'eau à la disposition des travailleurs seulement en prévision des visites d'inspecteurs.

Les analyses montrent que l'accès à des installations pour le lavage des mains et l'accès à des toilettes est différencié entre les types de production agricole et que ces différences sont statistiquement significatives (graphique 18). Les réponses des TET interrogés montrent que ce sont les travailleurs du secteur des cultures qui ont le moins accès à ces installations, probablement parce que ces derniers sont amenés à travailler dans des champs de grande superficie, éloignés des bâtiments. Les résultats indiquent également que ce sont les travailleurs des productions animales qui ont le meilleur accès à ces installations, ce qui s'explique peut-être par le fait que leur travail s'effectue principalement à l'intérieur de bâtiments et que ces entreprises doivent se soumettre à des règles strictes en matière de salubrité.

**Graphique 18** : Exposition à deux contraintes sanitaires en fonction du type de production agricole



Finalement, les trois items de cette section sont associés de manière statistiquement significative entre eux, indiquant la présence d'un cumul des facteurs de risques sanitaires. Par exemple, un travailleur déclarant un accès insuffisant à de l'eau potable au travail est plus susceptible de déclarer également un manque d'accès à des installations pour le lavage des mains ou à des toilettes que les autres.

### 5.2.3 Synthèse

Les contraintes physiques, météorologiques, chimiques et sanitaires présentent des risques connus dans le domaine agricole. Cette section a permis d'explorer la distribution de quelques-uns de ces risques parmi l'échantillon et d'explorer les disparités d'exposition entre certains groupes.

La contrainte physique à laquelle la majorité des répondants s'est déclarée exposée est le fait de travailler le dos penché ou tordu. La proportion est d'autant plus élevée chez les travailleurs du secteur des cultures. En ce qui a trait au travail les bras levés au-dessus des épaules, les travailleurs en production laitière apparaissent plus exposés que les autres.

L'analyse de l'exposition des TET aux conditions météorologiques extrêmes et aux produits chimiques révèle des risques à la santé de ces individus. Parmi les répondants effectuant des tâches à l'extérieur, presque la moitié a déclaré être exposée aux conditions météorologiques extrêmes, avec une proportion plus importante de travailleurs dans le secteur des cultures et de ceux à l'emploi d'une grande entreprise. Ces résultats sont préoccupants étant donné la mortalité pouvant être associée à ce facteur de risque en milieu agricole. Quant aux répondants qui se sont déclarés exposés aux produits chimiques, ils sont moins nombreux, mais nos résultats dévoilent tout de même des lacunes en matière de formation en SST. En effet, plusieurs répondants ne savaient pas reconnaître la présence de produits chimiques dans les champs et une minorité de ceux ayant été exposés à ces produits avait reçu une formation dans la dernière année. De plus, l'utilisation de certains EPI semble peu répandue.

Les résultats concernant les installations sanitaires révèlent que la majorité des répondants ont déclaré avoir accès à de l'eau potable, à des stations de lavage des mains et à des toilettes sur leur lieu de travail. Les travailleurs du secteur des cultures disposent d'un moins bon accès à ces installations que les autres.

## 5.3 Environnement organisationnel

### 5.3.1 Les contraintes psychosociales

Tout travailleur évolue dans un environnement organisationnel propre à son lieu de travail, qui « réfère aux dimensions de l'organisation du travail pour lesquelles il existe des données probantes démontrant leur pouvoir pathogène pour la santé des travailleurs exposés » (Vézina *et al.*, 2011, p. 234). L'environnement organisationnel inclut plusieurs facteurs, tels que les exigences auxquelles doit répondre le travailleur, la répartition de ses tâches, sa place dans la hiérarchie ainsi que les mécanismes disciplinaires et les mécanismes de reconnaissance. Les contraintes organisationnelles peuvent s'ajouter aux contraintes physiques et augmenter les risques de subir des lésions ou de souffrir de maladies professionnelles (Vézina *et al.*, 2011). Comme nous l'avons expliqué précédemment, le cadre du travail temporaire au Canada donne généralement peu de marge de manœuvre aux travailleurs et les place dans des rapports de force inégaux avec leur employeur.

Deux modèles théoriques expliquent les effets de l'environnement organisationnel sur la santé des travailleurs et suggèrent que c'est surtout le cumul des contraintes qui comporte un risque pour celle-ci. En effet, selon le modèle « demande-contrôle-soutien au travail », élaboré par Karasek et Theorell (1990), un environnement de travail qui « se caractérise par des demandes psychologiques élevées ainsi que par une latitude décisionnelle et un soutien social faibles » augmente la prévalence des problèmes de santé chez les travailleurs touchés (Vézina *et al.*, 2011, p. 235). Le modèle « déséquilibre effort-reconnaissance » de Siegrist (1996) propose quant à lui d'attribuer l'augmentation de cette prévalence à la « combinaison d'efforts élevés et de faibles récompenses » au travail (Vézina *et al.*, 2011, p. 235). Nous nous sommes inspirés de ces deux modèles pour obtenir un aperçu des contraintes psychosociales auxquelles les TET agricoles sont exposés pendant leur séjour de travail. À cette fin, nous avons sélectionné six items de l'EQCOTESST qui s'avéraient pertinents relativement au contexte de travail des TET agricoles. Il s'agit des énoncés suivants :

- « J'ai la liberté de décider comment je fais mon travail »  
(indicateur de latitude décisionnelle);
- « On me demande de faire une quantité excessive de travail »  
(indicateur de demande psychologique élevée);
- « Mes collègues facilitent l'exécution de mon travail »  
(indicateur de soutien social);
- « Mon supérieur immédiat facilite la réalisation de mon travail »  
(indicateur de soutien social);
- « Vu tous mes efforts et réalisations, je reçois le respect et l'estime que je mérite à mon travail »  
(indicateur de reconnaissance au travail);
- « Vu tous mes efforts et réalisations, mon salaire est satisfaisant »  
(indicateur de reconnaissance au travail).

Les proportions des répondants qui se déclarent exposés à ces contraintes sont présentées dans le [tableau 16](#). La contrainte la plus mentionnée est l'insatisfaction avec le salaire et la moins mentionnée est le manque de soutien des collègues.

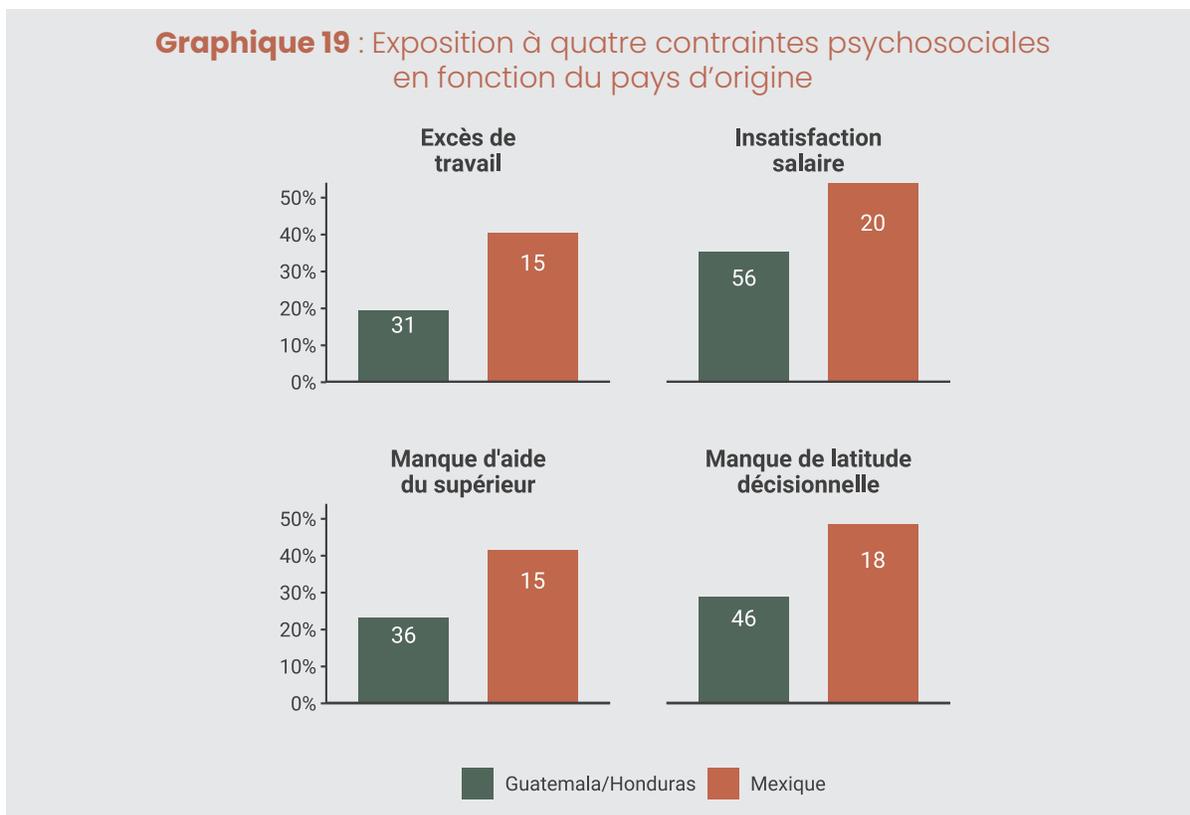
**Tableau 16** : Distribution des contraintes de l'environnement organisationnel

		Fréquence (%)
<b>Latitude décisionnelle</b>		
Souvent/Toujours		133 (66,5 %)
Rarement/Jamais		65 (32,5 %)
Données manquantes		2 (1,0 %)
Total		200 (100 %)
<b>Excès de travail</b>		
Souvent/Toujours		47 (23,5 %)
Rarement/Jamais		151 (75,5 %)
Données manquantes		2 (1,0 %)
Total		200 (100 %)
Indicateurs de soutien social	<b>Aide des collègues</b>	
	Souvent/Toujours	142 (71,0 %)
	Rarement/Jamais	44 (22,0 %)
	Données manquantes	14 (7,0 %)
	Total	200 (100 %)
	<b>Aide du superviseur</b>	
	Souvent/Toujours	141 (70,5 %)
	Rarement/Jamais	52 (26,0 %)
	Données manquantes	7 (3,5 %)
	Total	200 (100 %)
Indicateurs de reconnaissance au travail	<b>Estime et respect</b>	
	Souvent/Toujours	143 (71,5 %)
	Rarement/Jamais	53 (26,5 %)
	Données manquantes	4 (2,0 %)
	Total	200 (100 %)
	<b>Satisfaction avec salaire</b>	
	Souvent/Toujours	119 (59,5 %)
	Rarement/Jamais	78 (39,0 %)
	Données manquantes	3 (1,5 %)
	Total	200 (100 %)

Lors des discussions, plusieurs répondants se sont confiés sur leur vécu concernant l'excès de travail, en mentionnant entre autres le manque d'écoute de leur superviseur à l'égard de leur épuisement ou la charge de compenser les absences de leurs collègues. Par exemple, un répondant nous a raconté qu'il devait travailler sept jours sur sept depuis la démission de certains de ses collègues. Un autre nous a expliqué que son patron considérait les TET comme « des machines infatigables », ce qui a entraîné, selon lui, la « fuite » de plusieurs de ses collègues. Par ailleurs, cinq travailleurs associaient leur environnement organisationnel néfaste à un danger ou à des craintes pour leur santé. En guise d'exemple, un TET nous a raconté que son employeur les poussait à se déplacer très rapidement entre les champs et que cela entraînait des comportements dangereux chez les chauffeurs. Cela étant, des répondants ont également mentionné des comportements positifs de leur employeur en lien avec la charge de travail, comme embaucher des TET supplémentaires pour éviter des charges de travail trop importantes et accorder des pauses fréquentes aux travailleurs.

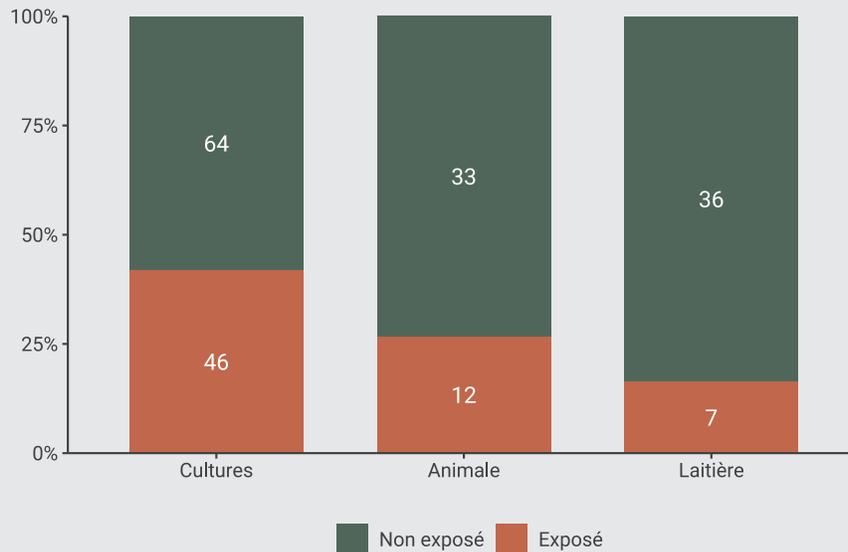
En ce qui concerne les contraintes psychosociales, celle qui touche le plus grand nombre de répondants est celle de l'insatisfaction avec le salaire, un indicateur de faible reconnaissance au travail. Dans un contexte où les TET agricoles ne possèdent pas la marge de manœuvre pour négocier leur salaire, la seule manière de générer un meilleur revenu est de travailler un plus grand nombre d'heures. En ce sens, un des répondants nous a confié qu'il n'oserait pas demander une augmentation de salaire, par crainte de perdre son travail. Un autre répondant a déploré l'impossibilité d'améliorer ses conditions salariales au fil du temps. Selon ce dernier, le salaire des TET devrait augmenter en fonction de leur expérience, comme c'est le cas dans d'autres domaines. Quelques travailleurs ont également dénoncé le manque d'informations sur les montants déduits de leur paie par l'employeur ou le gouvernement, qui leur cause de la frustration.

Diverses associations statistiquement significatives ont été identifiées entre les contraintes psychosociales au travail et les caractéristiques individuelles des travailleurs, leur lieu d'emploi et leur exposition aux autres contraintes. Tout d'abord, le pays d'origine des répondants est associé à quatre des six contraintes étudiées (graphique 19). Les réponses des travailleurs mexicains montrent une exposition plus marquée à l'excès de travail, au manque d'aide du supérieur, à l'insatisfaction avec leur salaire et au manque de latitude décisionnelle que celles de leurs homologues guatémaltèques. La différence entre les deux groupes atteint environ 20 % pour les quatre contraintes.



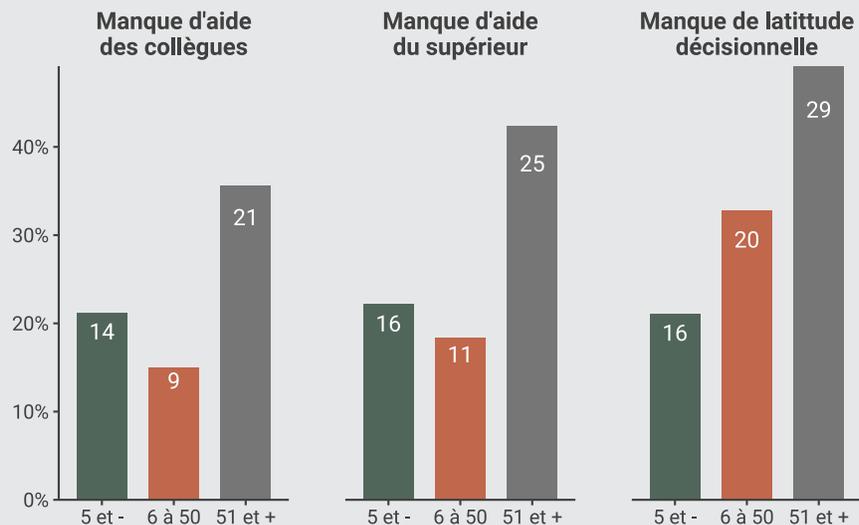
Ensuite, la variabilité de l'environnement organisationnel entre les types de production est moindre que celle observée pour les contraintes physiques et météorologiques (voir section 5.2). En effet, seule l'association entre le type de production et le manque de latitude décisionnelle est statistiquement significative : les travailleurs du secteur des cultures s'avèrent les plus exposés et les travailleurs laitiers, les moins exposés (graphique 20). Ces résultats s'expliquent peut-être par la nécessité d'employer un plus grand nombre de TET dans les entreprises du secteur des cultures, ce qui se traduit par une plus grande hiérarchisation des rôles et par des tâches répétitives.

**Graphique 20** : Manque de latitude décisionnelle en fonction du type de production agricole

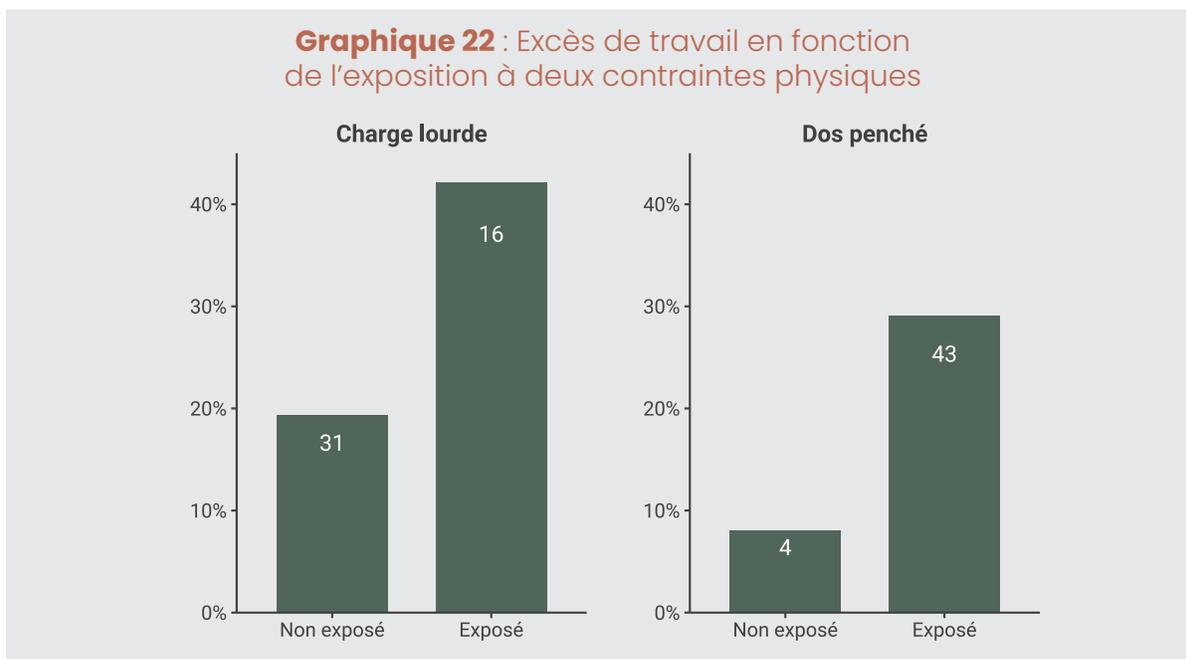


Le lien entre le nombre de TET embauchés par une entreprise et leur perception de leur exposition aux contraintes psychosociales mérite également notre attention, puisqu'il révèle trois associations statistiquement significatives. En effet, le [graphique 21](#) montre que les répondants à l'emploi d'une entreprise embauchant plus de 50 TET sont plus touchés que les autres par l'absence de latitude décisionnelle, d'aide du supérieur et d'aide des collègues.

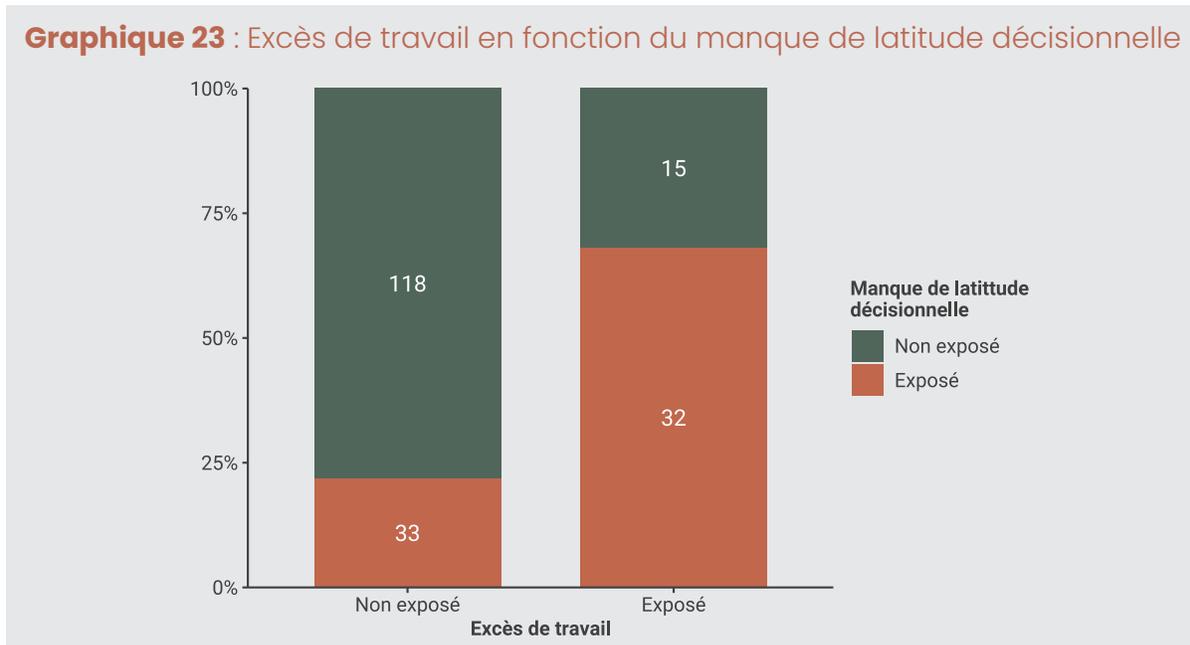
**Graphique 21** : Exposition à trois contraintes psychosociales en fonction du nombre de TET chez l'employeur



La perception d'un excès de travail est associée à deux contraintes physiques, soit le travail le dos penché et le maniement de charge lourde. Les TET qui ont indiqué être exposés à ces contraintes sont beaucoup plus susceptibles de se percevoir comme étant exposés à un excès de travail que les autres (graphique 22).



En outre, le test du  $\chi^2$  confirme que toutes les associations bivariées entre les six contraintes organisationnelles à l'étude sont statistiquement significatives. Autrement dit, un TET qui a la perception d'être exposé à l'une des contraintes organisationnelles est plus susceptible d'avoir la perception d'être exposé à une seconde contrainte que les autres. Il existe ainsi un cumul des facteurs de risques psychosociaux chez les répondants. Rappelons que les deux modèles théoriques présentés en début de section suggèrent que certains cumuls de contraintes sont particulièrement risqués (Karasek *et al.*, 1990; Siegrist, 1996). L'association entre l'exposition à un excès de travail (indicateur de demande psychologique élevée) et le manque de latitude décisionnelle permet de tester la partie « demande-contrôle » du modèle de Karasek (1990). Le graphique 23 montre la présence d'un fort gradient entre ces variables : les TET qui ont déclaré une exposition à un excès de travail étaient presque trois fois plus nombreux à déclarer un manque de latitude décisionnelle que les autres.

**Graphique 23** : Excès de travail en fonction du manque de latitude décisionnelle


### 5.3.2 Le harcèlement psychologique et sexuel

**Tableau 17** : Distribution des caractéristiques du harcèlement psychologique et sexuel au travail

	Fréquence (%)
<b>Victime de HP</b>	
Non	163 (81,5 %)
Oui	33 (16,5 %)
Données manquantes	4 (2,0 %)
Total	200 (100 %)
<b>Fréquence du HP</b>	
Souvent ou toujours	18 (54,5 %)
Une fois ou rarement	15 (45,5 %)
Total	33 (100 %)
<b>Auteur du HP : supérieur(s)</b>	
Non	9 (27,3 %)
Oui	24 (72,7 %)
Total	33 (100 %)

	Fréquence (%)
<b>Auteur du HP : collègue(s)</b>	
Non	19 (57,6 %)
Oui	14 (42,4 %)
Total	33 (100 %)
<b>Réaction au HP</b>	
Non	16 (48,5 %)
Oui	17 (51,5 %)
Total	33 (100 %)

Il est reconnu que la violence au travail est un facteur de risque important pour la santé des travailleurs. Notre enquête s'est intéressée à deux formes de violence au travail : le harcèlement psychologique (HP) et le harcèlement sexuel (HS). Au Québec, la notion de HP englobe le HS et il en sera de même dans le cadre de notre analyse. Le HP est défini par la Loi sur les normes du travail comme « une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte

atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste» (RLRQ N-1.1, art. 81,18).

L'EQCOTESST a démontré que les travailleurs de « la catégorie professionnelle du personnel et des ouvriers non qualifiés et des manœuvres » sont plus à risque de souffrir de HP que ceux œuvrant dans d'autres catégories (Vézina *et al.*, 2011, p. 422). Il est alors particulièrement pertinent d'explorer cette variable pour les TET agricoles, qui sont pour la plupart des manœuvres et des ouvriers non qualifiés. L'EQCOTESST a aussi démontré que l'expérience de harcèlement psychologique est reliée à de nombreux indicateurs de l'état de santé des travailleurs (p. ex. la perception négative de l'état de santé et le présentéisme) (Vézina *et al.*, 2011). Les analyses présentées au chapitre 6 permettront de vérifier si nos données présentent les mêmes tendances.

**Victime de harcèlement :** Près de 17 % des répondants ont répondu avoir été victimes de harcèlement psychologique ou sexuel au travail dans la dernière année (tableau 17).

**Fréquence du harcèlement :** Un peu plus de la moitié de ces travailleurs ont déclaré que les épisodes de harcèlement avaient eu lieu à une fréquence élevée (souvent ou toujours) (tableau 17). Cette proportion est plus élevée que celle de l'EQCOTESST, puisque seulement le tiers des répondants avaient déclaré être soumis à des actes de harcèlement à une fréquence élevée (Lippel *et al.*, 2011).

**Auteur(s) du harcèlement :** Ces mêmes répondants ont été presque deux fois plus nombreux à déclarer avoir été harcelés sur leur lieu de travail par leur(s) supérieur(s) que par leur(s) collègue(s) (tableau 17). Cinq répondants ont mentionné avoir souffert de harcèlement aussi bien de la part de collègue(s) que de supérieur(s). Ces ordres de grandeur s'apparentent à ceux de l'EQCOTESST (Lippel *et al.*, 2011).

Lors des conversations tenues pendant la collecte, une trentaine de répondants nous ont fait part des actes de harcèlement au travail dont ils ont été victimes ou témoins. Ces actes de harcèlement incluaient des commentaires racistes, des insultes, des menaces, de l'intimidation, des cris, des gestes violents, l'utilisation de surnoms dégradants, des blagues déplacées et de l'exclusion. Le harcèlement envers les TET peut également prendre la forme d'un contrôle démesuré exercé sur eux. À titre d'exemple, un répondant nous a mentionné que lorsque ses collègues ont dénoncé de mauvaises conditions de travail à leur consulat, leur employeur a confisqué leurs papiers à titre de représailles. Un autre répondant a affirmé que lorsqu'il a voulu se prévaloir de son droit aux prestations de paternité, son employeur, qui avait accès à son compte bancaire, l'a menacé de s'approprier de la moitié du montant des prestations s'il les obtenait. Une quinzaine de travailleurs ont également dit craindre d'être renvoyés ou avoir reçu des menaces de renvoi de leur employeur. Parmi eux, un répondant nous a raconté que son employeur faisait des blagues sur le fait de « commander un nouveau travailleur » si l'un d'eux était « défectueux ». Quelques répondants ont fait le parallèle entre le travail des TET agricoles et l'esclavagisme ou encore l'objectification.

En ce qui concerne les situations de harcèlement entre collègues, elles peuvent découler de tensions interethniques entre les TET. Par exemple, un répondant de nationalité mexicaine qui occupait des fonctions de superviseur a dit vivre du harcèlement de la part de ses collègues guatémaltèques. D'autres répondants ont également dénoncé des situations de favoritisme envers les travailleurs mexicains ou envers des collègues québécois. L'un d'entre eux a relaté que lorsqu'un nouveau travailleur mexicain était embauché dans son entreprise, celui-ci avait tout de suite accès à de meilleures conditions de travail que les Guatémaltèques ayant plus d'ancienneté. Cinq travailleurs se sont confiés sur des situations de harcèlement sexuel qu'ils avaient vécues et ont indiqué s'être fait manipuler pour entretenir des relations intimes avec des membres de la famille de l'employeur ou encore avoir reçu des insultes à caractère sexuel au travail.

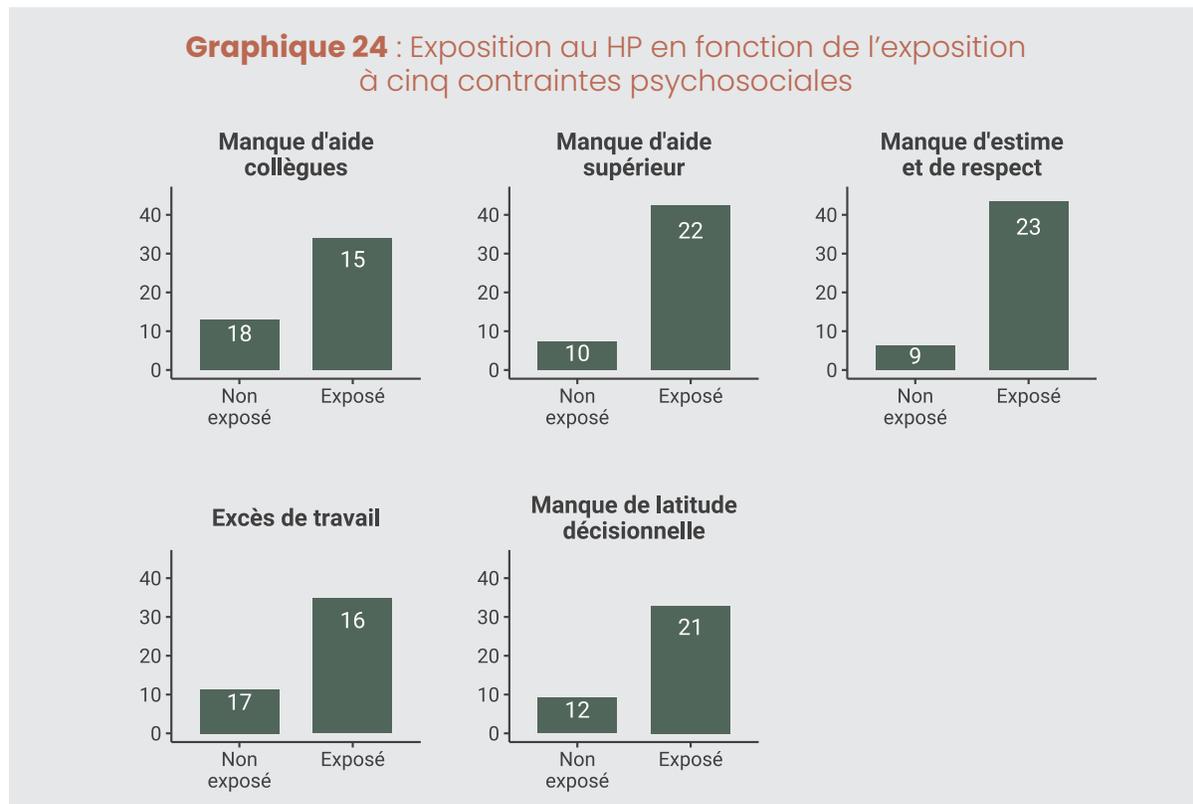
**Réaction au harcèlement :** Environ la moitié des répondants victimes de HP ou de HS ont répondu avoir intenté une ou des démarches pour mettre fin au harcèlement (tableau 17). Parmi ces répondants, onze en ont parlé à leur supérieur, cinq ont dénoncé le harcèlement au RATTMAQ ou à leur agence de recrutement, cinq autres ont parlé directement à l'agresseur, cinq autres encore ont quitté leur emploi et quatre ont mené une dénonciation légale. Encore une fois, notre résultat est similaire à celui obtenu dans l'EQCOTESST, puisque 46 % des hommes

ayant été harcelés à plus d'une reprise avaient intenté des démarches (Lippel *et al.*, 2011). Cinq travailleurs ont témoigné durant l'entrevue de l'inaction de leur employeur, de l'agence de recrutement ou du consulat après leur dénonciation. À l'inverse, quatre répondants disent avoir reçu une aide adéquate de leur employeur après s'être plaints de harcèlement ou de conflits avec d'autres employés.

Malgré l'échantillon restreint de répondants touchés par le HP et le HS, des associations bivariées concluantes nous renseignent sur les sous-groupes de travailleurs étant potentiellement plus à risque. Par exemple, les répondants ayant cumulé plus de deux années chez leur employeur étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de HP ou de HS que ceux détenant moins d'ancienneté.

La littérature démontre que les contraintes de l'environnement organisationnel sont associées à la présence de harcèlement dans les milieux de travail (Lippel *et al.*, 2011). Nos résultats vont dans le même sens, puisque la perception d'avoir été victime de harcèlement est associée à cinq contraintes organisationnelles à l'étude (graphique 24). Les gradients les plus prononcés concernent le manque d'estime et de respect sur le milieu de travail (43 % vs 6 %) et le manque de soutien du ou des supérieur(s) (42 % vs 7 %).

**Graphique 24 : Exposition au HP en fonction de l'exposition à cinq contraintes psychosociales**



Il existe également un cumul des risques physiques avec celui du harcèlement : les associations entre le fait d'avoir déclaré être victime de HS et de HP et celui d'être exposés aux contraintes physiques, météorologiques, chimiques et sanitaires sont toutes statistiquement significatives selon le test du  $\chi^2$ . Par exemple, les TET qui ont déclaré être exposés au maniement de charges lourdes étaient proportionnellement plus de trois fois plus exposés au harcèlement au travail que les autres.

### 5.3.3 Synthèse

En nous inspirant des modèles de Karasek et de Siegrist, nous avons évalué l'environnement organisationnel des répondants à l'aide de six indicateurs qui concernent les quatre aspects suivants : la latitude décisionnelle, la demande psychologique élevée, le soutien au travail et la reconnaissance au travail. Les contraintes étudiées touchent entre 24 % et 39 % des répondants à l'enquête. La contrainte qui touche la plus grande proportion de répondants est l'insatisfaction par rapport au salaire. Les répondants s'étant le plus souvent déclarés exposés à un milieu organisationnel hostile sont les TET d'origine mexicaine et ceux à l'emploi d'une entreprise embauchant plus de 50 TET. D'autres associations bivariées suggèrent l'existence de cumuls de contraintes, comme celui de contraintes physiques avec des contraintes organisationnelles.

La section suivante du chapitre porte sur l'étude quantitative et qualitative de la réalité du HP et du HS chez les TET agricoles, laquelle n'a, à notre connaissance, jamais été faite auparavant au Québec. Environ 17 % des répondants à l'étude ont déclaré avoir été victimes de HP ou de HS dans l'année précédant l'enquête. La majorité de ces victimes ont déclaré avoir vécu ces situations à une fréquence élevée et près de la moitié ont dit avoir entrepris des démarches pour faire cesser le harcèlement. Le sous-groupe s'étant davantage déclaré touché par le harcèlement concerne les TET ayant plus de deux années de service chez l'employeur. De plus, les travailleurs qui ont indiqué être confrontés aux risques physiques, météorologiques, chimiques, sanitaires et psychosociaux sont plus susceptibles de se déclarer victimes de harcèlement que les autres. Les discussions menées avec les répondants nous ont permis de connaître les formes sous lesquelles se manifestait le harcèlement observé par les TET. Les répondants ont notamment fait état de cris sur le lieu de travail, de contrôle démesuré sur la vie des travailleurs, de harcèlement discriminatoire basé sur l'origine ethnique, de harcèlement de nature sexuelle ainsi que de menaces de congédiement.

## 5.4 Connaissance du système de santé

Selon Sørensen *et al.*, la littératie en santé se définit comme l'ensemble des connaissances, des motivations et des compétences permettant d'accéder à de l'information dans le domaine de la santé, de la comprendre, de l'évaluer et de l'appliquer (2012). « Cela contribue ensuite à se forger un jugement et à prendre une décision en termes de soins de santé, de prévention et de promotion de la santé, dans le but de maintenir et de promouvoir sa qualité de vie » (traduction libre) (Sørensen *et al.*, 2012, p. 3). Plusieurs études démontrent que la littératie en santé est un facteur déterminant de l'état de santé des migrants récents ou des migrants à statut précaire dans les pays occidentaux (Cheong *et al.*, 2024; Fox *et al.*, 2022; Medina *et al.*, 2022). Plusieurs éléments limitent la littératie en santé de ces populations, comme la barrière de la langue et le manque de réseau social dans le pays d'accueil (Karasek *et al.*, 2022). Au Canada, la pandémie de COVID-19 a démontré à quel point le bas niveau de littératie en santé des TET agricoles peut les vulnérabiliser, puisque l'accès difficile à de l'information se combinait alors à la propagation fulgurante d'un virus au sein de plusieurs fermes, causant plusieurs décès (Kang *et al.*, 2022).

En effet, la plupart des TET agricoles ne sont pas autonomes dans leur accès au système de santé en raison de barrières langagière, technologique et géographique et de la médiation par l'employeur (Amar *et al.*, 2009). Plusieurs évitent également de consulter pendant leur séjour de travail, par crainte de perte salariale ou de représailles. Dans ce contexte, plusieurs TET ne sont pas sensibilisés au fonctionnement du système de santé local, qui diffère en plusieurs points du système de santé de leur pays d'origine, et n'ont pas été en contact direct avec les fournisseurs de soins. À titre d'exemple, un des répondants nous a confié qu'il ne savait pas s'il aurait la possibilité d'obtenir des soins au Québec en cas de blessure, ce qui lui causait un sentiment d'insécurité. Un autre s'est montré critique face au manque d'accès à l'information :

« *La informacion no llega a nosotros.* (L'information n'arrive pas jusqu'à nous.) »

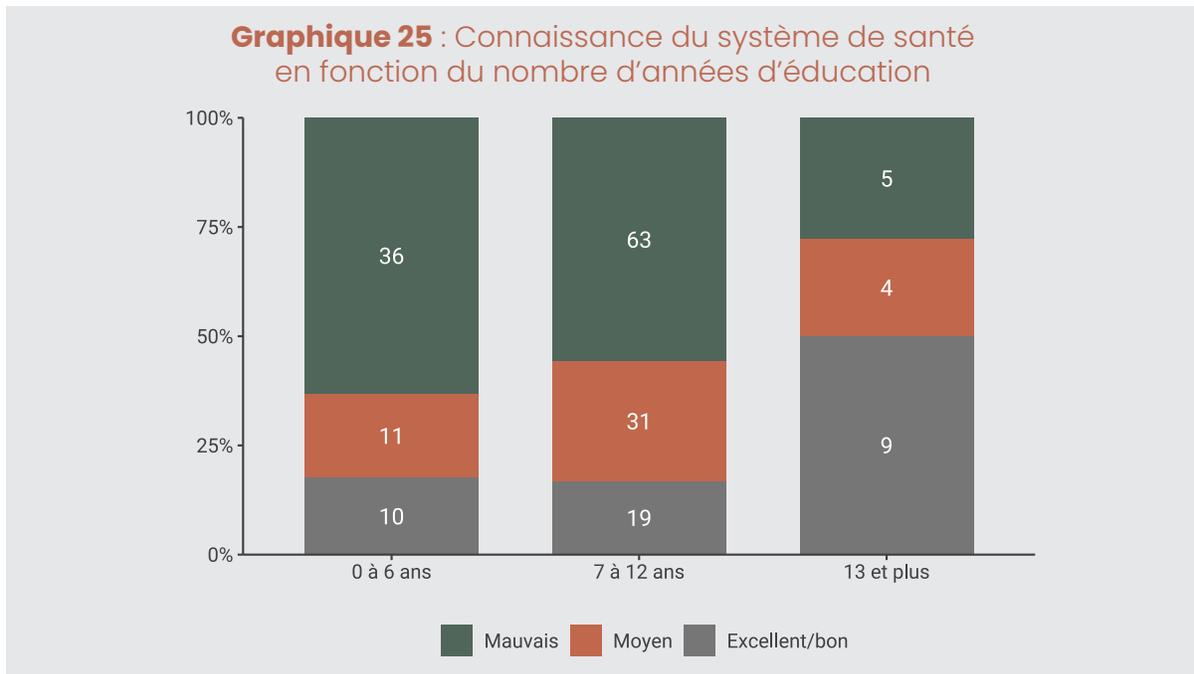
Bien que le concept de littératie en santé soit multifactoriel, dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons uniquement au premier élément de la définition de Sørensen, soit les connaissances en matière d'accès aux soins. Toutefois, nous explorons différentes facettes des connaissances des TET agricoles au sujet du système de santé au Québec. Les fréquences des cinq items choisis sont présentées dans le [tableau 18](#).

**Tableau 18** : Distribution des indicateurs de connaissance du système de santé

	Fréquence (%)
<b>Connaissance du système de santé</b>	
Mauvais	104 (52,0 %)
Moyen	46 (23,0 %)
Excellent/bon	38 (19,0 %)
Données manquantes	12 (6,0 %)
Total	200 (100 %)
<b>Possession des cartes santé</b>	
Aucune	19 (9,5 %)
Seulement RAMQ	16 (8,0 %)
Seulement Cowan	16 (8,0 %)
Les deux	144 (72,0 %)
Données manquantes	5 (2,5 %)
Total	200 (100 %)
<b>Réception d'informations sur la RAMQ</b>	
Non	118 (59,0 %)
Oui	71 (35,5 %)
Données manquantes	11 (5,5 %)
Total	200 (100 %)
<b>Réception d'informations sur Cowan</b>	
Non	121 (60,5 %)
Oui	69 (34,5 %)
Données manquantes	10 (5,0 %)
Total	200 (100 %)
<b>Connaissance du 911</b>	
Non	121 (60,5 %)
Oui	71 (35,5 %)
Données manquantes	8 (4,0 %)
Total	200 (100 %)

**Connaissance générale** : Une majorité de répondants ont indiqué détenir une mauvaise connaissance du système de santé québécois ([tableau 18](#)). Toutefois, il est intéressant de préciser que certains répondants ont mentionné aux enquêtrices ne pas ressentir le besoin d'en connaître le fonctionnement, puisqu'ils savaient que leur employeur avait la responsabilité de les y diriger au besoin. Les résultats de Hennebry et al. vont dans le même sens : 43 % des travailleurs interrogés se disaient confus par rapport aux procédures d'accès aux soins (2016).

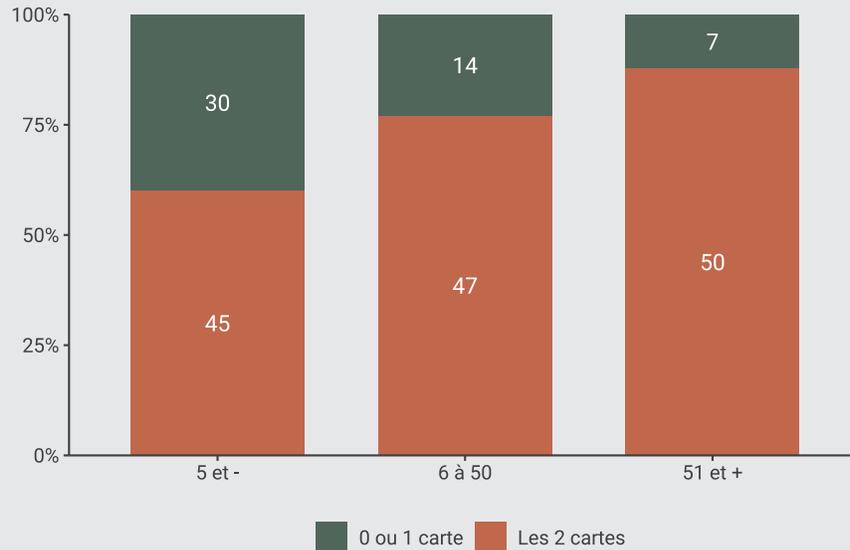
L'auto-évaluation de la connaissance du système de santé est différenciée selon le niveau d'éducation des répondants (différence statistiquement significative). Les répondants ayant étudié 13 années et plus ont été proportionnellement plus de deux fois plus nombreux à déclarer avoir une bonne ou une excellente connaissance du système de santé du Québec que les autres (graphique 25).



**Possession des cartes santé** : La plupart des TET agricoles du Québec sont couverts par la RAMQ et par une assurance privée dès le début de leur contrat. Les répondants devaient indiquer s'ils avaient en leur possession leurs cartes d'adhésion aux deux régimes lors de l'enquête. Le quart des répondants a indiqué ne posséder aucune des deux cartes d'assurance ou seulement l'une des deux (tableau 18). Plusieurs causes possibles peuvent expliquer la non-possession de ces documents : l'employeur n'a pas inscrit le TET aux régimes, les cartes sont en la possession de l'employeur, les cartes ont été perdues ou elles n'ont pas encore été reçues. Nos résultats sont similaires à ceux de Hennebry et al., puisque presque 20 % des travailleurs qu'ils ont interrogés ont déclaré ne pas posséder de carte d'assurance publique, comparativement à 17,5 % dans la présente étude (2016).

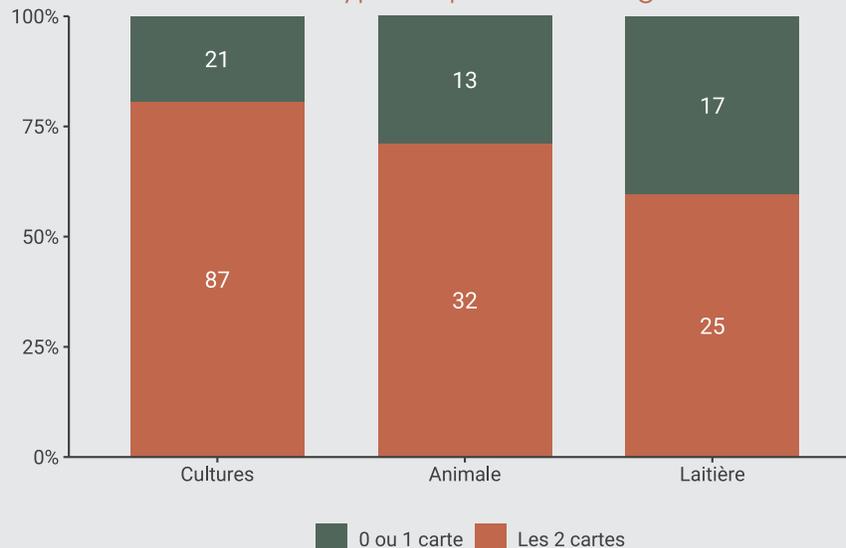
Cette variable est associée de manière statistiquement significative à deux caractéristiques du milieu de travail des répondants, soit le nombre de TET chez l'employeur et le type de production agricole. En effet, les répondants dont l'employeur embauchait plus de TET agricoles étaient plus susceptibles d'avoir en leur possession leurs deux cartes d'assurance (graphique 26).

**Graphique 26 :** Possession des cartes d'assurance en fonction du nombre de TET chez l'employeur



En ce qui concerne le type de production agricole, les répondants les moins susceptibles d'être en possession de leurs cartes étaient les travailleurs des productions laitières, contrairement aux répondants travaillant dans le secteur des cultures, qui étaient quant à eux les plus susceptibles d'en être en possession ([graphique 27](#)). Cette association coïncide avec la précédente, puisque généralement les entreprises de cultures sont celles qui embauchent le plus de TET alors que les entreprises de production laitière sont celles qui en embauchent le moins.

**Graphique 27 :** Possession des cartes d'assurance en fonction du type de production agricole



**Réception d'informations sur les cartes d'assurance** : Les répondants devaient indiquer s'ils avaient déjà reçu de l'information sur le fonctionnement des deux régimes d'assurance. Cet item s'inspire de l'expérience terrain, puisque plusieurs TET qui s'adressent au RATTMAQ ne connaissent pas l'utilité des cartes d'assurance. Cette méconnaissance peut entraîner des conséquences en termes de santé et en termes économiques : il est courant qu'un TET doive déboursier pour des frais de santé ou des médicaments sans savoir que l'une des assurances pourrait couvrir ces dépenses. La même logique s'applique à ceux qui doivent s'absenter du travail en raison d'un problème de santé et qui ne se prévalent pas des indemnités de remplacement de revenus auxquelles ils ont droit.

Seule une minorité des répondants ont dit avoir reçu de l'information sur l'utilisation des deux régimes d'assurances ([tableau 18](#)). Bien qu'un peu moins alarmants, nos résultats rappellent ceux de Hennebry *et al.*, qui statuaient qu'environ 22 % des TET interrogés en Ontario avaient reçu de l'information sur la carte d'assurance provinciale (2016).

**Connaissance du numéro d'urgence 911** : Les répondants devaient indiquer s'ils connaissaient le numéro à composer pour appeler une ambulance en cas d'urgence au Québec. Cet item est important, puisque les TET agricoles travaillent dans des industries à haut risque de blessure (SBAC, 2016). De plus, le fait qu'ils vivent généralement en région éloignée, qu'ils ne maîtrisent que très rarement le français ou l'anglais et qu'ils dépendent fortement de leur employeur peut constituer des barrières à une action rapide des services d'urgence. Au moment de répondre à cette question, quelques répondants ont indiqué à notre équipe qu'ils ne connaissaient pas le numéro d'urgence et qu'ils n'avaient pas à le connaître, puisque le protocole en place dans l'entreprise était d'aviser l'employeur d'abord en cas d'urgence. Cette pratique peut être bien intentionnée, mais elle retarde nécessairement l'arrivée des services d'urgence en cas d'accident. Un répondant a d'ailleurs raconté que lors d'un accident de travail sur sa ferme, aucune ambulance n'a été appelée et que, par conséquent, les premiers soins nécessaires n'ont pas été reçus par le travailleur. Une bonne pratique a été mentionnée par quelques répondants, soit celle d'afficher le numéro « 911 » dans un endroit visible de leur domicile ou sur leur lieu de travail.

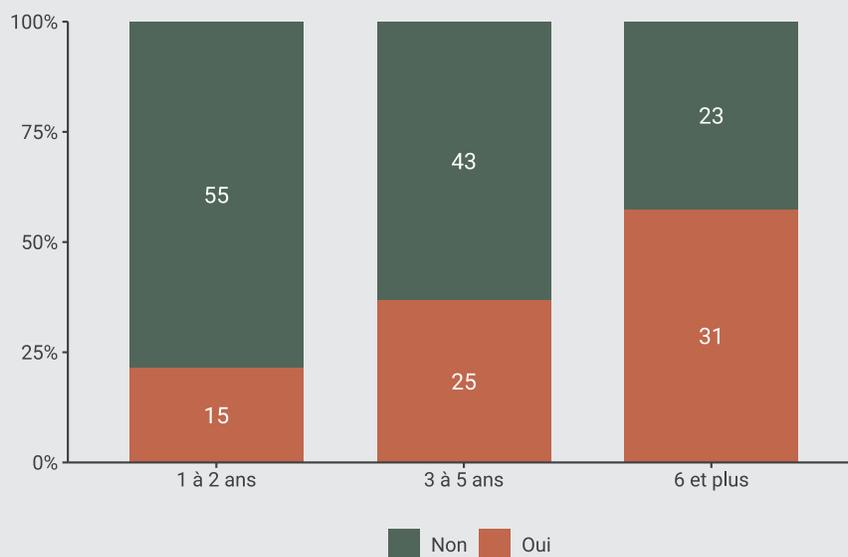
La majorité des répondants ont affirmé ne pas savoir quel numéro composer en cas d'urgence ([tableau 18](#)). Quelques associations statistiquement significatives nous indiquent les catégories de répondants les moins susceptibles de connaître le 911. Premièrement, les travailleurs les plus jeunes (20 à 29 ans) sont proportionnellement deux fois moins nombreux que les autres à avoir déclaré connaître le 911, ce qui s'explique peut-être par un nombre inférieur d'années d'expérience au Canada. Deuxièmement, les Mexicains ont été proportionnellement deux fois plus nombreux à indiquer connaître le 911 que les Guatémaltèques ([graphique 28](#)). Cette différence pourrait être due au fait que les Mexicains travaillent en moyenne depuis plus longtemps au Canada que les Guatémaltèques. De plus, le 911 a été implanté en 2017 comme numéro d'appel d'urgence unique au Mexique et il ne semble pas être utilisé au Guatemala (The Associated Press, 2017).

**Graphique 28** : Connaissance du 911 en fonction du pays d'origine



Par ailleurs, la relation entre la connaissance du 911 et l'ancienneté comme TET au Canada s'avère aussi statistiquement significative. Cela confirme l'hypothèse émise à la page précédente, selon laquelle un TET travaillant depuis plus longtemps au Canada est plus sensibilisé à l'usage du 911 qu'un TET avec moins d'ancienneté (graphique 29).

**Graphique 29** : Connaissance du 911 en fonction de l'ancienneté dans le PTAS/PTET



## Résumé de la section

Cette section présente plusieurs indicateurs des connaissances des TET au sujet du système de santé québécois. D'abord, les résultats démontrent que la majorité des répondants ont une mauvaise connaissance du système de santé au Québec, ce qui pourrait représenter un facteur de risque pour la prise en charge adéquate de leur santé pendant leur séjour. Ensuite, environ les trois quarts des répondants avaient en leur possession les deux cartes d'assurance. Les TET les moins susceptibles d'avoir leurs cartes en leur possession étaient ceux à l'emploi d'une entreprise embauchant un nombre moins important de TET et ceux à l'emploi d'une ferme laitière. Par ailleurs, une minorité des répondants ont indiqué avoir reçu de l'information sur la RAMQ et leur assurance privée. Finalement, l'indicateur de la connaissance du 911 est révélateur du manque de littératie en santé des TET agricole, puisque 61 % des répondants ont déclaré ne pas connaître ce numéro d'urgence. Les répondants les plus exposés étaient ceux de moins de 30 ans, les Guatémaltèques et ceux cumulant moins d'années de travail au Canada.

## 5.5 Conclusion

Ce chapitre a présenté un portrait de plusieurs conditions d'emploi et de travail ainsi que des connaissances des répondants à l'enquête à l'égard du système de santé québécois afin de répondre à la seconde question de recherche. Ces trois catégories de DSS ont été choisies en raison de leur importance dans l'explication des inégalités en santé chez les travailleurs migrants à statut précaire, laquelle a été démontrée dans la littérature. Leur analyse a permis d'établir l'existence de plusieurs expositions préoccupantes et possiblement délétères pour les TET agricoles. Nous avons également démontré que les facteurs de risque ne sont pas répartis équitablement entre les différents sous-groupes de travailleurs, mais parfois plutôt selon des caractéristiques démographiques (pays d'origine, années d'éducation), ou encore selon des caractéristiques du lieu de travail (type de production agricole, taille de l'entreprise). Ces indicateurs des conditions d'emploi, des conditions de travail et des connaissances du système de santé québécois seront repris dans le chapitre suivant pour vérifier l'existence de liens entre ces DSS et les indicateurs de santé perçus.



## CHAPITRE 6

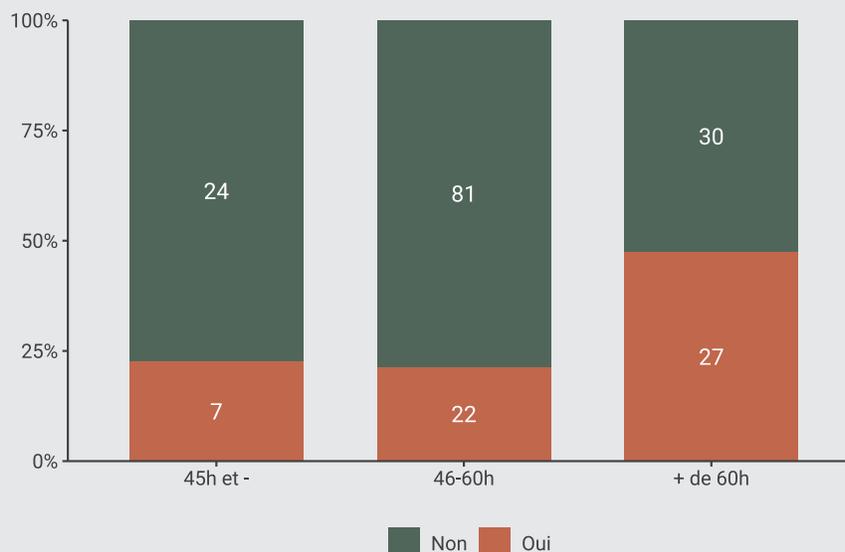
# Déterminants sociaux de la santé perçue des TET agricoles

Ce dernier chapitre de résultats fait le pont entre le chapitre 4, qui décrivait l'état de santé perçue des répondants à l'enquête et le chapitre 5, qui présentait des indicateurs d'intérêt sur les conditions d'emploi, les conditions de travail et de connaissance du système de santé des TET agricoles afin de répondre à la dernière question de recherche : « **Quelles associations pouvons-nous faire entre l'état de santé des TET agricoles et leurs conditions d'emploi, leurs conditions de travail et leur connaissance du système de santé?** » Pour ce faire, trois (3) indicateurs de santé perçue ont été retenus : (1) la comparaison entre l'état de santé physique au Canada et celui dans le pays d'origine, (2) la comparaison entre l'état de santé mentale au Canada et celui dans le pays d'origine et (3) le présentéisme. Le choix de ces indicateurs repose sur leur similarité avec ceux utilisés dans l'EQCOTESST pour présenter l'état de santé général des travailleurs (Vézina, Stock, St-Arnaud, *et al.*, 2011). Nos analyses démontrent l'existence de liens entre les conditions de travail des répondants et ces trois indicateurs. Cependant, elles ne démontrent aucune relation entre la connaissance du système de santé et l'état de santé perçue des TET.

### 6.1 Santé perçue et conditions d'emploi

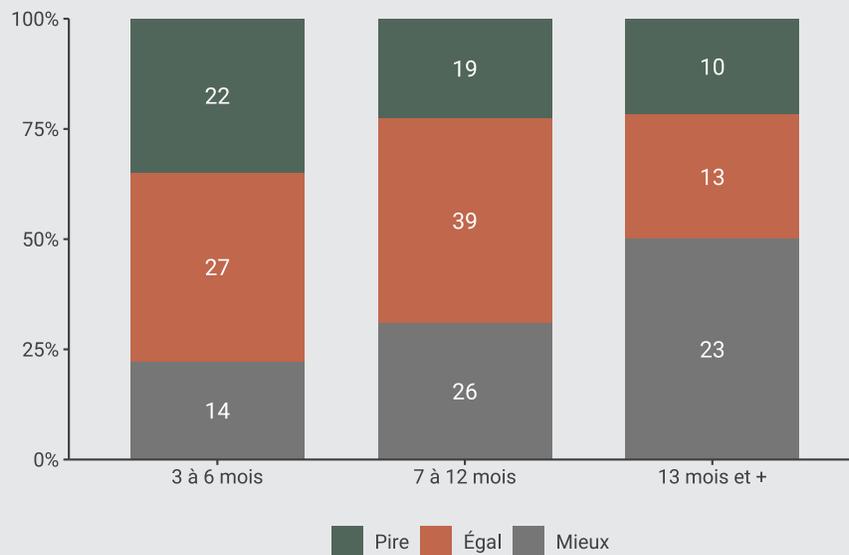
En ce qui concerne les liens existants entre les conditions d'emploi et les trois indicateurs de santé perçue choisis, nous constatons premièrement que le présentéisme est associé de manière statistiquement significative au nombre d'heures travaillées (graphique 30). Les répondants ayant travaillé plus de 60 heures ont été proportionnellement plus de deux fois plus nombreux à avoir effectué du présentéisme que les autres. L'EQCOTESST montrait d'ailleurs un lien similaire puisque la prévalence du présentéisme de longue durée était significativement plus élevée chez les travailleurs effectuant plus de 50 heures de travail (Vézina, Stock, St-Arnaud, *et al.*, 2011).

**Graphique 30** : Présentéisme en fonction du nombre d'heures de travail



Deuxièmement, la comparaison entre l'état de santé physique au Canada et celui dans le pays d'origine est différenciée selon la durée du contrat de travail des répondants (graphique 31). L'association suggère que les TET détenant un contrat d'une plus longue durée seraient plus susceptibles de voir leur santé physique s'améliorer pendant leur séjour de travail. Rappelons que les Guatémaltèques ont généralement des contrats de travail d'une plus longue durée que les Mexicains et qu'ils se sont déclarés en meilleure santé physique au Canada que ces derniers. La relation entre l'état de santé physique et la durée du contrat pourrait en partie s'expliquer par le pays d'origine. Cependant, nous pouvons également émettre l'hypothèse qu'un contrat de travail d'une plus longue durée favorise davantage l'adaptation des TET à leur nouvel environnement et diminue le stress de l'adaptation à une autre société.

**Graphique 31 : Auto-évaluation de l'état de santé physique en fonction de la durée du contrat**



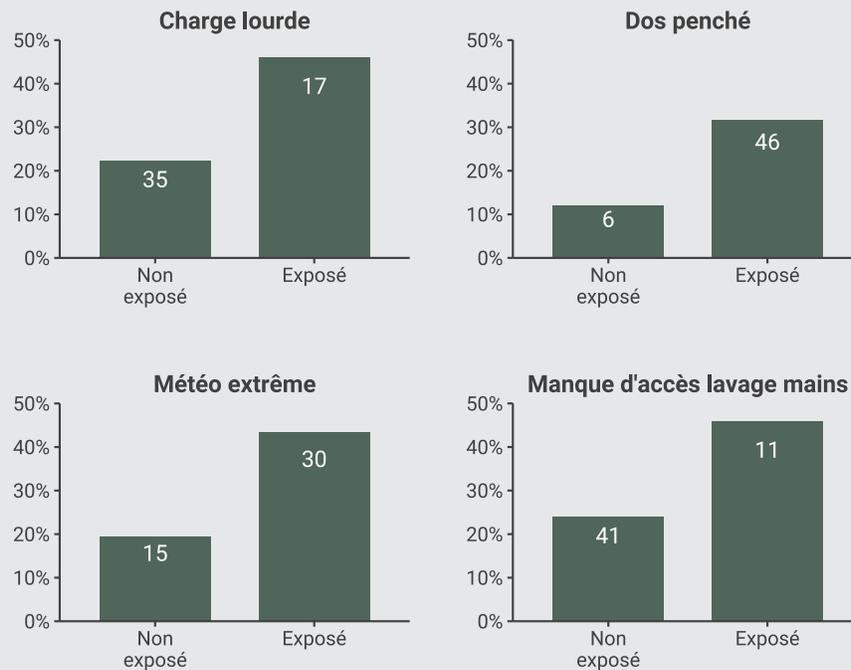
## 6.2 Santé perçue et conditions de travail

### 6.2.1 Contraintes physiques, météorologiques, chimiques et sanitaires

Dans les analyses suivantes, les variables « comparaison entre l'état de santé physique au Canada et celui dans le pays d'origine » et « comparaison entre l'état de santé mentale au Canada et celui dans le pays d'origine » ont été recodées en variables dichotomiques afin de comparer les TET qui jugeaient que leur état de santé s'était détérioré au Canada avec les autres, qui indiquaient que leur état de santé restait inchangé ou s'était amélioré.

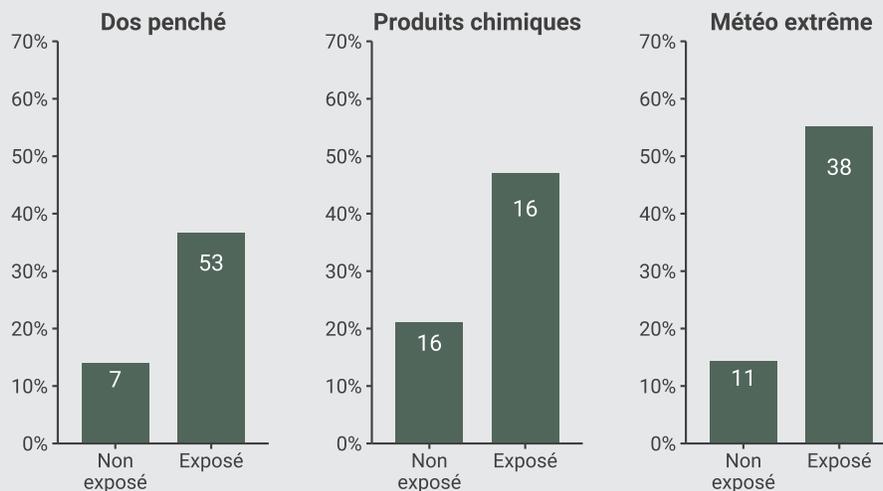
Les trois indicateurs de santé perçue sont associés à la plupart des contraintes physiques, météorologiques, chimiques et sanitaires. Comme l'illustre le graphique 32, les répondants qui ont déclaré voir leur état de santé se détériorer au Canada sont particulièrement surreprésentés parmi les TET exposés au maniement de charges lourdes (différence de 24 %), au travail le dos penché (différence de 20 %), au manque d'accès à des installations de lavage des mains (différence de 22 %) et aux conditions météorologiques extrêmes (différence de 24 %).

**Graphique 32 : Détérioration de l'état de santé physique au Canada en fonction de l'exposition à quatre contraintes au travail**



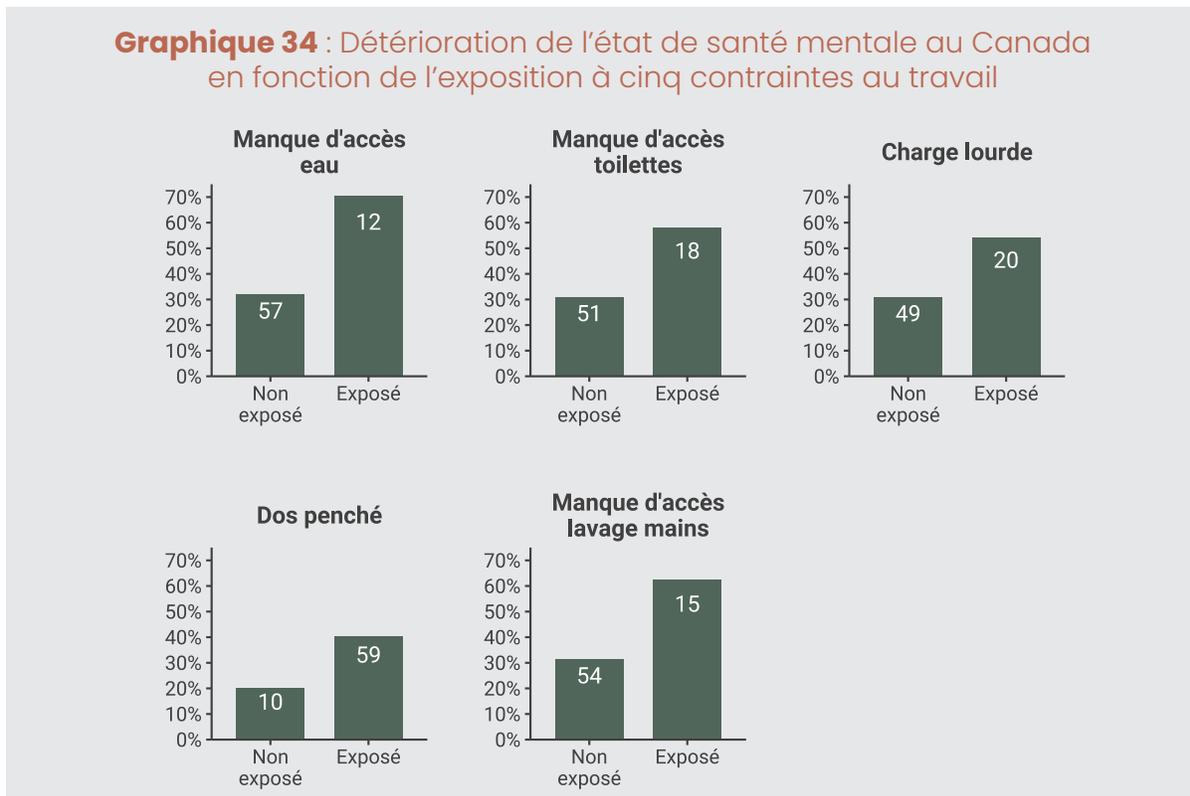
Le **graphique 33** présente quant à lui la proportion des TET qui ont fait du présentéisme en fonction de leur exposition à trois contraintes au travail. Ces derniers sont surreprésentés parmi les TET exposés au travail le dos penché (différence de 22,50 %), aux conditions météorologiques extrêmes (différence de 40,5 %) et aux produits chimiques (différence de 26 %).

**Graphique 33 : Présentéisme en fonction de l'exposition à trois contraintes au travail**



Finalement, l'indicateur de la comparaison entre la santé mentale au Canada et celle dans le pays d'origine se révèle être celui associé avec le plus grand nombre de contraintes physiques, météorologiques, chimiques et sanitaires. Les TET qui ont déclaré voir leur santé mentale se détériorer au Canada sont surreprésentés parmi ceux exposés à un manque d'accès à l'eau potable (différence de 38,5 %), à un manque d'accès à des toilettes (différence de 27 %), au maniement de charges lourdes (différence de 24 %), au travail le dos penché (différence de 20,5 %) et à un manque d'accès à des installations de lavage des mains (différence de 31 %) (graphique 34).

**Graphique 34 : Détérioration de l'état de santé mentale au Canada en fonction de l'exposition à cinq contraintes au travail**

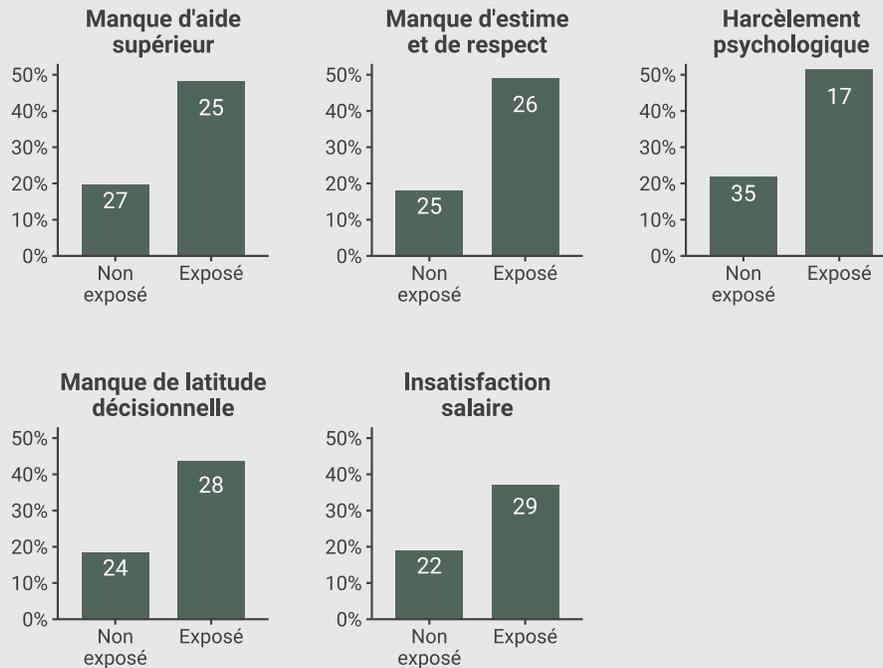


## 6.2.2 Environnement organisationnel

Les indicateurs permettant d'évaluer la qualité de l'environnement organisationnel du lieu de travail des répondants sont eux aussi presque tous liés de manière statistiquement significative aux indicateurs de santé perçue à l'étude.

Le [graphique 35](#) présente les relations entre la comparaison de la santé physique au Canada et celle dans le pays d'origine et cinq des sept indicateurs de l'environnement organisationnel. Les TET indiquant que leur santé physique s'était détériorée au Canada sont surreprésentés parmi ceux ne déclarant ne pas bénéficier pas de l'aide de leur supérieur (différence de 28,5 %), ne pas recevoir d'estime et de respect pour leur travail (différence de 31 %), être victimes de HP ou de HS (différence de 30 %), ne pas disposer de latitude dans l'exécution de leurs tâches (différence de 25,5 %) et ne pas être satisfaits de leur salaire (différence de 18 %). Ce résultat rappelle les résultats de l'EQCOTESST, qui démontraient entre autres que le HP à l'emploi principal était associé à une perception négative de l'état de santé chez les répondants (Vézina *et al.*, 2011).

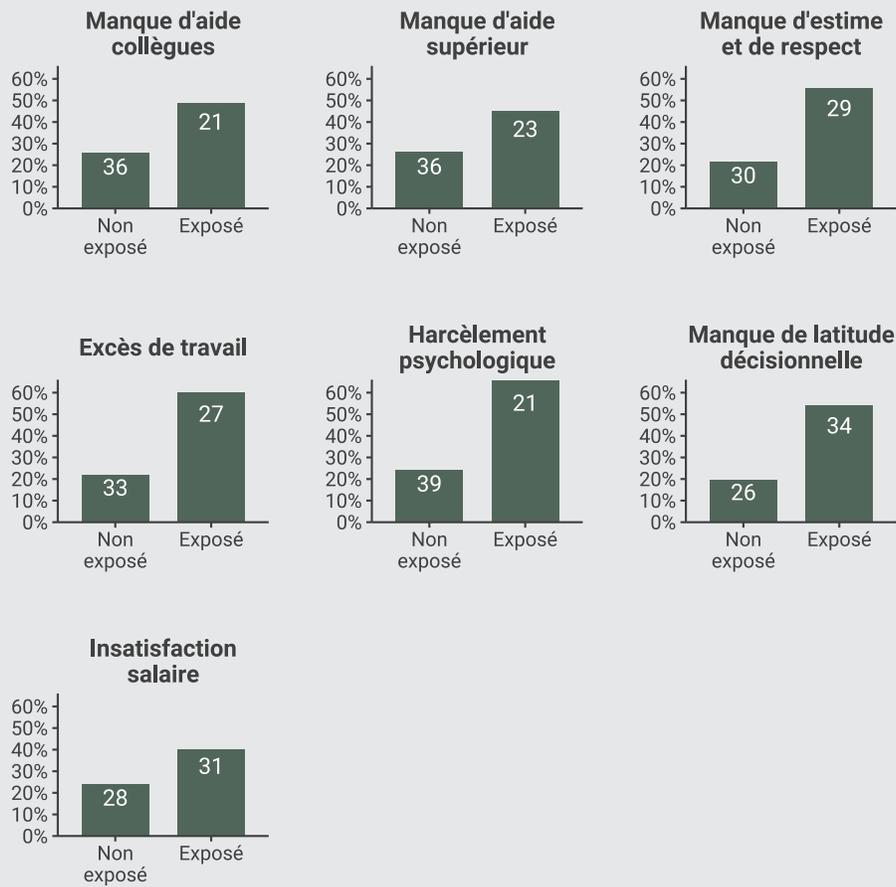
**Graphique 35** : Détérioration de l'état de santé physique au Canada en fonction de l'exposition à cinq contraintes psychosociales



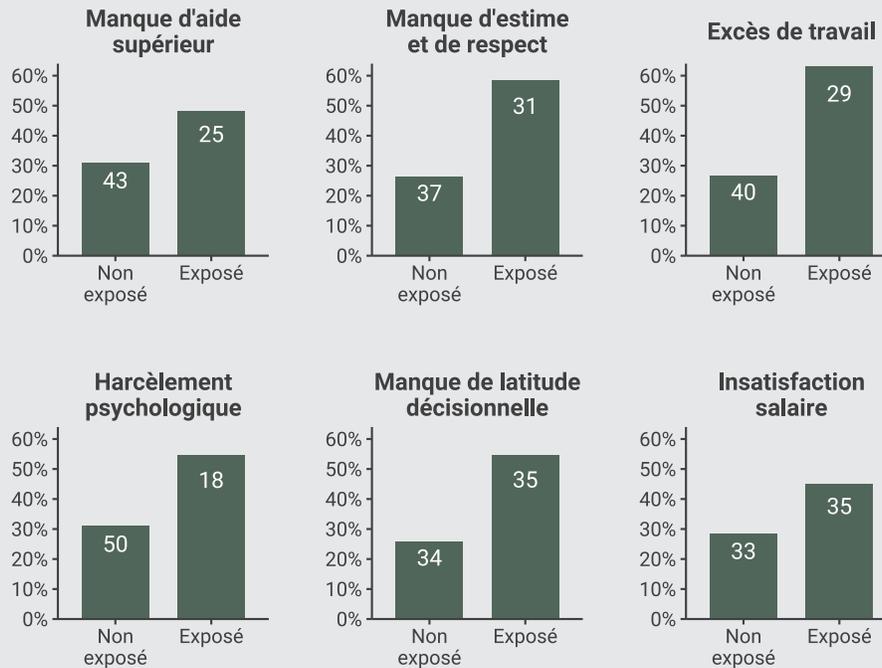
Par ailleurs, les caractéristiques de l'environnement organisationnel sont toutes reliées de manière statistiquement significative au présentisme et les écarts entre les travailleurs exposés et ceux non exposés sont généralement plus importants que dans le cas de l'auto-évaluation de l'état de santé physique ([graphique 36](#)). Les travailleurs ayant fait du présentisme étaient surreprésentés parmi ceux exposés au manque de soutien des collègues (différence de 23 %), au manque de soutien du supérieur (différence de 19 %), au manque d'estime et de respect pour leur travail (différence de 35 %), à l'excès de travail (différence de 38 %), au HP/HS (différence de 42 %), au manque de latitude décisionnelle (différence de 34 %) et à l'insatisfaction avec leur salaire (différence de 16 %).

Les associations sont également significatives entre la comparaison de l'état de santé mentale au Canada et celui dans le pays d'origine et six des sept contraintes de l'environnement organisationnel. Les TET ayant indiqué une détérioration de leur santé mentale au Canada sont surreprésentés parmi ceux concernés par l'absence d'aide du supérieur (différence de 17 %), l'absence de reconnaissance au travail (différence de 32 %), l'excès de travail (différence de 36 %), le HP/HS (différence de 24 %), l'absence de latitude décisionnelle (différence de 29 %) et l'insatisfaction avec le salaire (différence de 17 %) ([graphique 37](#)).

**Graphique 36** : Présentisme en fonction de l'exposition à sept contraintes psychosociales



**Graphique 37** : Détérioration de l'état de santé mentale en fonction de l'exposition à six contraintes psychosociales

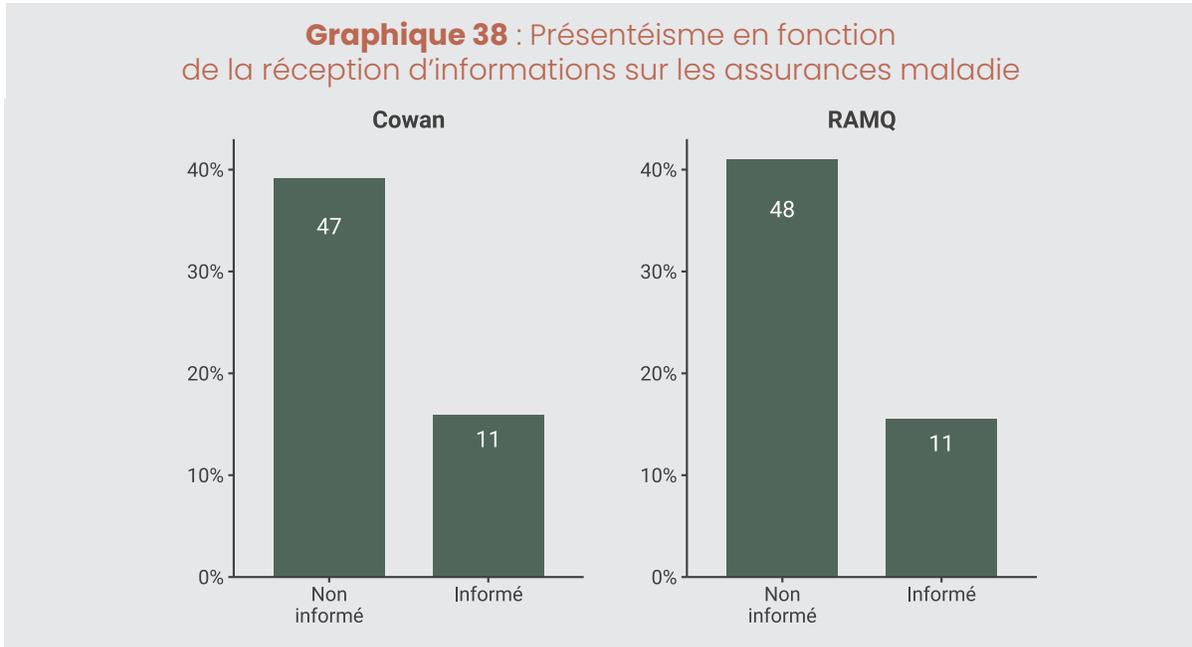


## 6.3 Connaissance du système de santé

Nous analysons finalement les liens entre les indicateurs de la connaissance du système de santé québécois et ceux de l'état de santé perçu des répondants. Les analyses bivariées se sont révélées peu concluantes et il semble exister peu d'associations entre ces deux catégories d'indicateurs.

Les seules analyses concluantes sont celles qui concernent le présentisme et la réception d'informations sur la RAMQ et l'assurance privée (graphique 38). Les répondants ayant reçu de l'information sur l'une ou l'autre de leurs couvertures d'assurance se sont révélés dans les deux cas plus de deux fois moins susceptibles d'avoir effectué du présentisme pendant l'année. Deux dynamiques pourraient expliquer ces associations. D'une part, le choix d'un TET de se présenter au travail en ayant un problème de santé plutôt que de chercher à consulter un professionnel l'amène peut-être moins à connaître les régimes d'assurance pouvant le couvrir en cas de besoin. À l'inverse, le choix de tenter d'obtenir des soins pourrait favoriser une meilleure connaissance des assurances et des couvertures. D'autre part, il est aussi possible que les TET ayant été préalablement informés des régimes soient plus susceptibles de choisir de prioriser leur santé en cas de maladie, sachant qu'ils bénéficient de protections.

**Graphique 38** : Présentisme en fonction de la réception d'informations sur les assurances maladie



Finalement, même si la littérature démontre que la littératie en santé est un DSS important chez les populations migrantes, les TET agricoles de l'échantillon qui possèdent une bonne connaissance du système de santé, connaissent le numéro d'appel d'urgence ou ont en leur possession leurs cartes santé n'ont pas de meilleurs indicateurs de santé perçue que les autres. Ce constat sera abordé dans la discussion.

## 6.4 Conclusion

Ce sixième chapitre a mis en lumière l'existence de liens très forts entre diverses conditions de travail et la santé perçue des TET agricoles de notre échantillon. Ces associations sont plus significatives que celles existant entre leur santé perçue et certaines de leurs conditions d'emploi ou leur connaissance du système de santé de la communauté d'accueil.

# CHAPITRE 7 Discussion

Dans la première partie de cette discussion, nous reviendrons sur les principaux constats émergeant des analyses présentées et offrirons des pistes de réponse aux trois questions de recherche. Rappelons que l'objectif principal de ce projet consistait à documenter certains DSS des TET agricoles au Québec et à analyser trois catégories de déterminants : les conditions d'emploi, les conditions de travail et la connaissance du système de santé québécois. Nous terminerons en mettant en lumière les apports de la recherche sur les plans scientifique et social et présenterons les limites de la démarche.

## 7.1 Principaux constats

### 7.1.1 Une exposition aux risques différenciée selon les groupes de travailleurs

Ce rapport a d'abord documenté plusieurs caractéristiques démographiques, caractéristiques socioéconomiques et caractéristiques du lieu de travail des répondants. Les associations bivariées entre certaines de ces caractéristiques et les indicateurs de santé perçue se sont révélées statistiquement significatives et pertinentes dans l'analyse des DSS des TET agricoles, notamment le pays d'origine, le nombre de TET embauchés par l'entreprise et le type de production agricole.

En ce qui concerne le pays d'origine, la majorité des TET embauchés par les fermes du Québec sont d'origine guatémaltèque ou mexicaine. Notre échantillon, qui se composait essentiellement de participants provenant de ces deux pays, nous a permis une comparaison entre ces deux groupes. Plusieurs de nos analyses ont démontré que l'auto-évaluation de la santé et des DSS était différenciée entre les Mexicains et les Guatémaltèques. Nous émettons ci-dessous quelques hypothèses explicatives de ces écarts.

Tout d'abord, l'historique migratoire des TET agricoles mexicains au Canada et celui des TET agricoles guatémaltèques sont bien différents. Les Mexicains ont été les premiers à être incorporés dans le marché du travail temporaire, avec la signature de l'entente entre le Mexique et le Canada en 1974 (PTAS). Ce n'est qu'avec la création du volet des postes à bas salaire du PTET en 2002 que l'entrée des TET dans les industries canadiennes s'est flexibilisée : les TET en provenance d'autres pays ont pu commencer à venir travailler dans les industries agricoles non saisonnières et à avoir accès

à des séjours de travail plus longs. À partir de 2005, le Guatemala s'est imposé comme un pays d'origine de choix pour les agriculteurs québécois (Ortiz Becerril, 2014). L'incorporation plus tardive des Guatémaltèques dans le marché du travail temporaire explique d'ailleurs peut-être la moyenne d'âge moins élevée des Guatémaltèques de notre échantillon par rapport à celle des Mexicains. Ces deux groupes de travailleurs se différencient aussi en fonction des industries pour lesquelles ils travaillent : les Guatémaltèques travaillent surtout pour des industries non saisonnières (élevage et production laitière), alors que les Mexicains travaillent surtout pour les fermes maraîchères (cultures).

Par ailleurs, compte tenu de l'incorporation plus ancienne des Mexicains dans le marché du travail agricole québécois, il est probable que ceux-ci soient globalement plus informés de leurs droits et plus adaptés au fonctionnement de la société d'accueil que les Guatémaltèques. La cinquantaine d'années d'existence du PTAS au Mexique a pu favoriser la création de réseaux d'entraide et de mécanismes de protection au sein des communautés au Québec, d'une génération de migrants à l'autre. Ces décennies de migration circulaire ont d'ailleurs donné naissance à des mobilisations historiques chez des TET mexicains, dont des tentatives de syndicalisation dans différentes provinces (Arès et Noiseux, 2014; Vosko, 2016).

Les TET mexicains qui participent au PTAS bénéficient aussi d'une protection consulaire particulière, puisque leur recrutement est réalisé par le gouvernement mexicain et non par des agences privées comme au Guatemala. Selon le syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), la faible protection consulaire offerte aux Guatémaltèques représenterait un attrait à

leur embauche pour les entreprises (2009). Les Mexicains ont cependant une possibilité plus grande de revenir travailler au Canada lorsqu'ils ne sont pas rappelés par leur employeur. Certains d'entre eux travaillent d'ailleurs auprès de plusieurs employeurs au cours d'un contrat de travail, puisque le PTAS permet le transfert d'une ferme à l'autre. Cette mobilité relative sur le marché de l'emploi offre à des TET mexicains la possibilité d'acquérir des expériences dans plusieurs fermes et provinces. Cet accès à des milieux de travail variés pourrait leur permettre de comparer les emplois entre eux et de reconnaître les conditions de travail inférieures à la moyenne. Le contexte de migration des Guatémaltèques dans le cadre du volet « agricole » ou « bas salaire » du PTET est donc plus précaire. En effet, il leur est difficile d'obtenir un nouvel emploi au Canada si leur employeur ne renouvelle pas leur contrat, il leur est quasiment impossible de changer d'employeur au cours de la saison et l'intervention de leur consulat est très limitée.

En plus de l'historique migratoire et du fonctionnement distinct des programmes, les conditions socio-économiques des pays d'origine des TET revêtent une grande importance dans la compréhension de leur perception des DSS au Canada. D'abord, le Guatemala est un pays plus pauvre et plus dépendant des envois de fonds des ressortissants travaillant à l'étranger que le Mexique. En 2022, les envois d'argent des ressortissants mexicains représentaient 4,2 % du produit intérieur brut (PIB) du Mexique, contrairement à 19,2 % pour le Guatemala (Banque mondiale, 2024a). Ensuite, une part importante de la population guatémaltèque est d'origine autochtone et l'accès à l'éducation dans plusieurs régions rurales du pays est limité. Il convient également de savoir que le Mexique représente aujourd'hui la deuxième puissance économique de l'Amérique latine et que les opportunités d'emploi y sont meilleures qu'à l'époque de la signature du PTAS. Les conditions de travail au Guatemala sont aussi probablement inférieures à celles du marché du travail mexicain, ce qui influence certainement différemment les perceptions des deux groupes sur leurs conditions de travail au Québec. Comment ces contextes nationaux peuvent-ils conditionner et influencer l'expérience des TET sur les fermes québécoises? Des chercheurs émettent l'hypothèse que les travailleurs guatémaltèques sont plus soumis et moins contestataires que les travailleurs mexicains, puisqu'ils considèrent l'opportunité de travailler au Canada comme une chance inégalable (Candiz *et al.*, 2023; Valarezo et Hughes, 2012). Pour ces raisons, les

Guatémaltèques seraient particulièrement appréciés des agriculteurs, certains faisant même le choix de « remplacer » les Mexicains par les Guatémaltèques.

En ce qui a trait à la différence d'âge entre les deux groupes de travailleurs, celle-ci avait déjà été soulignée dans la thèse de Ortiz Becerril il y a dix ans, à la suite d'une collecte qualitative réalisée auprès de TET agricoles du Québec. L'autrice remarquait alors que l'utilisation des revenus variait entre les deux groupes. Les Mexicains, qui migraient depuis plus longtemps, avaient pu générer suffisamment de revenus pour effectuer des investissements à potentiel lucratif dans leur pays d'origine. À l'inverse, les revenus générés par les Guatémaltèques, plus jeunes que les Mexicains, servaient principalement à combler les besoins de base de leur famille (2014). Il semble raisonnable de croire que cette possibilité de générer des revenus dans le pays d'origine, autrement que par la migration, influence le regard que portent les Mexicains sur leur vécu au Canada.

Les résultats de nos analyses confirment l'existence de différences bien réelles entre ces deux groupes. Lorsque nous comparons leurs réponses à notre enquête, nous constatons que les Mexicains effectuent un plus grand nombre d'heures de travail que les Guatémaltèques et qu'ils sont également plus touchés par le maniement de charges lourdes, plus exposés à quatre des contraintes organisationnelles (excès de travail, manque d'aide du supérieur, insatisfaction avec le salaire et manque de latitude décisionnelle) et plus enclins à percevoir une détérioration de leur santé mentale et physique pendant leur séjour de travail. Ils ont aussi été proportionnellement plus nombreux à déclarer être exposés à un grand nombre de facteurs de risque à l'étude et à présenter de moins bons indicateurs de santé perçue. D'un point de vue objectif, les TET mexicains du Québec expérimentent-ils vraiment des conditions de travail et de vie inférieures à celles des Guatémaltèques? Il est vrai qu'ils sont principalement à l'emploi d'industries maraîchères, reconnues pour leurs conditions de travail dures et risquées. Cependant, nous pensons qu'ils peuvent également se permettre d'être plus critiques de leurs conditions, puisque leur double cadre de référence les amène à adopter une posture différente de celle des Guatémaltèques vis-à-vis le marché du travail canadien (Binford, 2019). Pour les Guatémaltèques, l'écart entre les conditions de vie et de travail dans leur pays d'origine et au Canada est plus important et influence leur évaluation de leurs conditions

au Québec. Voilà pourquoi les résultats présentés dans cette étude doivent être relativisés. Il serait risqué de les interpréter en dehors du contexte des économies des deux pays, car cela pourrait amener à minimiser les risques auxquels les TET sont exposés au Québec.

Pour ce qui est des caractéristiques du milieu de travail que nous avons explorées, deux sont reliées à certains DSS et indicateurs de santé des répondants : le nombre de TET embauchés par l'entreprise et le type de production agricole. À ce jour, la plupart des travaux effectués auprès des TET agricoles au Canada et au Québec se sont penchés sur les travailleurs maraîchers. Pourtant, l'agriculture québécoise est très diversifiée et les productions animales y occupent une part plus importante du marché que dans d'autres provinces. La comparaison des types de milieux de travail effectuée dans cette étude est donc particulièrement intéressante et novatrice.

Tout d'abord, la taille relative des entreprises (le nombre de TET agricoles embauchés) est associée à plusieurs indicateurs de l'état de santé et de risques au travail. Les répondants à l'emploi des fermes les plus grandes ont été plus susceptibles de percevoir une détérioration de leur état de santé physique pendant leur séjour et de ressentir un niveau de douleur significatif. Du côté de leurs conditions de travail, ils ont plus souvent indiqué être exposés aux conditions météorologiques extrêmes, au contact avec des produits chimiques et à certains risques psychosociaux que les autres. Otero et Preibisch avaient déjà révélé une disparité entre les milieux selon la taille de la ferme dans une recherche menée en Colombie-Britannique : « Plus la ferme est grande, moins les travailleurs se sentent en mesure de signaler un problème de santé à leurs patrons ou superviseurs sans souffrir de représailles. [traduction libre] » (2010, p. 6). Bien que nos analyses ne nous permettent pas de confirmer ces affirmations, elles concordent avec nos résultats, puisque les répondants à l'emploi des fermes embauchant plus de 50 TET étaient les plus exposés au manque de soutien des supérieurs et au manque de latitude décisionnelle. Dans l'enquête, le seul indicateur pour lequel ce groupe de TET se démarquait positivement des autres est celui du taux de possession des cartes d'assurance maladie. Ce taux pourrait s'expliquer par l'embauche d'employés dédiés spécifiquement à l'administration et à l'accompagnement des TET ou encore par des interventions en prévention plus fréquentes de la part des institutions publiques.

Ensuite, notre analyse différenciée des types de production agricole s'est intéressée à trois groupes : la production laitière, les fermes de cultures et la production animale. Certaines conditions d'emploi diffèrent selon ces industries. Les TET dans le secteur des cultures ont déclaré plus d'heures de travail que les autres. Des résultats qui traduisent sans doute le rythme de travail particulièrement intense pendant la période des récoltes, par exemple. La majorité des fermes de cultures offrent des contrats de plus courte durée que les entreprises des autres industries en raison de leur besoin en main-d'œuvre plus ponctuel. À l'inverse, les productions animale et laitière offrent des contrats d'une durée plus longue et une charge de travail plus constante et prévisible. Pour ce qui est des conditions de travail, nos résultats indiquent que les TET à l'emploi des fermes de cultures sont généralement plus exposés aux facteurs de risque au travail tels que le travail le dos penché, les conditions météorologiques extrêmes, le manque d'accès à des installations sanitaires et le manque de latitude décisionnelle. L'exception est celle de la contrainte du travail les bras levés au-dessus des épaules, qui touche davantage les travailleurs laitiers. Malgré ces différences importantes dans les conditions d'emploi et de travail, nous n'en avons noté aucune entre les indicateurs de santé perçue des trois groupes.

Les caractéristiques des milieux de travail des TET agricoles du Québec sont de plus en plus diversifiées et notre enquête apporte une contribution dans leur analyse. Au regard des résultats, nous constatons que la taille relative de l'entreprise ainsi que le type de production agricole sont des caractéristiques reliées à plusieurs conditions d'emploi et de travail des TET. En cohérence avec la littérature, nos résultats démontrent la nécessité de penser les actions en prévention des risques au travail de manière adaptée aux caractéristiques des entreprises et donc en évitant de les considérer comme des lieux de travail homogènes même si elles appartiennent à la même industrie.

### **7.1.2 Les conditions d'emploi et la connaissance du système de santé : une influence limitée sur les indicateurs de santé**

Les liens que nous avons exposés entre les conditions d'emploi des répondants et leur santé perçue sont moins marqués que ceux entre les conditions de travail et la

santé perçue de ceux-ci. Comme nous l'avons décrit dans le cadre théorique, le contexte des programmes de migration temporaire canadiens structure fortement les conditions d'emploi des TET agricoles et en limite la variabilité. Par conséquent, certaines variables documentées dans notre collecte ont été écartées des analyses en raison des réponses presque unanimes des répondants, notamment en ce qui concernait l'adhésion à un syndicat (une faible minorité des répondants déclaraient être syndiqués). Nous pouvons penser que les conditions d'emploi les plus influentes pour la santé des travailleurs sont potentiellement équivalentes d'un TET agricole à l'autre et que leur similarité explique l'influence limitée des conditions d'emploi étudiées sur les indicateurs de santé. Nous avons néanmoins analysé les conditions d'emploi suivantes : le nombre d'heures de travail et la durée du contrat. Le nombre d'heures travaillées est associé avec des indicateurs de santé physique (niveau de douleur et présentéisme). En ce qui concerne la durée du contrat, les TET détenant des contrats de travail d'une plus longue durée ont été proportionnellement plus nombreux que les autres à déclarer se sentir en meilleure santé physique pendant leur séjour de travail.

La dernière catégorie de DSS à l'étude est la connaissance du système de santé québécois. Contrairement à ce qu'indique la littérature, à savoir qu'une littératie en santé élevée chez les migrants à statut précaire serait reliée à une amélioration de leur état de santé, nos analyses ne démontrent presque qu'aucun lien de ce genre. Les données des indicateurs de la connaissance du système de santé sont pourtant préoccupantes, notamment en ce qui concerne la connaissance du numéro d'appel d'urgence ou le fonctionnement de la carte d'assurance maladie. Alors, pourquoi les TET détenant plus d'informations sur le système de santé n'affichent-ils pas de meilleurs indicateurs de santé perçue? Les répondants nous ont eux-mêmes fourni une piste de réponse lors des conversations tenues dans le cadre de cette enquête. Certains nous ont dit qu'il n'était pas nécessaire pour eux de connaître le numéro d'appel d'urgence 911, l'emplacement du centre de santé le plus proche ou l'utilité des cartes d'assurance, puisque cet aspect de leur vie au Québec était pris en charge par leur employeur. En l'absence d'un accès indépendant et confidentiel aux soins de santé, nous émettons l'hypothèse que la connaissance du système de santé n'en améliore pas nécessairement l'accès et, par conséquent, ne contribue pas non plus à

l'amélioration de l'état de santé perçue. L'accès aux soins de santé est entravé par plusieurs barrières pour les TET agricoles et il semble que la connaissance théorique du système ne peut rien y changer.

Cette dynamique de cercle vicieux participe probablement au manque d'autonomie des TET agricoles dans la gestion de leur santé. En effet, comme l'accès aux soins est principalement contrôlé par les employeurs, qui jugent de la nécessité d'une prise en charge médicale, accompagnent les travailleurs vers les services jugés adéquats et assurent la traduction des échanges, les TET n'acquièrent aucune autonomie et peu de sentiment de capacité dans l'accès au système de soins local. En réponse à cet accès entravé, certains d'entre eux développent donc des stratégies d'évitement du système de santé, telles que l'automédication et la consultation à distance d'un médecin dans leur pays d'origine. Afin que la santé mentale et physique de cette population vulnérable soit prise en charge au Québec, la sensibilisation n'est pas une stratégie suffisante si leur accès autonome au système de santé n'est pas favorisé par les pouvoirs publics. En ce sens, des études futures pourraient se pencher sur les facteurs favorisant l'accès aux soins chez les TET agricoles.

### 7.1.3 Le déficit de prévention et de recours

Un autre constat émerge de nos analyses, celui de l'existence d'un important déficit de prévention concernant les risques au travail chez les TET agricoles. De nos conversations avec les répondants, sont ressorties cinq grandes causes d'insécurité au travail : l'exposition aux produits chimiques, l'exposition aux poussières, le travail avec les animaux, le travail avec la machinerie agricole et la pression au travail. Plusieurs répondants ont fait référence à ces risques et à leurs craintes à l'égard de celles-ci comme faisant partie intégrante de leur travail. Très peu d'entre eux ont mentionné des démarches de mobilisation ou de plaidoyer auprès de l'employeur pour réclamer une meilleure protection.

Le contact avec des produits chimiques semble peu répandu chez les répondants, mais parmi les travailleurs concernés par cette exposition une minorité d'entre eux avaient reçu une formation portant sur ce risque, plusieurs n'appliquaient pas toutes les mesures de prévention nécessaires et quelques-uns ont indiqué ne

pas savoir reconnaître la présence de ces substances dans les champs. En ce qui touche à l'environnement organisationnel, le taux de répondants concernés par le HP ou le HS au travail était relativement élevé, mais seulement la moitié des victimes ont déclaré avoir entamé des démarches pour faire cesser ces agissements. Les indicateurs de la connaissance des soins de santé sont également préoccupants, puisqu'une minorité des TET sondés déclaraient connaître le numéro à composer en cas d'urgence médicale, surtout parmi les plus jeunes et ceux participant au PTAS/PTET depuis peu.

Nous pensons que le faible niveau de littératie en santé des TET agricoles et leur manque de pouvoir sur leur travail compliquent l'identification et la compréhension des risques au travail ainsi que la mobilisation contre ceux-ci. Ce déficit de prévention s'inscrit dans un contexte où la migration des TET est entièrement contrôlée par la sphère privée, où les travailleurs proviennent de pays dans lesquels les normes en SST sont probablement inférieures à celles de la société d'accueil et où la peur de perdre l'opportunité de travailler au Canada est omniprésente et mène à des comportements d'autodiscipline (Basok et Bélanger, 2016). Même si les risques au travail sont nombreux en agriculture et dans les entreprises embauchant des TET, ces derniers ne disposent pas des conditions nécessaires pour les atténuer. Les données relatives aux décès, aux accidents et aux maladies professionnelles chez cette population démontrent que le travail de sensibilisation à faire reste colossal, tant chez les travailleurs que chez leurs employeurs.

#### 7.1.4 L'influence du travail : pour le meilleur et pour le pire

Le modèle de l'EMCONET accorde une grande importance aux sphères de l'emploi et du travail dans l'explication des inégalités en santé. Nos résultats font écho à ce modèle, puisqu'il existe de nombreux liens significatifs entre les indicateurs de santé perçue et les conditions de travail à l'étude (de nature physique, chimique, météorologique, sanitaire ou organisationnelle). Nous avons également démontré l'existence d'un cumul d'exposition aux risques au travail, qui indique que certains milieux de travail exposent les TET à de nombreuses contraintes à la fois.

Cependant, un résultat inattendu de l'enquête permet de nuancer la perception populaire voulant que tous les TET agricoles ont des conditions de vie et de travail délétères à pendant leur séjour au Québec. En effet, plusieurs participants ont expliqué que leur contrat de travail au Canada leur était salubre pour plusieurs raisons. Premièrement, ils ont été nombreux à indiquer que le fait de générer un revenu plus élevé que celui qu'ils généreraient dans leur pays d'origine était favorable à leur santé mentale et physique. Ce revenu leur permet d'améliorer la qualité de vie de leur famille et de ressentir qu'ils remplissent leur rôle de pourvoyeur. Ces considérations amènent peut-être les TET agricoles à porter moins attention aux difficultés physiques ou mentales auxquelles ils sont exposés dans le cadre de leur travail au Canada. Deuxièmement, plusieurs répondants ont affirmé se sentir en meilleure santé au Québec, puisqu'ils jugent que leurs conditions de travail sont moins difficiles que celles qu'ils vivent dans leur pays d'origine. Enfin, plusieurs facteurs propres à la qualité de vie au Québec sont remarqués et appréciés par les TET et expliquent pour certains la perception d'une amélioration de leur état de santé mentale (p. ex. bas niveaux de pollution et de criminalité par rapport à ceux du pays d'origine).

Ainsi, le double cadre de référence de ces travailleurs fait que certains se sentent en meilleure santé lors de leur séjour de travail ici en dépit de leurs conditions de travail et de vie souvent inférieures aux normes canadiennes. C'est également ce double cadre de référence des TET agricoles qui permet aux employeurs d'avoir des attentes plus élevées à leur égard qu'envers la main-d'œuvre locale. Ces réflexions nous ramènent aux raisons pour lesquelles les programmes de migration temporaire canadiens fonctionnent si bien pour l'industrie. Les TET embauchés considèrent leur opportunité de travail au Canada comme une chance inouïe pour leur famille, ce qui limite par le fait même leurs incitatifs à être critiques de leurs conditions de travail ou d'emploi. Comme l'a mentionné un des participants :

*«Estamos aqui para aceptar lo que ellos digan. (Nous sommes ici pour accepter ce qu'ils nous demandent.)»*

## 7.2 Apport de l'enquête sur les plans scientifiques et sociaux

La réalisation de l'enquête constitue en elle-même un apport méthodologique et social, car elle a pu familiariser les 200 participants au monde de la recherche. Plusieurs nous ont fait savoir que c'était la première fois qu'ils répondaient à ce type de questionnaire et qu'ils avaient trouvé intéressant de se prêter à cet exercice. Étant donné le temps que nous avons investi dans les rencontres de recherche et dans la vulgarisation des questions, les répondants ont pu développer une certaine littératie en apprivoisant notre démarche au fil de la centaine de questions leur ayant été posées. Comme les TET agricoles sont souvent considérés comme une population difficile à joindre, notre recherche a été créatrice de liens et a brisé momentanément l'isolement vécu par plusieurs. L'expérience apparemment positive des 200 TET interrogés par notre équipe pourrait les amener à réduire leur méfiance et à faire bénéficier d'autres chercheurs de leurs savoirs à l'avenir.

La réalisation du projet a également démontré la pertinence de l'usage de méthodes mixtes auprès de cette population. Comme nous l'avons mentionné en début de discussion, les contextes socioéconomiques des pays d'origine des TET modulent fortement leur perception de leurs conditions de vie et de travail au Canada. Ainsi, certaines de nos données quantitatives brossent un portrait rassurant de l'état de santé perçu ou de l'exposition à certains risques au travail. Cependant, la combinaison de ces données et des récits qualitatifs des répondants donne un autre éclairage, puisque plusieurs ont plutôt dépeint des conditions en dessous des normes canadiennes (p. ex. usage de produits chimiques ou harcèlement psychologique). Ce paradoxe mène à croire que certaines fréquences d'exposition aux risques au travail sont peut-être sous-estimées dans le cadre de l'étude. L'analyse seule des données quantitatives entraînerait le risque d'une minimisation des inégalités en santé chez les TET au Canada. À titre d'exemple, nous avons évalué le présentéisme au travail en utilisant le même item que l'EQCOTESST. Cependant, fort est à parier que la fréquence du présentéisme a été sous-évaluée dans notre étude, car le cadre du PTAS/

PTET permet difficilement aux travailleurs de s'absenter quand ils sont malades. Cette difficulté, combinée à la crainte de perdre son emploi, amène sans doute les TET à admettre moins souvent qu'ils se sont présentés au travail en étant malades, une situation considérée presque normale dans le cadre du programme.

Comme nous l'avons souligné dans la revue de la littérature, quelques chercheurs canadiens ont déjà souligné l'importance d'améliorer la veille statistique effectuée auprès des travailleurs vulnérables. L'amélioration de la compilation de données sur les risques au travail des TET agricoles devra prendre en compte leurs spécificités et vulnérabilités pour augmenter la fiabilité et la comparabilité des données. Notre méthodologie en a fait la démonstration : même si le questionnaire a été conçu spécifiquement en pensant à la réalité de la population à l'étude, nous nous sommes confrontés à plusieurs biais de compréhension de concepts et d'échelles d'exposition aux risques. L'exemple le plus flagrant est celui des répondants qui n'ont pas été en mesure de déterminer s'ils avaient été en contact ou non avec des produits chimiques, car ils ne savaient pas reconnaître leur présence. Une veille statistique améliorée et ciblée pour les TET agricoles ne pourra pas se limiter à un simple copier-coller des outils déjà existants et nécessitera une implantation longitudinale, une vulgarisation des outils et des initiatives d'éducation à la recherche.

Le cadre théorique qui a guidé notre enquête constitue en lui-même un apport scientifique, puisqu'il a réinterprété le modèle conceptuel de l'EMCONET à la lumière de la situation particulière des TET agricoles au Canada. Notre réinterprétation de ce modèle a inclus de nouvelles catégories de DSS, puisqu'elles étaient reliées à la sphère de l'emploi pour les TET. C'est notamment le cas des conditions de logement ou de transport, presque entièrement déterminées par le lien d'emploi.

## 7.3 Limites

Nos analyses démontrent l'existence de nombreux liens entre les conditions d'emploi et de travail et l'état de santé perçu des répondants. Cependant, ces associations, bien que statistiquement significatives, ne signifient pas qu'il existe des relations causales entre les variables à l'étude. Cette limite est caractéristique du recours à des statistiques bivariées, car elles ne

permettent pas de tenir en compte l'influence possible de variables médiatrices. Nous ne pouvons pas non plus généraliser nos résultats à l'ensemble de la population cible, puisque notre échantillon était non-probabiliste.

Comme nous l'avons présenté plus tôt, la comparabilité de nos données avec celles d'autres populations de travailleurs moins vulnérables est limitée. Le double cadre de référence dans lequel s'inscrit la vie des travailleurs migrants génère très probablement chez eux une tolérance à la douleur, au risque et à l'inconfort supérieure à celle des travailleurs locaux. L'auto-évaluation des indicateurs de santé et d'exposition aux risques est teintée par les réalités des pays d'origine, par une relation de soumission vis-à-vis l'employeur et par une réticence à réclamer ses droits. Il est probable que, tant que l'accès indépendant aux soins de santé, aux

indemnités de remplacement de revenu, au changement d'employeur et à un statut d'immigration permanent sera limité au Canada pour les TET, la tendance à la sous-déclaration des risques et des problèmes de santé se poursuivra.

Finalement, des facteurs culturels reliés au taux de littératie de la population à l'étude ont pu influencer la qualité des données quantitatives. Des biais culturels ou de compréhension ont pu influencer l'application de certains items du questionnaire et certaines échelles de réponse chez des participants. En revanche, l'impact de ces biais a été atténué par le processus mis en place pour la passation du questionnaire, qui était administré par un membre de l'équipe afin de permettre la reformulation de certains éléments, le cas échéant.



# Du grain à moudre

## Conclusion et pistes de recherche

L'objectif de cette recherche était d'analyser les DSS des TET agricoles au Québec et leurs liens avec la santé perçue de ces derniers. Une revue de la littérature approfondie ainsi qu'une adaptation du modèle théorique développé par l'EMCONET a permis de cibler plusieurs types de DSS à étudier pour répondre à cet objectif. Nous avons élaboré un questionnaire original comportant plus d'une centaine de questions et avons constitué un échantillon de 200 TET agricoles.

Le premier sous-objectif de recherche était de documenter l'état de santé perçue des TET agricoles au Québec. Grâce à des indicateurs préexistants (p. ex. niveau de douleur et présentéisme) et des indicateurs spécialement créés dans le cadre de cette recherche, nous avons brossé le portrait de l'état de santé physique perçue et de l'état de santé mentale perçue des participants. Les répondants ont été plus nombreux à déclarer une détérioration de leur état de santé mentale pendant leur séjour de travail au Québec qu'à déclarer une détérioration de leur état de santé physique. La notion du double cadre de référence nous a permis d'expliquer les raisons pour lesquelles plusieurs TET déclarent être en meilleure santé au Québec que dans leur pays d'origine, malgré les conditions d'emploi, de travail et de vie parfois dures et restrictives propres à cette migration de travail (Binford, 2019).

Le deuxième sous-objectif de la recherche consistait ensuite à documenter trois catégories de DSS chez la population à l'étude, soit les conditions d'emploi, les conditions de travail et l'état de connaissance du système de santé québécois. Plusieurs analyses bivariées nous ont permis de documenter les disparités qui existaient entre les sous-groupes de travailleurs selon des caractéristiques démographiques (pays d'origine, années d'éducation) ou selon les caractéristiques du lieu de travail (type de production agricole, taille relative de la ferme). L'enjeu du manque de prévention a émergé des résultats, notamment en ce qui a trait à la connaissance du système de santé et au contact avec les produits chimiques.

Finalement, le troisième sous-objectif résulte de la combinaison des deux premiers et visait à documenter l'existence d'associations entre l'état de santé perçue des TET agricoles et leurs conditions d'emploi, leurs conditions de travail et leur connaissance du système de santé québécois. D'un côté, nous avons démontré qu'il existe des liens forts entre les conditions de travail et la santé perçue des répondants, une relation qui témoigne de la place centrale qu'occupe la sphère du travail pendant leur séjour au Québec. D'un autre côté, les conditions d'emploi et la connaissance du système de santé ne semblaient pas être fortement associées aux indicateurs de santé à l'étude.

Cette recherche nous inspire plusieurs pistes qui favoriseraient une meilleure compréhension des DSS des TET agricoles et des interactions avec leur santé. L'objectif initial de notre démarche consistait à étudier un plus grand éventail de déterminants, tels que les conditions de transport et de logement des TET. Même si nos analyses ont été plus modestes que prévu, des données ont été collectées pour chacun de ces thèmes et d'autres analyses permettront prochainement d'explorer ces autres sphères de la vie des TET.

En outre, bien que ce rapport se limite à des analyses bivariées, nous pourrions mener des analyses multivariées dans un projet subséquent afin de mieux cerner les DSS qui fournissent le plus grand potentiel explicatif de l'état de santé perçue des TET. Dans le même ordre d'idée, il serait pertinent d'utiliser les données de l'enquête et de créer des indices plutôt que d'étudier les contraintes séparément. L'utilisation d'indices serait une suite logique à nos analyses, puisque le cumul d'exposition à des contraintes augmente le risque de ressentir des effets néfastes sur la santé.

Par ailleurs, nous avons exploré l'existence de vulnérabilités différenciées selon le pays d'origine ou l'ethnicité des TET agricoles. Les analyses ont démontré des différences importantes entre les travailleurs mexicains et guatémaltèques, mais ont été peu concluantes au regard des comparaisons entre les non-autochtones et les autochtones. Cependant, nos rencontres avec certains répondants autochtones ont été entravées par une barrière linguistique. Cela nous amène à penser que les TET d'origine autochtone se confrontent probablement à des barrières supplémentaires lors de leurs interactions avec les services publics québécois (sociaux, médicaux, légaux, etc.).

De plus, la mention par plusieurs des enjeux de relations interethniques inégales ou hiérarchiques au sein des entreprises fait écho à des situations souvent rapportées au RATTMAQ. Ces réalités sont peu documentées au Canada et au Québec et pourraient avoir une incidence sur l'exposition des TET aux facteurs de risques psychosociaux, par exemple. Les institutions travaillant à la prévention des risques au travail devront potentiellement tenir compte de cet « axe transversal » dans leurs approches auprès des TET, car comme des chercheurs américains le signalent ici : « Bien que la santé et la sécurité au travail des ouvriers agricoles latinos fassent l'objet d'un nombre croissant d'études, il existe une pénurie de recherches et d'informations spécifiques concernant les ouvriers agricoles autochtones. Leurs cultures distinctes et la multiplicité de leurs langues rendent difficile l'élaboration de démarches de sensibilisation et d'éducation en matière de santé et de sécurité au travail qui soient culturellement et linguistiquement adaptées. [traduction libre] » (Farquhar *et al.*, 2008, p. 271).

Nous sommes d'avis que les acteurs agissant en prévention des risques au travail devront réinventer leurs méthodes d'intervention pour les adapter au contexte des travailleurs migrants, notamment en prenant en compte l'influence du statut migratoire et du statut d'emploi précaire, du bas niveau de scolarisation et du double cadre de référence. Il serait également bénéfique d'implanter davantage d'actions préventives auprès des TET et de les documenter par le biais d'activités de recherche, ce qui à notre connaissance n'a pas encore été fait au Canada. Des projets de recherche-action en santé et sécurité au travail pourraient établir une mutualité entre les chercheurs et les travailleurs migrants et augmenter l'adhésion de ces derniers aux objectifs des projets. Puisque les TET sont peu souvent consultés lors de la mise en place d'actions ou de programmes les concernant, des modèles participatifs permettraient aux acteurs universitaires ou institutionnels de prendre en compte d'abord et avant tout ce que les TET perçoivent comme délétère pour leur santé et d'agir en priorité sur ces facteurs.

Au moment de clore nos rencontres avec les répondants, nous leur avons posé une dernière question ouverte : « Quelles seraient vos recommandations pour améliorer la santé globale et les conditions de vie des travailleurs agricoles au Canada ? » Ils ont été nombreux à mentionner la consultation d'un médecin pendant leur séjour de travail et un accès amélioré au système de santé. Si des initiatives de proximité d'accès aux soins voient le jour dans notre province, leur combinaison avec des travaux de recherche en santé serait gagnante. Les effets du séjour de travail des TET sur leur santé mentale et physique pourraient ainsi éventuellement être mesurés par des indicateurs de santé réelle plutôt que par l'auto-évaluation.

Finalement, le nombre de TET de l'échantillon qui ont eu besoin de soins de santé dans la dernière année était limité et n'a pas permis l'analyse des facteurs associés à l'accès aux soins chez cette population, mais il serait important de se pencher sur la question de l'accès aux soins dans une recherche future. Des données administratives sur l'utilisation des services de santé par les TET agricoles se révéleraient très prometteuses pour l'étude de leur accès réel aux soins.

# Recommandations

## Recommandations générales

Encourager les institutions et prestataires de services à **fournir des services en espagnol**, à utiliser les **services d'interprètes** professionnels ou à traduire des documents essentiels en espagnol.

**Augmenter la fréquence des inspections non annoncées** de la part des autorités compétentes (p. ex. CNESST ou Service Canada).

Offrir à tous les TET agricoles une ou **deux journées de formation** en début de contrat et avant leur arrivée chez leur employeur pour les **sensibiliser sur différents sujets** : système de santé, droits au travail, fonctionnement des institutions, etc.

## Littératie en santé et accès aux soins

Donner à tous les TET agricoles un **accès à une ligne téléphonique fixe** dans l'hébergement fourni par l'employeur.

Afficher dans chaque hébergement et sur le lieu de travail le numéro d'urgence (911), l'adresse du logement et du lieu de travail et des phrases simples en français pour **faciliter les demandes d'aide des TET en cas d'appel aux services d'urgence**.

Instaurer un **service d'info-santé en espagnol**.

Mettre des **trousses de premiers soins à la disposition des TET** agricoles et leur offrir une **formation** sur les premiers soins de base.

Ajuster les services de santé et services sociaux pour assurer la **prise en compte des besoins des TET** agricoles, tels que des **cliniques mobiles**, des **heures d'ouverture** des centres de soins tenant compte de leur horaire de travail, etc.

Offrir des **services de santé psychologique** aux TET agricoles.

Offrir un **examen médical** aux TET agricoles en cours de contrat.

Offrir aux TET agricoles des **services de santé confidentiels en espagnol**.

Améliorer la prise en charge transnationale des problèmes de santé des TET en instaurant des **partenariats avec les systèmes de soins des pays d'origine**.

Délivrer les **cartes d'assurance maladie de la RAMQ dès l'arrivée** des TET agricoles à l'aéroport.

## Conditions d'emploi et de travail

Légiférer pour instaurer une **limite d'heures de travail** quotidienne ou hebdomadaire dans le cadre de la Loi sur les normes du travail.

Veiller à ce que le **repos hebdomadaire** de 32 heures consécutives prescrit par la Loi sur les normes du travail soit respecté dans les entreprises embauchant des TET agricoles.

Rendre obligatoire l'**accès à des blocs sanitaires** sur les lieux de travail (particulièrement pour les fermes maraîchères).

Accompagner les employeurs dans l'implantation de leur **politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique**, comme prescrit par la Loi sur les normes du travail.

## Santé et sécurité au travail

**Informers les TET** par rapport aux risques reliés à leur travail et aux méthodes de prévention à l'aide de matériel accessible, facile à comprendre et traduit dans la langue d'origine du travailleur.

Instaurer une **obligation pour les employeurs de déclarer tout accident de travail** survenant dans l'entreprise à la CNESST, et non pas seulement les cas d'accident grave.

Porter une **attention particulière aux TET agricoles à l'emploi de grandes entreprises et d'entreprises maraîchères** dans la prestation de services de prévention et d'inspection.

Porter une **attention particulière aux risques** suivants dans la prestation de services de prévention et d'inspection : le travail auprès des animaux, la machinerie agricole, la conduite de véhicules de ferme, les produits chimiques, les conditions météorologiques extrêmes, le travail le dos penché, la poussière, la pression au travail et les relations interethniques conflictuelles.

**Impliquer davantage les TET agricoles** dans l'identification des risques et l'élaboration de solutions en santé et sécurité au travail, notamment par la **création de comités** de santé et sécurité au travail et la **désignation de représentant** en santé et sécurité au travail parmi les TET.

## Recherche et sensibilisation

**Améliorer la veille statistique** des organismes d'état en documentant des variables permettant de cibler les risques au travail et les lésions affectant les groupes vulnérables, telles que le statut migratoire, le pays d'origine, le niveau de scolarité ou la langue parlée.

**Adapter les outils de mesures et les méthodologies de recherche** aux réalités des TET agricoles.

**Informers et sensibiliser** la population, le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et les fonctionnaires (ou employés de l'état) sur les vulnérabilités propres au statut d'emploi et d'immigration des TET agricoles.

# Bibliographique

- Amar, M., Roberge, A., LaRue, A., Gélinau, L., & Léanza, Y. (2009). *Rapport de recherche-évaluation : Les travailleurs agricoles migrants mexicains et guatémaltèques de l'île d'Orléans : portrait des besoins de santé, de l'accessibilité et des trajectoires d'utilisation des services de santé*. Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, Centre de documentation.
- Anthony, M. J., Martin, E. G., Avery, A. M., & Williams, J. M. (2010). Self Care and Health-Seeking Behavior of Migrant Farmworkers. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 12(5), 634-639. <https://doi.org/10.1007/s10903-009-9252-9>
- Arcury, T. A., & Quandt, S. A. (2007). Delivery of Health Services to Migrant and Seasonal Farmworkers. *Annual Review of Public Health*, 28(1), 345-363. <https://doi.org/10.1146/annurev.publhealth.27.021405.102106>
- Arcury, T. A., & Quandt, S. A. (2009). *Latino farmworkers in the Eastern United States : Health, safety and justice* (1-1 online resource). Springer. <http://site.ebrary.com/id/10281305>
- Arès, M., & Noisieux, Y. (2014). La syndicalisation des travailleurs agricoles migrants au Québec : Du débat en cour au débat de société. *Revue Interventions économiques*, 49. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2001>
- Association des commissions des accidents du travail du Canada. (2023). *National Work Injury, Disease and Fatality Statistics-2020-2022* (Programme National de Statistiques Sur Les Accidents Du Travail / Maladies).
- Basok, T. (1999). Free to Be Unfree : Mexican Guest Workers in Canada. *Labour, Capital and Society / Travail, capital et société*, 32(2), 192-221.
- Basok, T. (2000). He Came, He Saw, He Stayed. Guest Worker Programmes and the Issue of Non-Return. *International Migration*, 38(2), 215-238. <https://doi.org/10.1111/1468-2435.00108>
- Basok, T. (2002). *Tortillas and tomatoes : Transmigrant Mexican harvesters in Canada*. McGill-Queen's University Press. <http://catdir.loc.gov/catdir/toc/fy037/2003538277.html>
- Basok, T., & Bélanger, D. (2016). Migration Management, Disciplinary Power, and Performances of Subjectivity : Agricultural Migrant Workers' in Ontario. *Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie*, 41(2), 139-164.
- Basok, T., Bélanger, D., & Rivas, E. (2014). Reproducing Deportability : Migrant Agricultural Workers in South-western Ontario. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40(9), 1394-1413. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2013.849566>
- Bauder, H. (2008). Foreign farm workers in Ontario (Canada) : Exclusionary discourse in the newsprint media. *The Journal of Peasant Studies*, 35(1), 100-118. <https://doi.org/10.1080/03066150801983287>
- Bélanger, D., & Candiz, G. (2015). Fraises douces amères : Territoire et précarité chez les travailleurs agricoles migrants de la région de Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 59(166), 7-28. <https://doi.org/10.7202/1034346ar>
- Bélanger, D., & Candiz, G. (2025). Production et livraison d'une main-d'œuvre juste-à-temps : exclusion spatio-temporelle des travailleurs agricoles migrants dans le couloir Mexique-Canada. *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies / Revue Canadienne Des Études Latino-Américaines et Caraïbes*, 1-20. <https://doi.org/10.1080/08263663.2024.2436805>
- Bellerose, J., & Yorn, C. (2013). *Les travailleurs migrants sur les fermes du Québec* (p. 41). Le Centre d'innovation sociale en agriculture.
- Benach, J., Muntaner, C., & Santana, V. (2007). *Employment Conditions and Health Inequalities* (Employment Conditions Knowledge Network (EMCONET), p. 172) [Final report to the WHO Commission on Social Determinants of Health (CSDH)].
- Benach, J., Solar, O., Vergara, M., Vanroelen, C., Santana, V., Castedo, A., Ramos, J., Muntaner, C., & EMCONET Network. (2010). Six employment conditions and health inequalities : A descriptive overview. *International Journal of Health Services: Planning, Administration, Evaluation*, 40(2), 269-280. <https://doi.org/10.2190/HS.40.2.g>
- Binford. (2019). Assessing temporary foreign worker programs through the prism of Canada's Seasonal Agricultural Worker Program : Can they be reformed or should they be eliminated? *Dialectical Anthropology*, 43(4), 347-366. <https://doi.org/10.1007/s10624-019-09553-6>
- Brower, M. A., Earle-Richardson, G. B., May, J. J., & Jenkins, P. L. (2009). Occupational Injury and Treatment Patterns of Migrant and Seasonal Farmworkers. *Journal of Agromedicine*, 14(2), 172-178. <https://doi.org/10.1080/10599240902799715>
- Candiz, G. (2013). *Migration masculine saisonnière et changements socioéconomiques : Le cas de travailleurs agricoles de la région de Valladolid, Yucatan, Mexique*. Université Laval.
- Candiz, G., Basok, T., & Bélanger, D. (2023). Acts of Citizenship in Time and Space among Agricultural Migrant Workers in Quebec during the COVID-19 Pandemic. *Studies in Social Justice*, 17, 91-111. <https://doi.org/10.26522/ssj.v17i1.4006>

- Carpentier, M. (2011). *La discrimination systémique à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants* (p. 98). Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Castracani, L. (2019). *Ils viennent pour travailler : Enquête ethnographique parmi les ouvriers agricoles migrants au Québec*. Presses de l'Université du Québec.
- Champagne, S. R. (2022, février 18). Un premier travailleur agricole mexicain fait reconnaître son cancer lié aux pesticides. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/sante/676284/travail-un-premier-travailleur-agricole-mexicain-fait-reconnaitre-son-cancer-lie-aux-pesticides>
- Champagne, S. R. (2023, juin 19). Un travailleur temporaire coincé dans une impasse après un accident grave. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/793199/travailleurs-etrangeurs-temporaires-quand-le-corps-ne-guerit-pas-a-temps-pour-l-expiration-du-visa>
- Cheong, P. L., Lam, M. I., Wang, H., Cheong, W., & Man Lei, L. S. (2024). The Effect of an Online Health Literacy Promotion Program for Filipino Domestic Workers : A Mixed Method Study. *SAGE Open Nursing*, 10, 23779608241246872. <https://doi.org/10.1177/23779608241246872>
- Cloutier, E., Lippel, K., Boulianne, N., & Boivin, J.-F. (2011). Chapitre 2 : Description des conditions de travail et d'emploi au Québec. In M. Vézina, L. St-Arnaud, S. Stock, A. Funès, É. Fortin, & A. Delisle, *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/INSPQ/9782896315475.pdf>
- CNESST. (2022). *Travailleur agricole pour la ferme N. et L. St-Denis S.E.N.C. frappé par la foudre dans un champ, à Oka : La CNESST dévoile les conclusions de son enquête | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail* (RAP1369575). <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/salle-presse/communiqués/foudre-ferme-nl-st-denis-senc>
- Code du travail, RLRQ, c C-27. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-27?&cible=>
- Cooper, S. P., Heitman, E., Fox, E. E., Quill, B., Knudson, P., Zahm, S. H., MacNaughton, N., & Ryder, R. (2004). Ethical Issues in Conducting Migrant Farmworker Studies. *Journal of Immigrant Health*, 6(1), 29-39. <https://doi.org/10.1023/B:JOIH.0000014640.64905.02>
- De Genova, N. P. (2002). Migrant "Illegality" and Deportability in Everyday Life. *Annual Review of Anthropology*, 31(1), 419-447. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.31.040402.085432>
- Depatie-Pelletier, E., & Dumont Robillard, M. (2013). Interdiction de changer d'employeur pour les travailleurs migrants: obstacle majeur à l'exercice des droits humains au Canada. *Revue québécoise de droit international*, 26(2), 163-200.
- Dion, R. (2018, août 10). Foudre : Les travailleurs agricoles à risque. *La Terre de Chez Nous*. <https://www.laterre.ca/actualites/vie-rurale/foudre-travailleurs-agricoles-a-risque>
- Fortin, É., Lapointe, F., Traoré, I., Des Groseillers, L., Audet, N., & St-Amand, M.-E. (2011). Chapitre 1 : Méthodes et profil de la population. In *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et sécurité du travail (EQCOTESST)*. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/INSPQ/9782896315475.pdf>
- Fox, S., Kramer, E., Pooja, A., & Annamalai, A. (2022). *Refugee and Migrant Health Literacy Interventions in High-Income Countries : A Systematic Review*. 24(1), 207-236. <https://doi.org/10.1007/s10903-021-01152-4>
- Gallié, M., Ollivier-Gobeil, J., & Brodeur, C. (2017). *La néo-féodalisation du droit du travail agricole : Étude de cas sur les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants à Saint-Rémi*.
- Gesualdi-Fecteau, D. (2014). The recruitment of Guatemalan agricultural workers by Canadian employers : Mapping the web of a transnational network. *International Journal of Migration and Border Studies*. <https://www.inderscienceonline.com/doi/abs/10.1504/IJMBS.2014.068967>
- Goldring, L., Berinstein, C., & Bernhard, J. K. (2009). Institutionalizing precarious migratory status in Canada. *Citizenship Studies*, 13(3), 239-265. <https://doi.org/10.1080/13621020902850643>
- Gouvernement du Canada. (2021). Guide de la détermination de l'admissibilité—Chapitre 10—Section 2 [Description de programme]. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/guide/ch-10/preuve.html>
- Gouvernement du Canada. (2024). Embaucher un travailleur étranger temporaire dans le cadre du volet agricole – Aperçu. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangeurs/agricoles/agricoles.html>
- Gouvernement du Canada. (2025a). Contrat de travail pour l'embauche de travailleurs agricoles saisonniers du Mexique au Canada – 2021.
- Gouvernement du Canada. (2025b). Embaucher un travailleur étranger temporaire pour un poste agricole. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangeurs/agricoles.html>

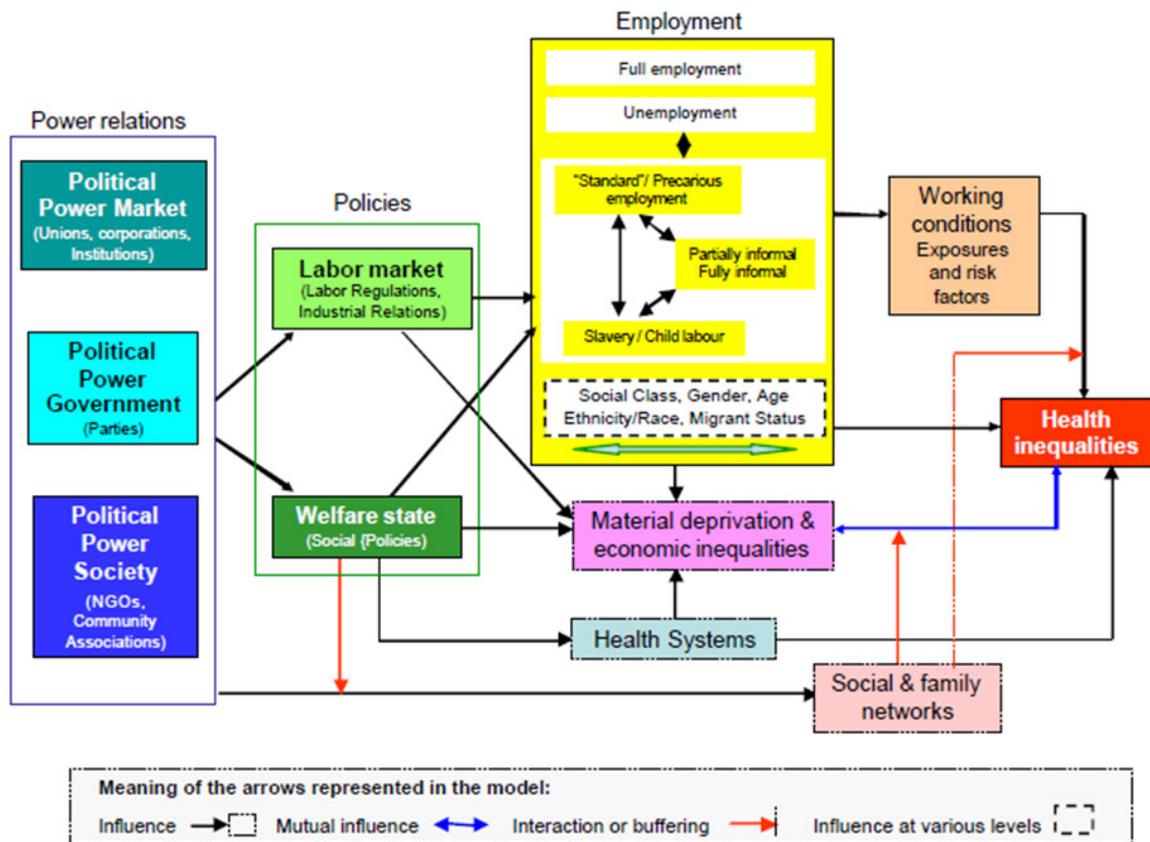
- Gouvernement du Canada. (2025c). Embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers – Aperçu [Description de programme]. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/agricoles-saisonniers.html>
- Gouvernement du Canada. (2025d). Permis de travail ouvert pour les membres de la famille des travailleurs étrangers : Qui peut présenter une demande. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis-temporaire/permis-travail-ouvert-epoux-enfant-charge/admissibilite.html>
- Gouvernement du Canada. (2021). *Guide de la détermination de l'admissibilité—Chapitre 10—Section 2* [Description de programme]. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/guide/ch-10/preuve.html>
- Gouvernement du Canada. (2025). *Assurance-emploi et prestations régulières*. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-reguliere/admissibilite.html>
- Gravel, S., Villanueva, F., Bernstein, S., Hanley, J., Crespo, D., & Ostiguy, E. (2014). Les mesures de santé et sécurité au travail auprès des travailleurs étrangers temporaires dans les entreprises saisonnières. *Perspectives Interdisciplinaires sur le Travail et la Santé*, 16(2). <https://doi.org/10.4000/pistes.3912>
- Groupe Assurance Cowan. (s. d.). *Sommaire des prestations Mexico-Canada SAWP*. [https://migrantworkerhub.ca/wp-content/uploads/2021/02/2021-COWAN-SAWP-Benefits-at-a-Glance\\_Francais.pdf](https://migrantworkerhub.ca/wp-content/uploads/2021/02/2021-COWAN-SAWP-Benefits-at-a-Glance_Francais.pdf)
- Han, J. Y. (2020). *Temporary Foreign Workers and COVID-19 : Investigating Canada's Treatment of Migrant Workers during the COVID-19 Pandemic* (p. 17) [Social Connectedness Fellowship Program]. Samuel Centre for Social Connectedness.
- Hennebry, J., McLaughlin, J., & Preibisch, K. (2016). Out of the Loop : (In)access to Health Care for Migrant Workers in Canada. *Journal of International Migration and Integration*, 17(2), 521-538. <https://doi.org/10.1007/s12134-015-0417-1>
- Hennebry, & Preibisch, K. (2012). A Model for Managed Migration? Re-Examining Best Practices in Canada's Seasonal Agricultural Worker Program: A model for managed migration? *International Migration*, 50, e19-e40. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2435.2009.00598.x>
- Kang, S. J., Hyung, J. A., & Han, H.-R. (2022). Health literacy and health care experiences of migrant workers during the COVID-19 pandemic : A qualitative study. *BMC Public Health*, 22(1), 2053. <https://doi.org/10.1186/s12889-022-14487-w>
- Karasek, R., Theorell, T., & Theorell, T. (1990). *Healthy work : Stress, productivity, and the reconstruction of working life*. Basic Books.
- Kessler, R. C., Andrews, G., Colpe, L. J., Hiripi, E., Mroczek, D. K., Normand, S.-L. T., Walters, E. E., & Zaslavsky, A. M. (2002). Short screening scales to monitor population prevalences and trends in non-specific psychological distress. *Psychological Medicine*, 32(6), 959-976. <https://doi.org/10.1017/S0033291702006074>
- La Banque Mondiale. (2024a). *Envois de fonds des travailleurs et rémunérations des salariés, reçus (% du PIB)—Mexico, Guatemala* [Jeu de données]. <https://data.worldbank.org>
- Labrecque, M.-F. (2016). *La migration saisonnière des Mayas du Yucatán au Canada : La dialectique de la mobilité*. Presses de l'Université Laval.
- Lippel, K., Vézina, M., Stock, S., & Funès, A. (2011). Chapitre 5 : Violence au travail : Harcèlement psychologique, harcèlement sexuel et violence physique. In *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/INSPQ/9782896315475.pdf>
- Loi sur les normes du travail, RLRQ c N-1.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/n-1.1>
- Lu, Y., & Hou, F. (2024). Travailleurs étrangers au Canada : Différences au chapitre de la transition vers la résidence permanente entre les programmes de permis de travail (Rapports économiques et sociaux 36-28-0001). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024006/article/00001-fra.htm>
- McGrady, L., & O'Hagan, P. (2015). *Health Issues Under Canada-Sponsored Migrant Worker Indentureship*. [https://mcgradylaw.ca/pdfs/Health%20Issues%20Under%20Canada-Sponsored%20Migrant%20Worker%20Indentureship\(Oct%206-15\).pdf](https://mcgradylaw.ca/pdfs/Health%20Issues%20Under%20Canada-Sponsored%20Migrant%20Worker%20Indentureship(Oct%206-15).pdf)
- McLaughlin, J. (2010). Classifying the "ideal migrant worker" : Mexican and Jamaican transnational farmworkers in Canada. *Focaal*, 2010(57), 79-94. <https://doi.org/10.3167/fcl.2010.570106>
- Medina, P., Maia, A. C., & Costa, A. (2022). Health Literacy and Migrant Communities in Primary Health Care. *Frontiers in Public Health*, 9. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2021.798222>
- Mysyk, A., England, M., & Gallegos, J. A. A. (2008). Nerves as Embodied Metaphor in the Canada/Mexico Seasonal Agricultural Workers Program. *Medical Anthropology*, 27(4), 383-404. <https://doi.org/10.1080/01459740802427729>
- Noiseux, Y. (2012). Mondialisation, travail et précarisation : Le travail migrant temporaire au coeur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail. *Recherches sociographiques*, 53(2), 389-414. <https://doi.org/10.7202/1012406ar>

- Obokata, T. (2023). *End of Mission Statement*. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/slavery/sr/statements/eom-statement-canada-sr-slavery-2023-09-06.pdf>
- Organisation Mondiale de la Santé. (2009). *Commission des Déterminants sociaux de la Santé : Rapport du secrétariat (A62/9)*. [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/A62/A62\\_9-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/A62/A62_9-fr.pdf)
- Ortiz Becerril, A. K. (2014). *Los trabajadores agrícolas temporales mexicanos y guatemaltecos en Quebec y la Unión de Trabajadores del Comercio y la Alimentación*. Universidad Nacional Autónoma de Mexico.
- Otero, G. & Preibisch. (2010). *Farmworker health and safety : Challenges for British Columbia*.
- Pearson, K. (1900). X. On the criterion that a given system of deviations from the probable in the case of a correlated system of variables is such that it can be reasonably supposed to have arisen from random sampling. *The London, Edinburgh, and Dublin Philosophical Magazine and Journal of Science*, 50(302), 157-175. <https://doi.org/10.1080/14786440009463897>
- Perry, J. A. (2018). Living at Work and Intra-worker Sociality Among Migrant Farm Workers in Canada. *Journal of International Migration and Integration*, 19(4), 1021-1036. <https://doi.org/10.1007/s12134-018-0583-z>
- Pickett, W., Hartling, L., Brison, R. J., & Guernsey, J. R. (1999). Fatal work-related farm injuries in Canada, 1991–1995. *Canadian Medical Association Journal*, 6.
- Preibisch. (2004). Migrant Agricultural Workers and Processes of Social Inclusion in Rural Canada : Encuentros and Desencuentros. *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies / Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, 29(57-58), 203-239. <https://doi.org/10.1080/08263663.2004.10816857>
- Preibisch, & Encalada Grez, E. E. (2010). The Other Side of el Otro Lado : Mexican Migrant Women and Labor Flexibility in Canadian Agriculture. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 35(2), 289-316. <https://doi.org/10.1086/605483>
- Preibisch, K. (2012). Migrant Workers and Changing Workplace Regimes in Contemporary Agricultural Production in Canada. *The International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, 19(1), Article 1. <https://doi.org/10.48416/ijraf.v19i1.237>
- Preibisch, K., & Henneby, J. (2011). Temporary migration, chronic effects : The health of international migrant workers in Canada. *CMAJ*, 183(9), 1033-1038. <https://doi.org/10.1503/cmaj.090736>
- Preibisch, K., & Otero, G. (2014). Does Citizenship Status Matter in Canadian Agriculture? Workplace Health and Safety for Migrant and Immigrant Laborers. *Rural Sociology*, 79(2), 174-199. <https://doi.org/10.1111/ruso.12043>
- Prokopenko, E., & Hou, F. (2018). *Dans quelle mesure les travailleurs étrangers temporaires étaient-ils temporaires?* (No 11F0019M). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2018402-eng.htm>
- Pysklywec, M., McLaughlin, J., Tew, M., & Haines, T. (2011). Doctors within borders : Meeting the health care needs of migrant farm workers in Canada. *Canadian Medical Association Journal*, 183(9), 1039-1042. <https://doi.org/10.1503/cmaj.091404>
- Quandt, S. A., Kucera, K. L., Haynes, C., Klein, B. G., Langley, R., Agnew, M., Levin, J. L., Howard, T., & Nussbaum, M. A. (2013). Occupational health outcomes for workers in the agriculture, forestry and fishing sector : Implications for immigrant workers in the southeastern US. *American Journal of Industrial Medicine*, 56(8), 940-959. <https://doi.org/10.1002/ajim.22170>
- R Core Team. (2022). *R: A Language and Environment for Statistical Computing* [Logiciel]. R Foundation for Statistical Computing. <https://www.r-project.org/>
- RATTMAQ. (2024). *Services, RATTMAQ*. <https://rattmaq.org/services/>
- Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec, RLRQ c A-29, r. 1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/A-29,%20r.%201>
- Renahy, É., Benach, J., & Muntaner, C. (2015). Le rôle des conditions d'emploi et de travail dans la production d'inégalités sociales de santé. In *Les risques du travail* (p. 96-105). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.theba.2015.01.0096>
- Repplinger, M. (2017). L'agriculture. La fin d'une politique d'exception ? *Politique européenne*, 58(4), 132-161. <https://doi.org/10.3917/poeu.058.0132>
- Roberge, G. (2008). *La main-d'œuvre agricole mexicaine et guatémaltèque au Québec : Perspectives de classe sociale, d'ethnicité et de genre*. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/20392>
- Rodgers, G., & Rodgers, J. (1989). *Precarious Jobs in Labour Market Regulation : The Growth of Atypical Employment in Western Europe*. International Institute for Labour Studies, Free University of Brussels.
- Satzewich, V. (1991). *Racism and the incorporation of foreign labour : Farm labour migration to Canada since 1945*. Routledge.
- Secretaría de relaciones exteriores. (2023). *Programme des travailleurs agricoles saisonniers*. <https://consulmex.sre.gob.mx/montreal/index.php/fr/etrangers/435-programme-des-travailleurs-agricoles-saisonniers>
- Siegrist, J. (1996). Adverse health effects of high-effort/low-reward conditions. *Journal of Occupational Health Psychology*, 1(1), 27-41. <https://doi.org/10.1037/1076-8998.1.1.27>

- Sørensen, K., Brand, H., Van den Broucke, S., Fullam, J., Doyle, G., Pelikan, J., Slonska, Z., van den Broucke, S., Agraifodis, D., Ioannidi, E., Kondilis, B., Cafferkey, K., Röethlin, F., Falcon, M., Tchamov, K., Zhekov, A., Droomers, M., Schuit, J., van der Heide, I., ... (HLS-EU) Consortium Health Literacy Project European. (2012). Health literacy and public health : A systematic review and integration of definitions and models. *BMC public health*, 12, 80. <https://doi.org/10.1186/1471-2458-12-80>
- Statistique Canada. (2020). *COVID-19 Disruptions and Agriculture : Temporary Foreign Workers* (Catalogue no. 45280001).
- Statistique Canada. (2023a). *Pays de citoyenneté des travailleurs étrangers temporaires agricoles* (Tableau 32-10-0221-01) [Jeu de données]. <https://doi.org/10.25318/3210022101-fra>
- Statistique Canada. (2024). *Travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire par industrie* [Jeu de données]. <https://www150.statcan.gc.ca>
- Surveillance des blessures agricoles au Canada. (2016). *Décès liés au milieu agricole au Canada* (p. 42). Association canadienne de sécurité agricole.
- The Associated Press. (2017, janvier 10). Mexico switches to 911 emergency number. *CBC*. <https://www.cbc.ca/news/world/911-mexico-1.3928409>
- TUAC Canada, & Alliance des travailleurs agricoles. (2020). *La situation des travailleurs agricoles migrants au Canada en 2020* (p. 47).
- TUAC Canada, A. des travailleurs agricoles. (2009). *The Status of Migrant Farm Workers in Canada 2008-2009*.
- Tuduri, L., Champoux, D., Jolly, C., Côté, J., & Bouchard, M. (2016). *Prévention des risques liés aux pesticides chez les producteurs de pommes : État des lieux et actions à mener pour une meilleure protection individuelle* (R-941; Prévention des risques chimiques et biologiques). Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec.
- Valarezo, G., & Hughes, C. (2012). Pushed to the Edge : Political Activism of Guatemalan Migrant Farmworkers. *Global Justice: Theory, Practice, Rhetoric*, 5(0). <https://doi.org/10.21248/gjn.5.0.34>
- Valenzuela Moreno, K. (2018). La protección consular mexicana y la precarización de las y los trabajadoras agrícolas temporales en Canadá. *Norteamérica*, 13(01). <https://doi.org/10.20999/nam.2018.a004>
- Vézina, M., Cloutier, E., Stock, S., Lippel, K., Fortin, É., & Autres. (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)* (R-691). Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/INSPQ/9782896315475.pdf>
- Vézina, M., Stock, S., Funes, A., Delisle, A., St-Vincent, M., Turcot, A., Messing, K., & Arcand, R. (2011). Chapitre 4 : Description de l'environnement organisationnel et des contraintes physiques à l'emploi principal. In *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/INSPQ/9782896315475.pdf>
- Vézina, M., Stock, S., St-Arnaud, L., & Funes, A. (2011). Chapitre 6 : Santé générale. In *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/INSPQ/9782896315475.pdf>
- Vosko, L. F. (2016). Blacklisting as a modality of deportability : Mexico's response to circular migrant agricultural workers' pursuit of collective bargaining rights in British Columbia, Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(8), 1371-1387. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2015.1111134>
- Wells, D., McLaughlin, J., Lyn, A., & Mendiburo, A. D. (2014). Sustaining Precarious Transnational Families : The Significance of Remittances From Canada's Seasonal Agricultural Workers Program. *Just Labour*. <https://doi.org/10.25071/1705-1436.9>
- Xu, L., Lu, Y., & Zhong, J. (2024). *Travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de l'agriculture primaire au Canada : Transition de la résidence temporaire à la résidence permanente et maintien en emploi dans l'industrie après la transition* (Rapports économiques et sociaux 36-28-0001). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024003/article/00001-fra.htm>

# Annexe 1

**Figure 2 :** Modèle théorique macrosocial des relations d'emploi et inégalités en santé développé par l'EMCONET



Source : Benach *et al.* (2007:31)





Pour toute question concernant l'enquête ou les données du projet de recherche, vous pouvez vous adresser

à la titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales, Danièle Bélanger, à l'adresse courriel suivante :

**[daniele.belanger@ggr.ulaval.ca](mailto:daniele.belanger@ggr.ulaval.ca)**

ou à la chercheuse principale de ce projet, Véronique Tessier, à l'adresse courriel suivante :

**[veronique.tessier.4@ulaval.ca](mailto:veronique.tessier.4@ulaval.ca)**